

**Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

REVUE  
DE  
MONTREAL

---

---

PLEUREZ LES MORTS !

---

Mourn for the dead,  
They have passed away .....

Pleurez les morts : la froide nuit  
Les enveloppe de son ombre,  
Et la blanche étoile qui luit  
N'éclaire pas leur tombeau sombre.  
La feuille, au printemps, reverdit,  
Les oiseaux chantent sous les arbres,  
Le soleil partout se splendit ;  
Eux restent couchés sous leurs marbres.

Pleurez les morts : le vent du soir  
Gémit, et, de sa tiède haleine,  
Baigne vos fronts : qui peut savoir  
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

Lorsque la neige des hivers  
Remplace la douce verdure,  
Les nids des oiseaux sont déserts  
Et la forêt est sans murmure.  
Au nid les oiseaux reviendront  
Chanter encor sous la feuillée :  
Tandis que les morts pleureront  
Seuls, sous la terre soleillée.

Pleurez les morts ; le vent du spir  
Gémit, et, de sa tiède halcine,  
Baigne vos fronts : qui peut savoir  
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

La lune tremble sur les flots,  
Et, sous le saule qui se penche,  
On croit entendre des sanglots  
S'échapper de chaque croix blanche.  
A genoux, répandez des pleurs,  
Priez ; quelqu'un, dans le mystère,  
Viendra, sur le gazon sans fleurs,  
Cueillir vos pleurs, votre prière.

Pleurez les morts ; le vent du soir  
Gémit, et, de sa tiède haleine,  
Baigne vos fronts : qui peut savoir  
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

NAPOLEON LEGENDRE.

---

## LE CANADA FRANÇAIS ET SA LITTÉRATURE \*

( PREMIER ARTICLE. )

Ce n'est que depuis quelques années que notre attention se porte sur les Franco-Canadiens. On commence seulement à soupçonner l'existence d'un peuple qui a conservé notre langue et nos mœurs et qui, tout en restant loyalement dévoué à la couronne d'Angleterre, se dit et se sent Français de cœur comme de race. Mais on connaît mal, ou plutôt on ne connaît pas l'histoire de ce rameau détaché et transplanté loin de la souche-mère, et qui a si merveilleusement prospéré. On sait que Jacques Cartier découvrit le Canada sous François 1<sup>er</sup>, que Champlain fonda Québec sous Henri IV, et que cette colonie, longtemps négligée par les rois et les ministres, mal défendue par le gouvernement de Louis XV, fut conquise par les Anglais malgré l'héroïsme de Montcalm, et cédée par le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept-Ans. Cartier, Champ'ain, Montcalm, ces trois noms sont les seuls qui se soient imposés à notre mémoire. Mais que sont devenus nos anciens concitoyens ? Quelle a été leur destinée sous la domination britannique ? Qu'étaient-ils en 1763, et que reste-t-il aujourd'hui de ce qui a été la *Nouvelle France* ? C'est ce que trop longtemps nous avons eu le tort d'ignorer. Ceux qui écrivent notre histoire n'ont point coutume de consacrer un chapitre spécial à nos frères séparés, et nous avons mis autant de promptitude à les oublier qu'ils ont mis de persévérance à se souvenir de nous. Hâtons-nous cependant de faire remarquer que ce n'est pas depuis que nous avons perdu le Canada que nous l'avons négligé. Cette belle colonie n'avait jamais eu la faveur du pouvoir ni celle du public. Quand nos pères en furent dépouillés, il leur était difficile de mesurer l'étendue de leur malheur.

---

\* Nous extrayons du *Journal officiel de la République française* cet article bienveillant dû à la plume élégante de M. Raoul Frary.

Le moment est venu, on le sent de toutes parts, de réparer cette longue injustice, de combler cette lacune de la conscience nationale. Les annales du Canada français nous intéressent pour beaucoup de raisons. Il ne s'agit pas seulement de payer une dette de reconnaissance et de rendre amour pour amour à ce peuple qui est encore si fier de descendre de nos aïeux. Il y a là autre chose qu'une question de sentiment. Après tant d'épreuves, il serait utile pour notre génération trop accessible au découragement, d'étudier une des branches les plus vigoureuses et les plus fécondes de notre race. On ne saurait croire combien cette étude nous apporterait de consolations, d'exemples fortifiants, de salutaires leçons. Elle aiderait à dissiper les préjugés trop humbles que nous associons aujourd'hui à d'autres préjugés tout contraires.

Il y a pour les peuples comme pour les hommes une modestie mauvaise qui ressemble au fatalisme et qui sert d'excuse à la nonchalance et à la paresse. Il est des qualités que nous ne croyons pas posséder, dont nous nous jugeons même incapables, et que déploient pourtant des hommes issus directement, et à peu près sans mélange, des Français du dix-septième et du dix-huitième siècle. Nous nous exagérons quelquefois la force d'expansion de nos idées, et nous méconnaissions presque absolument la force d'expansion de notre race. Nous faisons bon marché de notre esprit d'entreprise, de notre aptitude à coloniser, de notre persévérance dans les tâches difficiles. Nous ne nous savons ni si hardis, ni si tenaces que nous le sommes en réalité. Si nous n'avons pas joué dans la conquête du monde barbare par les Européens le rôle qui devait nous appartenir, nous en accusons volontiers nos défauts naturels, quand nous ne devrions accuser le plus souvent que les fautes de nos gouvernements.

Indiquons en peu de mots les traits que l'histoire, mieux connue, des Franco-Canadiens nous permettra d'ajouter à notre caractère national; les vertus que ce membre de notre famille déploie à un assez haut degré pour prouver que ce n'est pas notre naissance qui nous en rend incapables. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est la fécondité de notre race sur les bords du Saint-Laurent.

Quand le Canada fut cédé à l'Angleterre en 1763, la population blanche était évaluée à 65,000 âmes. Les Canadiens français, nous parlons seulement de ceux qui habitent les possessions

anglaises de l'Amérique du Nord, atteignent le chiffre de 1,100,000 âmes. Pour se rendre un compte exact de l'accroissement réel de cette population, il faudrait encore faire entrer en ligne plusieurs centaines de mille Canadiens ou descendants de Canadiens dispersés sur le sol des Etats-Unis. L'émigration française, de tout temps fort restreinte, n'a commencé à se diriger vers les bords du Saint-Laurent que depuis 1871, et le total n'en est pas évalué à plus de 5,000 individus. Ainsi, près d'un million et demi de Français descendent des 65,000 sujets que Louis XV cédait à Georges III, il y a seulement cent quinze ans. Il faut donc avouer que la stérilité dont nous commençons à nous plaindre et à nous alarmer de ce côté de l'Atlantique tient à des causes auxquelles ont bien complètement échappé nos parents d'Amérique.

On dira que les Canadiens se sont ainsi multipliés parce qu'ils se trouvèrent placés dans des conditions singulièrement favorables, parce qu'ils avaient devant eux un vaste espace ; les familles sont plus nombreuses là où la terre ne coûte rien. Mais la population des Etats-Unis, à qui le terrain ne fait pas plus défaut, ne s'est pas accrue plus rapidement, malgré une si active immigration, que la population française du Canada. La progression est la même pour les Américains, qui reçoivent tant de recrues, et pour les Franco-Canadiens qui n'en ont presque pas reçu.

Ajoutons que, si les Français du Canada proprement dit ont eu sous la domination anglaise une existence relativement facile et, pour employer une expression populaire qui est ici assez exacte, les coudées franches, les Français de l'Acadie ont été moins heureux. Devenus sujets britanniques dès le traité d'Utrecht, déportés en masse par leurs maîtres au début de la guerre de Sept-Ans, ils sont revenus à la paix, mais ils ont trouvé à leur retour les meilleures places prises, les terres les plus fertiles occupées par les colons anglais. Ils ont lutté cependant, et ils ne se sont pas moins multipliés que leurs voisins du Canada, quoique dans des conditions bien moins favorables. Les causes de cette fécondité étaient en eux-mêmes, dans la vigueur de leur tempérament et de leur caractère. Notre race avait poussé dans ce sol propice des racines si profondes qu'on n'a pu ni l'arracher par la force, ni l'étouffer par une redoutable concurrence, ni même retarder sa prodigieuse croissance.

Pour ceux que préoccupe l'avenir de la France, et qui tiennent au moins autant de compte des faits que des idées, de l'expérience que de la théorie, il y a là la matière d'une étude intéressante et utile. Nous n'aurons pas la témérité de l'entreprendre et d'instituer entre les Français d'Europe et les Français d'Amérique une comparaison complète. Cela dépasserait le cadre de ces études littéraires, cela dépasserait notre compétence. Qu'il nous suffise d'indiquer aux adeptes de la politique expérimentale cet ample sujet de recherches et de méditation.

Les Canadiens français ont surtout brillé par l'amour des voyages, par la passion des découvertes, par l'esprit d'aventure. Dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord, nos pionniers ont devancé ceux de l'Angleterre. Avec une population dix fois plus considérable que celle de nos colonies, les colonies britanniques n'occupaient que la bordure de l'Atlantique, quand les Français avaient remonté le Saint-Laurent et les grands lacs, découvert et exploré le Mississipi. Nous enveloppions nos rivaux, car nous tenions le Nord et l'Ouest; nous possédions les deux grands fleuves, les deux artères du continent. On admire aujourd'hui la hardiesse avec laquelle les Américains se hasardent dans les prairies, les montagnes et les forêts de l'Ouest. Mais ils se sentent appuyés par tout un peuple en marche; ils sont les éclaireurs d'une armée innombrable. Les Canadiens se sont engagés un ou deux siècles plus tôt dans ces solitudes lointaines, sans être soutenus par une aussi imposante multitude.

Des Grands-Lacs à l'Océan Pacifique, les premiers explorateurs sont des Français, traitants ou missionnaires, qui allaient les uns acheter des fourrures aux sauvages, les autres leur porter l'Évangile. Les missions du Canada fournissent à l'histoire de l'Église catholique une de ses pages les plus belles et les moins discutées. Les jésuites notamment furent admirables. Aucun obstacle ne les arrêtait; ils s'enfonçaient dans les déserts et dans les forêts, désarmant par leur témérité même la colère et la défiance des Indiens, partageant au besoin la vie étrange et misérable de leurs catéchumènes. Les juges les plus sévères de la compagnie de Jésus ont toujours fait des réserves en faveur de ces héros savants et simples, qui se faisaient, au prix de tant de périls et de privations, les compagnons des plus pauvres et des plus féroces chasseurs de la race rouge, et qui, en même temps, pénétraient les mystères de leurs langues bizarres,

créaient de toutes pièces des grammaires et des dictionnaires, et laissaient dans les annales des sciences historiques une trace durable.

Les traitants et les trappeurs n'étaient pas moins hardis, si leur but était moins élevé. Avant d'être une colonie agricole, le Canada fut surtout, aux yeux de la métropole, le pays des fourrures. Mais la chasse fait promptement le vide, quand elle est stimulée par le commerce. Il fallait sans cesse remonter plus haut ; il fallait poursuivre le gibier fugitif, et s'adresser à des tribus indiennes dont le territoire ne fût pas encore appauvri. Une fois engagé dans la solitude, le Canadien français s'abandonnait aux séductions de la vie du désert. C'était peut-être l'amour du gain qui l'avait fait partir, mais il éprouvait une joie profonde à devenir le roi des forêts et des lacs. Ce charme de la vie isolée et indépendante au sein de la nature vierge, Chateaubriand l'a décrit avec enthousiasme pour l'avoir goûté en passant, ou deviné, dans les forêts mêmes du Canada. Des milliers de chasseurs l'ont savouré toute leur vie, et n'ont plus voulu en faire le sacrifice. Ils allaient devant eux, poussant toujours plus avant, découvrant des chaînes de montagnes, des fleuves immenses, des mers intérieures, Christophe-Colomb inconnus, Livingstone sans gloire, s'essayant sous la hutte des Sioux, dont ils épousaient parfois les filles, devenant les concitoyens des sauvages, et souvent leurs chefs, mais partout et toujours portant avec eux le souvenir et l'amour de la France. Les immigrants de race britannique qui arrivent maintenant en foule, rendent hommage à ces enfants perdus de la colonisation des États-Unis. Dans presque tous les territoires de l'Ouest, les appellations géographiques portent la marque d'une origine française ; les plus vieilles cabanes ont été bâties par des hommes de notre sang ; les plus vieux citoyens portent des noms qu'on retrouve à Paris ou à Rouen, à Nantes ou à La Rochelle. Le pays est maintenant anglo-saxon ; mais les patriarches, les pionniers légendaires, les vrais Bas de Cuir que Cooper avait dû célébrer, s'appellent Dubuque ou Laframboise, Grignon ou Rolette. L'histoire des États de l'Ouest commence par les Canadiens français, comme celle des États de l'Est par les puritains anglais.

On vante les navigateurs qui affrontaient les tempêtes pour chercher des terres inconnues. Ils croyaient trouver la richesse et la gloire ; la gloire du moins ne leur a pas été refusée. Mais ne sont-ils pas encore plus admirables, plus étonnants et plus

dignes d'être chantés par les poètes, ces aventuriers de l'Ouest qui traversaient un continent plus vaste qu'un océan, pour chasser les premiers le renard bleu ou le castor dans des solitudes non explorées, et qui bravaient et domptaient par leur courage et leur intelligence des sauvages plus cruels que les rochers, plus capricieux que les flots.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous retrouvons dans des livres écrits pour la plupart en français et imprimés en Amérique, les fragments épars de cette multiple Odyssée dont les héros sont nos proches parents. Qu'on vienne après cela nous dire que le Français est casanier et timide, qu'il est inférieur à ses rivaux par l'esprit d'entreprise, qu'il ne peut vivre loin des villes, que la nature ne l'a point préparé à jouer le rôle de colon ! Notre pays a toujours fourni, il est vrai, un petit nombre d'émigrants, mais il a fourni les plus braves, les plus aventureux. Si nous en doutons, toute l'Amérique en témoignera. De Québec à San Francisco, de la Louisiane à la baie d'Hudson, on ne peut faire un pas sans retrouver les titres de noblesse de notre race.

Mais nous devons encore demander à l'histoire du Canada d'autres exemples, d'autres leçons, d'autres encouragements. Revenons sur les bords du Saint-Laurent. Demandons-nous quel fut le sort de ce petit peuple que l'incurie de nos gouvernants abandonnait à la domination anglaise. S'il est une consolation pour une telle perte, c'est de voir des Français conquérir pas à pas la liberté légale et s'assurer par une ténacité invincible tous les bienfaits du régime parlementaire. Après avoir succombé sous le nombre, nos colons ne se découragent pas. Ils jugent la situation qui leur est faite et prennent leur parti. Ils ont dû prêter le serment d'allégeance ; ils seront fidèles à leur serment. Ils serviront loyalement leur nouveau souverain. Pendant la guerre de l'indépendance, c'est grâce à la fidélité des Canadiens que fut repoussée l'invasion des insurgés américains, qui se flattaient de rallier à leur cause leurs anciens ennemis.

Mais ce fut tout. Les Français du Canada entendaient être de loyaux sujets, sans renoncer à leurs traditions, à leur religion, à leur langue, à leurs mœurs. Rien ne pourra les entamer. L'émigration ne leur apporte plus de renfort, tandis que les Anglais, les Écossais, les Irlandais affluent sur les bords du Saint-Laurent. Mais les premiers occupants suppléent à leur isolement

par la fécondité de la race. La noblesse les a en grande partie abandonnés pour retourner en France : beaucoup de grands propriétaires ont repassé l'Atlantique. Le peuple se serre autour du clergé, qui ne l'a point délaissé. L'Eglise a été la citadelle imprenable de la nationalité franco-canadienne : il est juste de ne pas l'oublier quand on étudie l'histoire de ce pays.

Ainsi commença une lutte qui n'a pris fin en réalité qu'il y a peu d'années, et d'où la cause de la liberté est sortie triomphante. On ne peut dire que le gouvernement britannique ait systématiquement opprimé les vaincus, mais il essaya de les transformer, de leur ôter leur nationalité ; la tentation était trop forte pour ces heureux conquérants. D'ailleurs, les colons anglais, moins modérés et plus intéressés que le pouvoir central, auraient volontiers poussé à la tyrannie. Il y eut des gouverneurs défectueux, tracassiers, et durs ; il y eut des persécutions qui provoquèrent une révolte d'ailleurs promptement et rudement réprimée.

Plusieurs constitutions furent essayées ; plus d'une chambre fut dissoute ; les élections générales étaient de rudes batailles. Le peuple canadien se défendit avec une merveilleuse énergie par toutes les armes légales ; il usa résolûment de la liberté de la presse et de la liberté de réunion, que les gouverneurs anglais respectèrent le plus souvent, fidèles du moins aux plus honorables traditions de leur race. Le Canada eut ses tribuns, ses tacticiens parlementaires. On trouve dans cette histoire des Mirabeau, des Manuel ou des Deak auxquels il n'a manqué qu'un plus vaste théâtre pour acquérir une gloire plus éclatante.

Mais la reconnaissance de la postérité rendra leurs noms de plus en plus fameux : leur renommée grandira avec la jeune et florissante nation dont ils ont affranchi le berceau.

Un peu noyés dans les autres provinces par l'immigration anglo-saxonne, les Français sont demeurés en possession du Bas-Canada. Ils ont gardé tout ce qu'ils voulaient conserver, tout ce qui les rattachait à leur origine. Ils offrent le spectacle touchant et rare d'une colonie qui reste unie par le cœur à la mère-patrie sans manquer à aucun de ses devoirs envers la couronne à laquelle elle appartient. Il y a là pour nous des frères, pour les Anglais des concitoyens ; nulle part on n'aime plus notre pays, on n'en conserve mieux les traditions, mais la reine Victoria n'a point de plus fidèles sujets.

C'est ainsi que des hommes de notre race ont conquis péniblement, par leur courage calme et leur ténacité, tout ce qu'on peut avoir de liberté sans revendiquer ni désirer l'indépendance absolue. Là encore, nous trouvons des motifs de fierté; nous voyons des Français déployer des vertus dont notre histoire contemporaine nous avait presque habitués à ne plus nous flatter; là encore nous avons pu constater plus tôt qu'en Europe de quoi nous sommes capables.

Avions-nous tort de dire que le Canada français nous offrait la matière de la plus intéressante et de la plus fortifiante des études? C'est surtout par le côté littéraire que nous aborderons grand sujet; mais chez un peuple jeune, et qui a soutenu une si longue lutte pour l'existence, les lettres ne se séparent guère de l'histoire et de la politique. Nous verrons que les écrivains, quelque genre qu'ils aient cultivé, se sont proposé surtout de conserver intacte la tradition nationale et d'élever une barrière morale contre tout ce qui pouvait altérer le caractère franco-canadien.

—*A continuer.*

RAOUL FRARY.

---

# UN AMOUR VRAI

---

## II

( FÊTE DE SAINT BERNARD. )

Saint Bernard disait à la sainte Vierge : « Je consens à n'entendre jamais parler de vous, si quelqu'un peut dire qu'il vous a invoquée sans être secouru. » Bon saint ! Je veux me rappeler cette parole, chaque fois que je dirai le *Souvenez-vous* pour Francis.

Oh ! auguste Vierge, ma douce mère, je vous en prie, faites que mon amour pour lui ne déplaie jamais à vos yeux très-purs, et daignez vous-même l'offrir à Dieu.

Cette après-midi, j'étais sur la grève avec plusieurs amies. On parla du prochain départ de M. Douglas pour l'Ecosse. Je n'y crus pas, et pourtant quel poids ces paroles me mirent sur le cœur ! Si c'était vrai... s'il devait partir, me disais-je... et ne faudra-t-il pas qu'il parte un jour ? Cette pensée me bouleversait, m'accablait. Comme je me sentais observée, je pris un prétexte pour m'éloigner. Ne plus jamais l'entendre ! Ne plus jamais le voir !

O mon Dieu, quel serait donc le malheur de vous perdre pour jamais, puisque la seule pensée d'être séparée de lui me faisait si cruellement souffrir !

Je marchais au hasard sur la grève ; tout à coup, apercevant le clocher qui brillait au soleil, je pensai à celui qui a de la consolation pour toutes les douleurs, et je me dirigeai vers l'église. Bientôt j'entendis, derrière moi, ce pas léger que je connais si bien, et, un instant après, M. Douglas me rejoignit. Est-il vrai que vous partiez bientôt ? lui demandai-je.—Et comment vivrais-je sans vous ? me répondit-il vivement.

Puis troublé, ému, il me dit qu'avec moi il se consolerait de la

mort de son ami... qu'il avait cru sa vie brisée pour jamais, mais que je lui avais rendu la foi au bonheur. Nous marchâmes ensuite sans échanger une seule parole. Comme nous montions la petite côte qui conduit de la grève au chemin public, il me dit à demi-voix : Essayez vos yeux : il ne faut pas que d'autres que moi voient ces larmes. Oui, c'était vrai, je pleurais sans m'en apercevoir. Quand nous fûmes à l'église : Je venais ici, lui dis-je. Lui, m'appelant pour la première fois par mon nom de baptême, me demanda gravement : Thérèse, pourquoi pleuriez-vous ? Je me sentis rougir, et, ne trouvant rien à répondre, je lui dis : Laissez-moi, je vais prier pour vous. Il m'ouvrit la porte de l'église.

O mon Dieu, quel bonheur de vous prier pour lui, vous, l'arbitre souverain de son sort éternel ! Il n'est pas l'enfant de votre Eglise, et à cause de cela j'aurais voulu ne pas l'aimer, mais vous m'avez donné pour lui tous les dévouements et toutes les tendresses. O Christ, mon sauveur, je sais que *tout don parfait vient de vous*, mais souvenez-vous de mon ardente prière, et faites-moi mériter pour lui la foi ; faites-la moi mériter par n'importe quelles douleurs, par n'importe quels sacrifices. Et vous, ma divine mère, je vous promets de vous aimer, de vous honorer pour lui et pour moi, en attendant qu'il vous connaisse.

Comme je m'agenouillais devant l'autel de la sainte Vierge, pour lui confirmer cette promesse, la lumière du soleil, glissant à travers les vitraux, fit à la statue comme une auréole de joie et de gloire ; son doux visage sembla sourire.

Je sortis très-calme et très-heureuse. M. Douglas m'avait attendue. Il parla peu le long du chemin et ne fit aucune allusion à ce qui s'était passé entre nous, mais nous nous comprenions parfaitement. Sur le rivage, une pauvre femme ramassait péniblement les branches apportées par la mer.

— Rendons-la heureuse aussi, dit Francis.

Il me donna sa bourse et je la remis à la pauvre vieille, qui la reçut en nous bénissant.

Nous marchions en silence.

Jamais je ne m'étais sentie si heureuse de vivre.

Les oiseaux chantaient, la mer chantait et mon âme aussi chantait. Il me semblait respirer la vie dans les senteurs des bois, dans les parfums de la mer. A l'horizon, le soleil baissait.

Nous nous assimes sur les rochers pour le regarder coucher. Je n'oublierai jamais ce tableau : devant nous, le Saint-Laurent si beau sous sa parure de feu ; au loin, les montagnes bleues ; partout une splendeur enflammée sur ce paysage enchanteur. Francis regardait enthousiasmé, mais son noble visage s'assombrit tout à coup.

— Pourquoi faut-il que les beaux jours finissent, me dit-il tristement.

J'étais heureuse, enchantée, ravie, et je lui dis :

— Ne soyons pas ingrats. Regardez autour de vous, et dites-moi ce que sera la patrie, puisque l'exil est si beau.

Il me regarda avec une expression que je n'oublierai jamais. et répondit à voix basse :

— Dites plutôt : Regardez dans votre cœur.

Et un peu après il continua :

— L'amour fait comprendre le ciel, mais ce beau coucher de soleil me rappelle que la vie passe.

La soirée s'est passée à l'hôtel. Francis était très-grave, mais il y avait dans sa voix une douceur pénétrante qui ne lui est pas ordinaire, et quand je rencontrais son regard, j'y voyais luire cette lumière fugitive qui traverse parfois ses yeux comme un éclair. Il ne me parla guère ; mais, sans rien faire qui puisse attirer l'attention, il a l'air charmant de me laisser voir qu'il s'occupe de moi. Cette bonne M<sup>me</sup> L..., s'adressant à M<sup>lle</sup> V... et à moi, nous fit observer que M. Douglas avait l'air heureux.

— Ce que je vois le mieux, c'est qu'il est bien bon, répondit M<sup>lle</sup> V..., — qui se pique de dire toujours ce qu'elle pense, et un instant après elle ajouta : — Je voudrais bien savoir pourquoi il est ce soir aussi grave, aussi recueilli qu'un jésuite qui sort de retraite.

---

21 août.

Comme j'ouvrais ma fenêtre ce matin, un bouquet adroitement lancé tomba à mes pieds. — Remerciez-moi, dit Francis quand nous nous rencontrâmes. — Je remerciai, mais avec des restrictions sur la manière d'offrir les fleurs. Il m'écouta avec ce sourire qui éclaire son visage — et mon cœur aussi.

— Si vous saviez, me dit-il, depuis combien de temps j'attendais pour vous l'offrir !

Et il chanta à demi-voix :

A l'heure où s'éveille la rose,  
Ne dois-tu pas te réveiller ?

J'ai porté son bouquet à l'église. Je veux qu'il se fane devant le saint sacrement, et quand il sera flétri, j'irai le reprendre pour le conserver toujours. Seigneur Jésus, vous êtes au milieu de nous et il ne vous connaît pas. Il ne croit pas au mystère de votre amour. Mais vous pouvez lui ouvrir les yeux de l'âme, et le faire tomber croyant et ravi à vos pieds.

Aujourd'hui, je suis allée voir une jeune fille morte la nuit dernière. J'avais besoin de me pénétrer de quelque grave pensée, car j'étais comme enivrée de mon bonheur. Je restai longtemps à côté du lit où la pauvre enfant était couchée dans cette attitude effrayante qui n'appartient qu'à la mort. La croix noire tranchait lugubrement sur la blancheur du drap qui la couvrait. Je soulevai le linceul et regardai longtemps. Ah ! Francis, serait-il possible de ne nous aimer que pour cette vie qui passe ?

Tout passe et nous passerons comme tout le reste, mais je veux que celui de nous qui survivra à l'autre puisse dire ce qu'Alexandrine de la Ferronnays écrivait après la mort d'Albert : « O mon Dieu, souvenez-vous que pas une parole de tendresse n'a été échangée entre nous, sans que votre nom ait été prononcé et votre bénédiction implorée. »

---

7 septembre.

Hier, nous avons fait une promenade à l'île aux Coudres, excursion que la présence de Francis m'a rendue vraiment délicieuse. Puis, il y a maintenant dans mon âme quelque chose qui donne à la nature une splendeur que je ne lui connaissais pas. Mon Dieu, quel sera donc le ravissement de vous aimer dans votre ciel si beau, puisque, dès cette vie, il y a tant de bonheur à aimer vos créatures !

Au havre Jacques-Cartier, nous nous sommes agenouillés à l'endroit où la messe a été dite pour la première fois au Canada. Je ne regardai pas M. Douglas. Il m'était pénible de le voir

étranger aux sentiments que ce souvenir réveille. Mais sur le rocher où le sang de Jésus-Christ a coulé, je demandai pour lui la foi. Oui, mon Dieu, vous m'exaucerez. Je le verrai catholique. Ce froid protestantisme n'est pas fait pour lui.

Nous primes le dîner sur l'herbe, dans le voisinage de la roche Pleureuse. Cet endroit de l'île est d'une beauté ravissante. Il y règne un calme profond, une fraîcheur délicieuse. La journée avait ce charme particulier à l'automne. Francis semblait enchanté, et s'oubliait devant cette belle nature.

— C'est beau, et je suis heureux, me dit-il.

— Alors, remercions Dieu, car moi aussi je suis heureuse.

Il ne répondit rien, mais je vis briller cette flamme lumineuse qui s'allume parfois dans son regard.

Les conversations s'éteignaient ; je ne sais pourquoi mon âme inclina tout à coup à la tristesse : notre vie s'écoule, pensai-je en écoutant le bruit des vagues sur la grève, chaque flot en emporte un moment. Presque sans me rendre compte de ce mouvement, je me tournai vers Francis :

— Vous connaissez cette pensée d'une femme célèbre : Sommes-nous heureux, les bornes de la vie nous pressent de toutes parts.

— C'est douloureusement vrai.

Et nous parlâmes de cette soif de l'infini qui fait notre tourment et notre gloire. Sa sensibilité, si vive et si profonde, le rendait parfois éloquent. Jamais je n'avais compris, comme en l'écoutant, notre *misère très-auguste*, notre *grandeur très-misérable*. J'aurais voulu lui dire quelle force les catholiques trouvent dans la communion, mais je n'osai pas. Il faut avoir reçu Jésus-Christ dans son cœur, pour comprendre la joie de cette union qui *éteint tous les désirs*. La belle voix d'Elmire chanta :

Vole haut, près de Dieu, les seules amours fidèles  
Sont avec lui.

Ces paroles me touchèrent, et Francis s'en aperçut. Il se mit à me parler de son amour pour moi :

— Je préférerais vous entendre dire que vous aimez Dieu.

Il me répondit avec une douceur incomparable :

— Si vous l'aimez moins, je ne vous aimerais pas comme je vous aime.

On le pria de chanter. Il y consentit et me dit :

— Je n'ai jamais chanté depuis la mort de mon pauvre Charles, mais aujourd'hui il me semble que je trouverai de la douceur à vous chanter quelque chose que ce cher ami aimait et chautait souvent.

Il commença les *Adieux de Schubert*. Ah ! quelle émotion, quelle puissance de sentiment il y avait dans sa voix, et comme j'aurais voulu être seule pour pleurer à mon aise ! Qu'elle est touchante cette amitié qui survit à la mort, au temps et à l'amour ! Certes, je suis profondément sensible à tout ce qui le touche. Je donnerais ma vie pour lui épargner une douleur, et pourtant je vois avec une sorte de joie que rien ne le consolera jamais entièrement de la mort de son ami. Il est si bon d'être aimé d'un cœur qui n'oublie point ! Oui, je le sais, sou ami lui manquera toujours, toute ma tendresse sera impuissante à le consoler complètement, mais aussi, si je mourais, personne ne me remplacerait dans son cœur. Dieu seul pourrait le consoler, et de lui je ne suis pas jalouse.

Nous laissâmes l'île vers le soir. Le retour fut enchanteur. Je regardais autour de moi, et une sécurité profonde, une paix inexprimable remplissait mon cœur.

O mon Dieu, vous êtes bon, la vie est douce et la terre est belle !

---

Le mariage de Thérèse était fixé à l'été suivant. Dans le mois de juin elle écrivait dans son journal :

« Mon Dieu, pourquoi ne m'exaucez-vous pas ? J'attendais tant des prières continuelles que je fais faire pour lui, et voilà que je suis bien près de désespérer. »

Ce matin, je rencontrai Francis en sortant de l'église du Gesù. J'avais bien prié pour lui. J'osai le lui dire, et la première fois de ma vie, je lui parlai de mes espérances pour sa conversion. Il ne cacha pas son mécontentement et répondit avec une froideur glaciale :

— Je vous excuse en faveur de votre intention. Et il ajouta. — Oh ! les dures et cruelles paroles ! — Vous vous abusez étrangement. Jamais je ne serai catholique. Comment osez-vous me parler de ce que vous appelez vos espérances ?

Comme si je pouvais lui cacher toujours le vœu le plus ardent de mon cœur ! Mais non, il ne veut pas que je lui en parle

jamais. — Et quand vous serez ma femme, a-t-il dit, ne m'obligez pas à vous le défendre. — Soit. Je ne lui en parlerai pas. Ce n'est pas sur ce que je pourrais lui dire que je compte.

O mon Dieu, vous aurez pitié de lui. Vous éclairerez cette âme, une des plus généreuses que vous ayez créées. Je vous le demande au nom de Jésus-Christ, faites-moi souffrir tout ce qu'il vous plaira, mais donnez-lui la foi *sans laquelle il est impossible de vous plaire*. Hélas ! qui sait jusqu'à quel point les préjugés de l'éducation première aveuglent les âmes les plus droites et les plus nobles ? »

Le même jour Thérèse recevait de M. Douglas la lettre suivante :

« Je vous ai fait de la peine et j'en suis bien malheureux. Comme vous avez dû me trouver rude et dur ! Je vous en prie, pardonnez-moi, parce que je vous aime. Si vous saviez ce que je sentis quand je vous vis presque craintive devant moi ! J'aurais voulu me mettre à genoux pour vous demander pardon. En voyant vos larmes prêtes à couler, je me sauvai comme fou.

Ma Thérèse, j'aimerais mieux mourir cent fois que de vous faire souffrir. Je veux bien vous voir pleurer, mais comme vous pleuriez après avoir entendu l'aveu de mon amour. Si vous saviez comme ce souvenir m'est délicieux, comme mon cœur se reporte souvent à cette heure, la plus douce de ma vie, où, sur la grève de la Malbaie, je voyais couler vos larmes, ces larmes que vous ne sentiez pas, tant vous étiez émue.

Mon amie, je n'aurais jamais dû vous parler durement ; je le regrette beaucoup et vous en demande encore pardon ; mais, laissez-moi vous le dire, en vous déclarant que vous ne deviez pas essayer de changer mes croyances religieuses, je ne faisais que mon devoir. Je pourrais vous expliquer parfaitement pourquoi je ne serai jamais catholique. Je n'en ferai rien, ni maintenant, ni plus tard, par respect pour la candeur de votre foi. Que vous désiriez ce que vous appelez ma conversion, c'est peut-être très-naturel, mais il faudra ne m'en parler *jamais*. Je ne suis pas de ceux qui changent de religion. De grâce, ma chère Thérèse, ne touchez plus à cette question brûlante. J'ai assez souffert.

Charles aussi désirait me voir catholique, et, la veille de sa mort, il me pressa à ce sujet avec une tendresse extrême. Dans

l'état où il était, je n'osais lui dire que je ne partagerais jamais ses croyances. Il le comprit. Et lui, l'ange gardien de ma jeunesse, demandait pardon à Dieu et s'accusait de n'avoir, par ses mauvais exemples, éloigné de la vraie foi.

Ah ! Thérèse, si je pouvais vous dire ce que j'ai souffert dans ce moment et par ce souvenir, vous auriez pitié de moi, et vous ne me demanderiez jamais ce que je ne puis pas accorder.

Après cela, Charles ne me parla plus de religion ; mais, m'attirant à lui, il tint longtemps ma tête appuyée contre son cœur, et alors, cet incomparable ami me conseilla de chercher ma consolation dans les joies de la charité. Admirable conseil qui m'a fait supporter mon malheur !

Dans ce que je viens de vous dire, il y a, je le sais, plusieurs choses qui vous affligeront, et j'en suis plus triste que vous ne sauriez croire. Mais il le *fallait*. Oui, il faut que vous le sachiez, mon éloignement pour le catholicisme est invincible. J'ai cédé à toutes les exigences de votre Eglise, parce que, sans cela, vous ne m'épouseriez pas, mais je mourrai dans la religion où il a plu à Dieu de me faire naître, et n'essayez jamais de m'influencer là-dessus, car, aussi vrai que je vous aime, je ne vous le permettrai pas. Du reste, vous savez que je tiendrai loyalement, fidèlement ce que j'ai promis. ●

Sans doute, ma chère Thérèse, il est triste qu'il y ait un point par lequel nos cœurs ne se toucheront jamais, mais n'allez pas conclure que nous nous en aimerons moins. Songez à l'attachement que j'avais pour Charles, à son amitié, qui était le bonheur de ma vie, comme sa mort en a été la grande, l'exprimable douleur. N'ayez donc ni inquiétude, ni crainte. Je ne puis pas être catholique, mais je serai toujours votre ami le plus sûr et le plus tendre. D'ailleurs, puisque Dieu dirige tout, jusqu'au vol des oiseaux, n'est-ce pas lui qui nous a réunis ?

Après les premiers mois de mon deuil, ceux qui s'intéressaient à moi me conseillèrent de me marier. Je laissai dire, et, suivant le désir de Charles, je m'occupai des malheureux. C'était la seule consolation que je pusse goûter. Plus tard, je songeai au mariage ; j'y inclinai par le besoin d'aimer, si grand dans mon cœur ; mais il me fallait une affection élevée et profonde, l'amour comme je l'avais compris dans le moment le plus solennel, le plus déchirant de ma vie. Dieu m'a conduit vers vous, qui

êtes tout ce que je souhaite, tout ce que j'ai rêvé, vers vous, de toutes les femmes la plus vraie, la plus aimante et la plus pure.

Dites-moi, Thérèse, croyez-vous vraiment que la différence de religion mette *un abîme entre nous* ? O mon amie, comment avez-vous pu dire cette cruelle parole ?

Il est vrai, nous ne professons pas tout à fait la même foi, mais, tous les deux, nous savons que Dieu nous aime et qu'il faut l'aimer ; tous les deux, nous savons que secourir les pauvres est un bonheur et un devoir sacré ; tous les deux, nous croyons que Jésus-Christ nous a rachetés par son sang. Ma noble Thérèse, ma fiancée si chère, ne craignez donc pas d'être ma femme ; ne craignez pas de vous appuyer sur mon cœur pour jusqu'à ce que la mort nous sépare par l'ordre de Dieu.

— *A continuer.*

LAURE CONAN.

## LES CANADIENS DE L'OUEST \*

---

### III

Cependant les choses changèrent bientôt de face en Amérique ; les colonies qui avaient poussé l'Angleterre à s'emparer du Canada se révoltèrent contre leur mère-patrie, et les Canadiens français se rangèrent du côté de leur nouveau souverain. Comme l'a si bien dit M. Frédéric Gaillardet, ce n'était plus le même drapeau, mais c'était toujours le même ennemi. Les interprètes, les traiteurs, les hardis aventuriers, les chefs, on peut dire, des coureurs de bois et de cette population hybride, moitié sauvage et moitié civilisée, qui servait d'intermédiaire entre les tribus lointaines et les européens, virent renaître l'importance qu'ils avaient eue pendant la grande lutte de la France et pendant la prolongation de la guerre sous la direction du malheureux Pontiac.

Charles de Langlade reçut l'ordre de former un corps de sauvages ; car les américains rebelles avaient envoyé un collier aux nations de l'Ouest, et les Espagnols, alors possesseurs de la Louisiane, en avaient aussi envoyé un dans un but resté secret. On ne voit pas trop ce que ces derniers avaient à faire dans la guerre entre l'Angleterre et ses colonies. Peut-être espéraient-ils en profiter pour étendre leur domaine sur le Mississipi et dans les régions de l'Ouest.

Après avoir réuni un corps nombreux de Sioux, de Sacs, de Renards, de Ménomonis, de Ouinébagons, d'Outaouais et de Sauteurs, Langlade se rendit avec eux à Montréal. Là, suivant l'usage, grands discours et grands festins. Langlade était à la fois discoureur et interprète. Un bœuf entier rôti fut servi et dévoré, et, comme le remarque M. Tassé, c'était peu de chose, comparé au

---

\* Voir les livraisons de juillet et d'août.

banquet des Hurons décrit par le Père Brebœuf, ou vingt cerfs et quatre ours composèrent un *menu* très-respectable.

Notre héros, avec ses guerriers, alla se joindre à l'armée du général Burgoyne, qui s'était réunie à la Pointe à la Chevelure (*Crown Point*), le 30 juin 1777, pour envahir la Nouvelle York. Le vieux de la Corne Saint-Luc l'accompagna. On connaît l'insuccès de cette expédition, généralement attribué à l'ineptie de Burgoyne. Nos pères en avaient tiré une de ces locutions populaires qui peignent une situation : se faire *bourgogner* a longtemps voulu dire se faire rosser d'importance.

Après l'affaire de Bennigton, où Burgoyne avait négligé de protéger les blessés, les sauvages, qui n'avaient jamais pu s'entendre avec lui, voulurent d'abord se retirer ; puis, après avoir consenti à rester, grâce sans doute à M. de la Corne et à Langlade, ils se mirent à désertier par petites bandes jusqu'à ce qu'il n'en restât plus un seul. La présence de Langlade n'ayant plus sa raison d'être, il dut se retirer lui aussi, et le chevalier de la Corne, ayant été chargé de dépêches au général Carleton, quitta l'armée.

Burgoyne, étant tombé en disgrâce, tenta de se justifier par des brochures, et des discours à la Chambre des Communes, dont il était membre. M. de la Corne avait passé une partie de l'hiver à Londres, où il avait fait connaître aux ministres la vérité sur l'ineptie de Burgoyne. Celui-ci, pour se venger, dans un de ses discours l'accusa de cruauté, d'avoir voulu encourager les Indiens dans leurs déprédations et d'avoir déserté à leur tête. La prétention du général était qu'il avait voulu protéger les anciens sujets de l'Angleterre contre la barbarie des sauvages. Son adversaire riposta par une lettre qui fut publiée en français dans les journaux de Londres. Le chevalier n'avait eu connaissance du discours de Burgoyne qu'après son retour au Canada ; aussi disait-il en terminant : « Quoi qu'il en soit, monsieur, malgré mon âge avancé, je suis prêt à traverser la mer pour me justifier devant le roi, mon maître, et devant mon pays, de ces accusations mal fondées, bien que je ne m'occupe guère de ce que vous pourriez penser de moi personnellement. »

Cette lettre, dans laquelle il se justifiait complètement, et qui ne reçut pas de réponse, contient en même temps, comme le remarque M. Tassé, la justification de Langlade. Ce n'était pas la première fois, comme nous l'avons vu, que ce dernier jugeait mieux les choses de la guerre que les officiers européens sous lesquels il combattait.

Du reste, on n'avait pas eu trop mauvaise opinion, au Canada, de ce qu'avait fait Langlade dans la malheureuse expédition de Burgoyne, et l'on fut très-heureux, l'année suivante, de le replacer à la tête des sauvages. Le général américain Clarke s'était emparé de toute la région de l'Illinois, et le lieutenant-gouverneur Hamilton, qu'on lui opposait, avait grand besoin des guerriers de la forêt. Dégoûtés par ce qui venait de se passer, ahuris et ne sachant plus où ils en étaient en voyant les Anglais se battre entre eux, les Français du Canada prendre part d'un côté, ceux d'Europe de l'autre, — il y avait deux compagnies françaises dans l'armée de Clarke, — les sauvages semblaient vouloir désormais rester étrangers à une lutte où après tout ils avaient plus à perdre qu'à gagner. Le génie de Pontiac n'était plus là pour les diriger, et, si le grand chef eût vécu, peut-être même aurait-il jugé la situation comme le firent les tribus. Pierre Queret et Gautier de Vierville, neveux de Langlade, envoyés à Milwaukee, avaient complètement échoué dans leur mission.

« Langlade, dit M. Tassé, résolut de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments n'eurent aucun effet; mais, familier avec tous les usages et toutes les superstitions des sauvages, il voulut en tirer parti pour la circonstance. Il éleva une cabane au milieu du village de l'Arbre Croche, pratiqua une ouverture de chaque côté, fit tuer plusieurs chiens et plaça le cœur encore palpitant d'un de ces animaux sur un bâton, à chaque porte. Cela fait, il convia les sauvages à la fête du chien, qui est très en vogue parmi eux. Il entonna ensuite le chant de guerre, visita tour à tour toutes les loges, et s'arrêta à la porte de chacune pour manger un morceau de cœur de chien. Cela signifiait que, s'ils sentaient battre en eux des cœurs vaillants, ils suivraient son exemple et l'accompagneraient à la guerre. Ils ne purent résister à ce puissant appel et, l'un après l'autre, ils entonnèrent le vieux chant des combats. »

De nombreux canots flottèrent bientôt sur le lac Michigan, dirigés par Langlade et Gautier; mais en arrivant à Saint-Joseph on apprit que le fort Vincennes, que cette expédition avait pour but de secourir, et le gouverneur Hamilton lui-même, étaient au pouvoir des Anglais révoltés, comme on les appelait. Les sauvages s'en retournèrent encore cette fois très-désappointés et très-mécontents.

Cette expédition fut la dernière du brave Langlade. Il retint

toujours le titre de commandant des milices, et il faisait beau le voir et l'entendre dans les grandes occasions, revêtu de son magnifique costume d'officier anglais, parler de ses exploits sous l'un et sous l'autre gouvernement. Mais il devait être encore plus intéressant lorsque, au coin du feu, entouré de ses amis, d'une partie de sa nombreuse postérité, et de quelques traitiers ou de quelque émissaire du gouvernement, auxquels il donnait toujours à leur passage la plus joyeuse hospitalité, il racontait quelque une des quatre-vingt-dix-neuf batailles ou escarmouches où il s'était distingué. Parmi les hôtes de Langlade, allié lui-même à plusieurs nobles familles, se trouvaient souvent des personnages de la plus haute distinction, comme le témoignent les registres de Michillimakinac. M. Tassé a compilé de très-curieuses listes des baptêmes où les Langlade, père et fils, ont été parrains, ou M<sup>me</sup> Charles de Langlade, marraine. Les noms de de Beaujeu, de Repentigny s'y trouvent à plusieurs reprises.

De nombreuses courses, tantôt dans l'Ouest tantôt dans l'Est, entretenirent chez Langlade jusqu'à un âge très-avancé toute l'activité de la jeunesse. Il se distingua autant par son zèle religieux que par sa bravoure ; les missionnaires recevaient de lui constamment le meilleur accueil et d'importants services.

Charles de Langlade mourut au mois de janvier 1800, laissant une nombreuse postérité. Plus de quarante familles de l'Etat du Wisconsin descendent de lui. Les Anglo-américains, aussi bien que les Canadiens, gardent de ce digne homme le meilleur, j'oserais presque dire le plus religieux souvenir. On montre encore, dans le cimetière de la Baie Verte, la tombe de celui que l'on appelle d'un commun accord le Père du Wisconsin « *the Father of the Wisconsin* » ; et la société historique de l'Etat, qui a fait traduire et imprimer le mémoire de Grignon, conserve dans son musée, comme de précieuses reliques, plusieurs objets qui ont appartenu à notre héros.

Ce qu'il y a surtout de frappant et de romanesque, dans toutes les biographies que nous donne M. Tassé dans ses deux excellents volumes, c'est ce mélange de la vie sauvage et de la civilisation, cette assimilation des sauvages aux Français, succédant à l'assimilation, qui malheureusement avait eu lieu trop souvent, des Français aux sauvages, cette touchante conservation des usages canadiens que l'on retrouve à chaque page ; telle est, par exemple, la description de la fête du *mai*, que l'on ne manquait point de

*planter* devant la maison de Langlade, chaque année, avec force décharges de mousqueterie et, cela va sans dire, force libations.

Presque tous ces traiteurs et voyageurs eurent deux et même quelquefois trois familles. La première épouse était ordinairement une indienne, assez souvent la fille de quelque chef, laquelle, après le mariage, devenait chrétienne, faisant solenniser son union par un prêtre et baptiser ses enfants ; la seconde épouse, la première étant morte, était le plus souvent la fille de quelque marchand ou traiteur, ou quelque canadienne dont on avait fait la connaissance à Montréal, car on ne faisait pas grand cas, à cette époque, de parcourir la moitié du continent en canot l'été, raquettes aux pieds l'hiver.

Leurs enfants se mariaient tantôt avec des canadiennes, tantôt avec des *métisses*, tantôt avec des *sauvages* ; et, comme le prestige et la fortune de ces traiteurs et de ces interprètes dépendaient beaucoup de leur influence sur les sauvages, il s'en suit que celui qui était le fils ou l'époux d'une sauvage n'était pas le moins considéré.

Tenez compte des nuances très-accentuées qui existaient entre les différentes nations sauvages, dont les noms vous sont déjà presque familiers, ajoutez-y les traiteurs anglais ou anglo-américains, et vous verrez que cette population hybride devait former une mosaïque humaine assez singulière. Et cependant, en lisant M. Tassé, on sent très-clairement que c'était le cachet français, ou pour mieux dire le cachet franco-canadien qui prédominait, à travers toutes les variétés de ces groupes si singulièrement composés. C'était la gaieté, l'insouciance du lendemain, le bon sens élastique et toujours prêt à tirer parti d'une situation même la plus difficile, le sentiment religieux se manifestant sans hypocrisie, sans *cant*, et avec une sincérité étonnante, au milieu d'existences en somme peu édifiantes ; c'était le courage mêlé de prudence, s'appuyant pour réussir sur l'expérience et, à défaut d'expérience, sur l'instinct, plus infailible que la science militaire ; c'étaient toutes ces qualités de nos pères qui caractérisaient les habitants de tous ces petits noyaux d'établissements échelonnés dans l'Ouest, à d'immenses distances les uns des autres, noyaux et germes d'où sont sorties des villes plus riches et plus peuplées, après moins d'un siècle d'existence, que bien des cités fameuses de l'ancien monde.

M. H. - S. Baird, qui s'était établi à la Baie Verte en 1824, fait ce joli portrait de la population de cet endroit :

« La population se composait pour la plupart de Canadiens-français et de Métis, à l'exception des sauvages. A part les officiers qui logeaient au fort Howard, il n'y avait que sept ou huit familles américaines. Le caractère des habitants était un mélange de civilisation et de simplicité primitive; ils alliaient la politesse et la gaieté des Français à l'insouciance et à l'imprévoyance des indigènes. Hospitaliers, jouissant du présent sans se préoccuper de l'avenir, se contentant de peu, sachant trouver d'agréables amusements dans la danse et les courses de chevaux, ils éprouvaient certainement plus de bonheur et de satisfaction que la génération actuelle, si affairée, si préoccupée de faire de l'argent de tout. Ces colons formaient une classe d'hommes aujourd'hui entièrement disparus, mais qui méritent d'être inscrits sur les pages de l'histoire, comme les véritables et les premiers pionniers du Wisconsin. Plusieurs d'entre eux ont laissé des descendants, et les noms des Juneau, des Grignon, des Porlier et autres, rappelleront cette ancienne race de colons longtemps après que la génération actuelle aura disparu. »

Tout ce qui précède est parfaitement confirmé par la lecture des biographies de Jean - Baptiste Cadot, de Charles Réaume, de Porlier père et fils, qui, dans le livre de M. Tassé, suivent celle de Langlade. Jean - Baptiste Cadot peut être considéré comme le fondateur de l'établissement du saut Sainte - Marie, comme les Langlade peuvent être considérés comme les fondateurs de celui de la Baie Verte. Il s'est trouvé mêlé, comme Charles de Langlade, à tous les événements de la guerre de Pontiac, et il y a joué un rôle semblable. \*

Réaume et Porlier père, qui n'étaient pas sans instruction, ont été juges en ces pays. La même chose est arrivée à Nicholas Boivin et à plusieurs autres Canadiens. Ils étaient juges au civil comme au criminel tout comme Perrin - Dandin, d'illustre mémoire, et M. Tassé rapporte sur leur compte d'assez réjouissantes anecdotes.

---

\* Un descendant de Cadot fut le héros d'une singulière aventure, qui est presque la contre-partie de celle de Pocahontas et du capitaine Smith. Catlin l'avait emmené à Londres avec une bande de sauvages qu'il montrait sur les théâtres. Cadot, qui avait bien un peu de sang indien, jouait le rôle de chef de la troupe. La fille d'un riche marchand de la cité tomba amoureuse de ce sauvage de contrebande, l'épousa malgré ses parents, et vint mener une triste existence dans les régions de l'Ouest, où elle mourut de chagrin.

Ils avaient pour toute bibliothèque quelques volumes dépareillés des statuts, quelquefois un exemplaire de la coutume de Paris; mais ils étaient aussi solennels que prompts dans leurs décisions. Un d'eux siégeait en robe rouge, ni plus ni moins que nos juges de la cour suprême. Le juge Boivin, sans doute pour ne pas faire mentir son nom, ne se gênait pas d'inviter l'assistance, une fois la cause jugée, à venir prendre « *a little* quelque chose » avec lui. Prenant ses fonctions plus au sérieux, le juge Porlier, qui avait autrefois étudié la théologie au séminaire de Montréal, eut la patience de traduire, de l'anglais en français, les statuts refondus du Wisconsin.

Joseph Rolette exerça aussi les fonctions judiciaires. Sa biographie, qui occupe presque autant d'espace que celle de Langlade, nous amène à une époque plus rapprochée de nous, à celle de la seconde guerre avec les Etats - Unis.

Joseph Rolette appartenait à une famille dont le nom fait assez bonne figure dans notre histoire. Il était frère de Charles - Frédéric Rolette, officier dans la marine anglaise, qui se distingua au combat du Nil et à celui de Trafalgar, et neveu de M<sup>lle</sup>. Marie Josephite Rolette, dont la beauté et les grâces surent charmer le major Holland, qui l'épousa et la fit entrer ainsi dans une des familles les plus distinguées de l'Angleterre. Joseph et Charles Rolette ont joué tous deux un assez grand rôle dans la guerre de 1812. Les exploits de Charles, qui reçut à la fin de la guerre un sabre d'honneur, sont si connus que je me contenterai de parler, d'après M. Tassé, de ceux de son frère aîné.

P. C.

— *A continuer.*

## CHRONIQUE MUSICALE

---

CONCERT KELLOGG - CARY. — LA CRÉATION D'HAYDN. — CONCERT  
DESÈVE. — AUDITION D'ORGUE PAR M. BARNES.

---

Le mois dernier est bien le plus musical que Montréal ait connu.

M. Strakosch a ouvert la marche avec ses éléments habituels : deux ou trois artistes accompagnés de deux ou trois doublures qui jouent le rôle de *repousseurs* ! Pour M. Strakosch, l'ombre est surtout nécessaire en musique, ombre exagérée, surchargée. Cependant il ne faut pas trop lui en vouloir. MM. Conly et Rosnati lui apparaissent comme des étoiles de première grandeur. Pour lui, la voix criarde et glapissante de M. Rosnati est d'une suavité mélodieuse ; les contorsions et les grimaces provoquées par les *ta* et les *si bémol* se transforment en gracieux sourires ; le « *Non ever*, » accompagné d'une nouvelle cadence ridicule révèle l'homme de goût et le musicien ! ..... Pour lui enfin, le timbre de M. Conly est d'une égalité irréprochable ; la phrase, d'un contour élégant ; l'expression, d'une vérité saisissante !! .....

Respectons ces convictions, elles mènent à la fortune ! .....

Et puis, après tout, M. Strakosch ne fait pas si mal. Le public lui donne raison. Signor Rosnati n'était-il pas applaudi selon le nombre et la laideur de ses grimaces ? Ses cris et ses vociférations ne faisaient-ils pas les délices de la galerie ? M. Strakosch s'est dit : le plus sage est de spéculer sur la naïveté humaine, allons-y donc ! — et il y va, et il y va même très-bien. Le succès lui répond au-delà de ses espérances. C'est un habile homme. Pourquoi son accompagnateur ne l'est-il pas autant !

Melles Kellogg et Cary ont chacune une très-jolie voix; elles chantent très-bien, elles se disent artistes et le sont en effet. Malheureusement, rien de cela n'a été prouvé aux concerts du 7 et du 8 octobre. Deux airs d'opéra assez mal chantés — surtout la *Polonaise* de Mignon — et plusieurs airs nationaux, voilà les seuls exploits de deux grandes cantatrices!.....

Si des virtuoses d'aussi grande réputation n'ont pour tout répertoire que *Jamie, Coming thro' the Rye, I will marry my own lad*, etc., que devons-nous attendre des artistes de second rang et surtout des simples amateurs?.....

Ces dames nous ont prouvé qu'elles ne sont artistes ni par l'esprit ni par le cœur. Si elles ne peuvent prétendre au succès que par des concessions au mauvais goût du public, mieux vaudrait pour elles renoncer à la scène.

Grâce à la chansonnette, Melles Kellogg, Cary, Murska, *e tutti quanti*, descendent au rang des Theresa et des Desclauzas; il ne manquerait plus que la pantomime pour que l'imitation fût parfaite.

Tout cela est peut-être causé par une question d'amour-propre. On veut être l'idole du public, se faire préférer à sa voisine, recevoir plus de bouquets, provoquer l'enthousiasme aveugle.

Cette ambition ne vaut pas celle qui se manifeste si noblement chez madame Rivé-King. Saluons avec respect cette jeune artiste dont le cœur a si bien su comprendre le beau et le grand, se l'assimiler et le garder.

Madame Rivé-King est une grande artiste et elle le prouve. Elle le prouve par ses programmes, par son exécution, par ses connaissances, par son cœur, par sa dignité et par son courage. Elle le prouve en préférant élever le public jusqu'à elle au lieu de descendre jusqu'à lui.

Qu'il est bon de rencontrer de ces âmes d'élite qui échappent aux souillures de la mode, et qui se refusent aux succès de mauvais aloi!

Quelle vénération madame Rivé-King doit avoir pour les grands maîtres, puisqu'elle ne veut jouer que leurs œuvres, surtout devant un public américain!

Aussi, quel accueil glacial elle a reçu à l'Académie de musique! Ni son mécanisme merveilleux, ni sa belle sonorité, ni sa *maës-*

*tria* n'ont été compris de la foule ! Seuls, quelques musiciens ont témoigné leur admiration.

La salle, il est vrai, manque totalement de qualités acoustiques. Le son s'engouffre dans les coulisses et nous revient assombri, sans vigueur, mat.

Nous avons eu l'honneur d'entendre M<sup>me</sup> Rivé - King dans un salon. Là, pendant deux heures, elle nous a tenus sous le charme de sa magistrale exécution, jouant tout ce qu'on désirait entendre : sonates, concertos, scherzos, impromptus de Chopin, Beethoven, Liszt, Bach, etc !... Tout le répertoire lui appartient ; tout est su par cœur, dominé par les doigts et l'intelligence.

Et quand on songe que cet immense travail vient d'être accompli par une jeune femme de vingt-trois ans, on se demande ce qu'elle sera dans une dizaine d'années.

Ce qu'elle sera?... Tout esprit clairvoyant le devine sans peine : dans dix ans, le souffle se sera agrandi ; la grâce, l'élégance et l'expression auront atteint le degré déjà acquis par le mécanisme, la bravoure, la chaleur, la sonorité, la fougue et le grand style ; alors, M<sup>me</sup> Rivé - King occupera une des premières places, — sinon la première, — dans l'histoire des pianistes femmes. Cela est d'autant plus certain que le travail, chez elle, a pour but l'art, non le public. Elle joue pour les Muses, elle joue pour l'ombre de Beethoven, pour son illustre professeur, Liszt. Heureux le public qui l'entend, s'il est éclairé.

A la sortie du concert un musicien me dit : « Décidément, je n'aime pas la harpe ! » C'est bien la plus sévère critique que l'on puisse faire d'une harpiste. L'oreille la plus anti-musicale ne peut s'empêcher d'aimer la harpe, quand cet instrument est bien joué. La première qualité d'un harpiste consiste dans le son, à défaut de quoi l'on a une exécution maigre, grêle, qui fait paraître ridicule un instrument divin, quand il vibre sous les doigts d'un Godefroy.

Madame Marezek a causé une furie populaire avec *Patrick's day* ; elle sera applaudie par les connaisseurs quand elle produira des effets artistiques.

Ces concerts d'artistes étrangers pourraient être très-profitables à Montréal, si la critique, dans chaque journal, était confiée à des hommes spéciaux, ayant fait des études sérieuses. De cette manière, les Kellogg et les Cary, sûres d'être jugées

publiquement, selon leur mérite, y regarderaient à deux fois avant de nous chanter des compositions sans valeur et sans profit pour personne.

Alors, surtout, nous ne verrions plus de comptes-rendus comme celui qui a paru dans le *Canadian Spectator*\*.

Certes, au double point de vue intellectuel et artistique, nous sommes partisan de la Société Philharmonique ; nous formons les vœux les plus ardents pour qu'elle réussisse, mais nous ne pouvons pas encore nous écrier à propos de la *Création* : *Such a performance, or anything in any way approaching to it, has never been given in this city before.*

Cette exécution, qui accusait de louables efforts, laissait beaucoup à désirer comme ensemble, et elle ne peut pas un instant soutenir la comparaison avec celles que le chœur Mendelssohn nous a données. Nous ne voulons pas ici nous faire l'avocat de l'une ou de l'autre société : l'amour de la justice et de l'art, seul, nous inspire. Il s'agit uniquement de rétablir la vérité et d'atténuer l'effet qu'a pu produire une critique inexpérimenté ou trop zélé. La rumeur désignait M. MacLagan, mais nous n'avons pas voulu y croire.

Le chœur Mendelssohn, il est vrai, n'a jamais, comme la Société Philharmonique, exécuté d'œuvres de longue haleine, mais, en revanche, les chœurs de Mendelssohn, Schuman, Gounod, Niels-Gade et autres, qui forment le fond de ses programmes, sont autrement difficiles, sous le rapport des nuances et de l'expression, que les chœurs carrés et rythmés de la *Création* et des œuvres de Handel, d'autant plus qu'ils sont, pour la plupart, chantés sans accompagnement. L'exécution du chœur Mendelssohn est parfaite, le fini est complet, les moindres nuances sont rendues avec la plus grande délicatesse, les attaques sont d'une netteté et d'une franchise extrêmes, l'équilibre du son et du rythme est supérieur, chaque partie est bien dessinée et mise en relief. Si le chœur Mendelssohn n'a pas exécuté d'oratorio en entier, ce n'est pas qu'il en soit incapable. Il lui serait

---

\* Ce qui suit concernant la Société Philharmonique a déjà paru en partie dans le *Star* du 2 novembre.

facile de prouver le contraire n'importe quand, et de donner au public l'occasion de voir comment ces œuvres doivent être exécutées. Ce serait une expérience profitable à plusieurs.

Comment pourrait-il se faire que la Société Philharmonique fût supérieure au chœur Mendelssohn, quand ce dernier, composé des artistes les plus distingués de Montréal, est organisé depuis nombre d'années et travaille régulièrement sous la direction d'un homme aussi capable et aussi expérimenté que M. Gould ?

N'est-ce pas aussi une exagération de prétendre que : *The « Marvellous Work » could not possibly have gone better ?* — Peut-on dire : *The representation of « Chaos » was splendidly played ?...*

N'oublions donc pas qu'une grande partie du public a déjà assez d'expérience pour distinguer une bonne d'avec une mauvaise exécution, et que les artistes sont las des rapports complaisants.

L'auteur nous prend évidemment pour des gens qui n'ont jamais rien vu ni entendu, car il va jusqu'à dire : *The choir seemed not only to please, but to astonish every body. It was well balanced, all the leads were taken up promptly and with a vigor of attack that should have done credit to the best choirs of Germany or England, whilst the shading was not overlooked !!!.....*

*The vigor of attack !.....* Mais c'est précisément là ce qui fait le plus défaut à la Société Philharmonique ! Jamais une entrée n'est précise, ni faite par tout le monde ! Jamais le *tout* n'est entendu qu'à la quatrième ou la cinquième mesure ! !.....

*The vigor of attack should have done credit to the best choirs of Germany or England !.....* Vraiment ! !..... Sans excepter les chœurs de MM. Henry Leslies et Barnby, ni celui du Palais de Cristal ! !.....

S'il en est ainsi, notre ville est singulièrement favorisée : la voilà l'égale de Londres, Leipsig et Weimar ! Encore quelques mois, et nous dominerons tout, grâce à M. MacLagan.

Il est pénible d'avoir à relever de pareilles naïvetés : il le faut cependant, sous peine de voir le mal s'étendre et s'aggraver outre mesure.

L'exécution de la *Création* a été médiocre. Soit que les répétitions n'aient pas été assez nombreuses, ou que le directeur n'ait

pas les capacités et l'expérience nécessaires; les ensembles manquaient totalement d'aplomb.

Nous devons avouer que la direction ne les aidait nullement; M. McLagan dirige, le nez dans son livre, bat la mesure sans aider du regard et du geste.

Un chef d'orchestre doit être le point d'appui d'une exécution. Pour cela, il faut qu'il possède parfaitement sa partition, qu'il soit sûr de lui, d'un grand sang-froid; il doit inspirer de la confiance aux exécutants, battre la mesure nettement, souligner toutes les entrées; ajoutez à cela une physionomie calme dans les passages difficiles, une chaleur communicative et dominatrice.

Nous avons assisté, l'hiver dernier, à une exécution de la *Création*, au *Normal school Hall*: certainement que le résultat de la partie chorale fut supérieur à la tentative du 14 octobre.

L'orchestre a été relativement plus satisfaisant.

Le viola et le basson sont rarement parvenus à nos oreilles.

Le violoncelle et la contrebasse demanderaient à être renforcés.

Le clarinettiste et le flûtiste manquent d'exécution et de mesure, bien qu'ils soient supérieurs à tous ceux que nous ayons entendus ici.

L'innovation la plus heureuse a été celle des deux cors d'harmonie; nous regrettons que les exécutants ne soient pas plus habiles.

Quant au hautbois, il a été admirable de sûreté, d'embouchure, de son et d'expression. Nous avons là un artiste précieux.

Puisque l'orchestre n'était pas au complet, — la seconde flûte, le hautbois, la clarinette et le basson manquant, — la partition aurait dû être refondue, afin que l'on pût bien entendre toutes les parties.

Tout imparfaite qu'elle est, la Société Philharmonique n'en est pas moins très-intéressante et nécessaire. Nous lui devons le plaisir d'avoir entendu M<sup>me</sup> Osgood et M. Whitney, deux artistes de premier ordre, chez qui la beauté de la voix et l'aisance du mécanisme le disputent à la pureté du style: deux grands artistes doublés de deux bons musiciens, qui ont fait des prodiges pour suivre l'orchestre avec aisance, malgré l'accusation que le *Canadian Spectator* cherche à diriger contre M<sup>me</sup> Osgood.

Si M<sup>me</sup> Osgood avait *hurried the time perceptibly*, ce ne pourrait

être qu'intentionnellement. C'était donc au chef d'orchestre à la faire suivre avec intelligence.

M. Stanley cache de bonnes qualités sous un chant de gorge trop nerveux. S'il pouvait obtenir une respiration plus profonde et le calme nécessaire, il rendrait de grands services à l'oratorio.

Nous ne terminerons pas sans présenter nos remerciements au comité de la société Philharmonique, — bien en dehors de notre critique, — pour la bonne idée qu'il a eue de fonder un chœur aussi important, et les sacrifices généreux qu'il fait en faveur de l'art musical.

Espérons que cette bonne volonté se maintiendra, et qu'il introduira les réformes nécessaires pour que la société Philharmonique ait un jour vraiment droit aux éloges anticipés du *Canadian Spectator*.

Les bases de cette société paraissent très-solides.

Tout le monde s'intéresse à ses progrès.

Il est en effet du devoir de chacun d'aider une entreprise aussi belle, aussi honorable.

Une ville comme Montréal doit mettre sa gloire à patronner les arts.

••

La société canadienne est rarement conviée à un concert donné par un des siens. Elle s'était donc rendue avec empressement au concert de M. Desève. Soit curiosité, soit désir d'applaudir un jeune artiste de talent, l'élément français remplissait l'Académie de musique.

M. Desève nous revenait dans les conditions les plus favorables. Des succès authentiques à Paris, l'opinion flatteuse et les prophéties de ses professeurs avaient attiré sur lui l'attention générale. Un artiste nous était né : l'Albani avait un frère !

Constatons cependant que cette nouvelle n'a pas été reçue par tous comme elle aurait dû l'être.

Il y a au Canada une plaie : nous voulons parler de certains musiciens - amateurs. Ces amateurs, qui savent à peine distinguer une ronde d'avec une noire, ne peuvent supporter la réputation d'un homme qui a étudié et qui sait ! Cette réputation les gêne, leur nuit ! Ils aperçoivent dans un avenir très-prochain la fin de leur règne ! Partisans du charlatanisme, ils voudraient tenir

sous le boisseau la science et la vérité !... Tout dans l'artiste les obfusque.

Ils voient que s'ils ne tuent pas les artistes, ces derniers les tueront. Au lieu de se résigner à leur sort et de se contenter du second rang, ils se refusent à l'évidence et exhalent en toute occasion leur mauvaise humeur.

Au concert de M. Desève, ils ont remarqué un jeu faux, une mauvaise position ; ils blâment le choix du programme.

Pour constater un jeu faux, ils ont dû se munir d'instruments spéciaux, attendu que les oreilles les plus délicates n'en ont rien remarqué ; la mauvaise position a dû subir le calcul d'un compas perfectionné et manié par un très-habile géomètre.

Nous trouvons ces reproches sans fondement.

Albani viendrait ici qu'elle ne pourrait satisfaire tout le monde : plusieurs lui préféreraient et celle-ci et celle-là, parmi nos jeunes vocalistes !...

Avoir de la voix sans savoir chanter, jouer du piano sans mécanisme ni style, composer sans savoir l'harmonie, ne sont pas des titres qui suffisent pour oser formuler des jugements.

Nous le répétons et ne saurions trop le répéter : faire de la musique du matin au soir ne constitue pas plus un musicien, que lire tout le répertoire littéraire ne constitue un littérateur.

Le succès du concert de M. Desève a été tellement complet cependant, que les protestations du petit groupe des mécontents ont fait long feu.

Le choix du programme est une légère concession faite au goût du public : ni sonate, ni concerto, ni Beethoven, ni Bach !

M. Desève, nous l'espérons, contentera les exigeants par un programme plus classique, quand il nous donnera le plaisir de l'entendre de nouveau. Après avoir déployé du mécanisme et du brillant au premier concert, il nous fera admirer son style large et distingué au second.

Ils nous en eût déjà donné l'occasion pendant l'*Ave Maria* de Gounod, si M<sup>me</sup> Christin avait été un peu plus ferme sur la mesure.

N'apercevant dans ce morceau qu'un rythme large et sou-

tenu, les amateurs ne se doutent pas assez de sa difficulté. Ce morceau est une véritable pierre de touche. Peu de personnes peuvent l'aborder impunément. L'aisance qu'il demande n'est obtenue que par des artistes et après de fréquentes répétitions.

Chez M<sup>me</sup> Christin, on sent vibrer l'âme d'une grande artiste. L'étude en aurait fait une magnifique Fidès et une grande Vestale !

MM. Maillet et Lefèvre n'ont pas donné ce qu'on était en droit d'attendre d'eux, dominés qu'ils étaient, l'un par un violent mal de gorge, l'autre par un gros rhume. M. Maillet a cependant dit avec assez de finesse la *Pastorale du « Prophète. »*

Monsieur J. Fowler, et son élève, M<sup>lle</sup> Sophie Bolté, ont commencé le concert par l'ouverture *La donna del Lago* de Rossini, morceau bien apprécié et qui a valu un bouquet à M<sup>lle</sup> Bolté.

Le morceau capital de la soirée a été l'*Andante* et le *finale* du *Quatuor en mi bémol* de Schubert, joué par MM. Desève, F. Boucher, Reschling et Leblanc. M. Desève l'a joué d'une manière remarquable. Le désir de le faire comprendre et goûter par son auditoire l'a poussé à exagérer un peu les nuances. Le public a crié : *bis !...* C'est du nouveau. Le quatuor n'enthousiasme pas généralement les masses. C'est un bon point pour les exécutants.

M. Desève s'est montré supérieur à ce que le public espérait de lui. Il a causé une satisfaction générale dont il a droit d'être fier et qui prouve que son temps a été bien employé à Paris.

Comme tout le monde, nous regrettons qu'il s'attarde à l'ingrate carrière de l'enseignement, au lieu de retourner en Europe continuer des études déjà si bien commencées, et acquérir la célébrité que son talent le met à même d'obtenir.

Quoique très-avancé et très-habile, M. Desève aura beaucoup à faire pour devenir un Wianieski ou un Joachim ; c'est pourquoi nous voudrions le voir profiter de sa jeunesse pour atteindre le but qu'il doit se proposer, et ajouter un nouveau fleuron à la couronne de la Nouvelle-France !

Nous saluons avec bonheur l'arrivée d'un musicien de grand talent et de haut savoir, M. Fredk - C. Lucy Barnes, de l'Aca-

démie royale de Musique de Londres, nommé organiste de la cathédrale anglaise.

Nous avons besoin d'hommes comme M. Barnes, qui a fait des études complètes, qui apporte avec lui les traditions des grands maîtres et des connaissances littéraires, toujours très-utiles chez un artiste.

Les compositions de M. Barnes sont originales, et — ce qui est rare aujourd'hui — écrites avec une admirable pureté. L'accompagnement n'a rien de commun avec les formes et le goût du jour; l'harmonie est toujours naturelle, souvent piquante. Les sonorités sont pleines, les échanges surveillés et les rythmes offrent de jolis contrastes. Nous louerons particulièrement — parce que là réside le plus difficile — la suite naturelle des idées, la simplicité des moyens, l'équilibre des phrases et de l'ensemble.

Nous avons donc là un artiste de la plus haute compétence, qui donnera de l'élan à l'art musical à Montréal.

M<sup>me</sup> Barnes possède une voix pleine de charme, et chante avec un goût exquis. Le son, quoique un peu trop sombre, est d'un timbre si bien caractérisé que son chant est extrêmement sympathique. Bonne musicienne, elle exécute avec aplomb et sécurité. Voilà une bonne occasion pour les élèves d'entendre, et d'acquérir de l'expérience. Je leur recommande surtout l'attitude et l'expression physionomique, que M<sup>me</sup> Barnes possède à un haut degré; la diction, que l'on ne saurait jamais trop perfectionner, et l'articulation, sans laquelle le chant perd toute sa saveur.

L'audition d'orgue donnée par M. Barnes à l'*American Presbyterian Church*, le 18 du mois dernier, l'a placé au premier rang de nos organistes avec le Dr Davis. Nous le félicitons d'avoir au sortir de cette routine à laquelle tant d'organistes restent encore enchaînés: nous voulons parler de la manie de jouer les fugues de Bach sans varier la *registration*.

En Angleterre et en Allemagne, on voit encore de ces partisans acharnés de l'incolore, qui se délectent, pendant des heures avec une montre de huit. La variété des sonorités leur fait horreur!

Comment ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils oublient le caractère propre de l'orgue? Qu'est-ce que l'orgue, si ce n'est un orchestre joué par un seul homme? Et si c'est un orchestre, pourquoi

ne pas employer tous les instruments qui le composent? A quoi bon des ressources aussi multiples, s'il ne faut pas en user? N'est-ce pas surtout dans la fugue, au caractère si uniforme, qu'il convient de varier les timbres? Cette variété ne donne-t-elle pas plus de relief à l'entrée du sujet et aux dialogues? N'atténue-t-elle pas la sécheresse inhérente même à la fugue la mieux faite? L'auditeur n'en saisit-il pas mieux la contenance? Ces sonorités variées ne reposent-elles pas et l'oreille et l'esprit? Autre avantage — moins important, peut-être, mais qui a toujours une assez grande valeur — l'organiste ne trouve-t-il pas là une bonne occasion d'exercer son imagination et de prouver son intelligence et son tact par un choix judicieux de combinaisons?

M. Barnes nous a souvent surpris par l'inattendu de sa *registration*. Il a tiré de son orgue les effets les plus variés et les plus inattendus. Il possède l'art de marier les anches avec les fonds. Nous n'avons pas entendu ce son dur et lourd que produisent si fonds isolées.

Mentionnons spécialement son accompagnement, si obéissant au chanteur et si *lumineux* comme sonorité. M. Barnes s'est aussi débarrassé de l'ancien préjugé qui astreignait les organistes à n'accompagner un solo qu'avec un positif ou un récit peu chargé. Au *Jérusalem* de Gounod, dans lequel M<sup>me</sup> Barnes a développé un accent très-expressif, M. Barnes déploya toute l'harmonie de son orgue et atteignit un effet de grandeur saisissant!

Si ce système a le désavantage de couvrir par moment la voix, ce désavantage est amplement racheté par l'expression dramatique obtenue.

D'ailleurs, pour quiconque a entendu *Gallia* avec grand orchestre, l'accompagnement de M. Barnes était parfait, car il résumait très-bien l'effet orchestral. Une quarantaine de violons, six altos, dix violoncelles et dix contre-basses, appuyés par des bois, un orgue, un chœur de 200 voix, et jouant *forte*, couvrent tout aussi bien un solo que l'accompagnement de M. Barnes.

Dans quelle position se trouve donc une cantatrice à l'opéra quand, dans un grand ensemble, elle doit lutter contre l'orchestre avec ses cuivres déchaînés et un chœur de cent choristes chantant *con furore*?

Nous avons insisté sur ce point, précisément à cause de certaines remarques qui ont été faites.

On dirait qu'il n'est pas permis à un musicien d'apporter ici autre chose que ce qui y existe déjà. La routine tient le haut du pavé!...

M. Barnes a eu la bonne idée de donner une série de concerts de chambre. La chose sera mise à exécution aussitôt qu'il y aura le nombre de souscripteurs voulu. Les Anglais vont-ils se montrer seuls amateurs de musique classique? Ne verrons-nous pas enfin nos familles canadiennes-françaises s'intéresser au mouvement artistique, qui n'a encore trouvé d'appui solide que chez nos voisins?

Outre que nos soirées sont, en général, assez ennuyeuses, n'y aurait-il pas profit pour les élèves et récréation de l'esprit et du cœur pour la population, dans l'audition des œuvres de Mendelssohn, Mozart et Beethoven?

Les artistes qui donnent plus de temps à la virtuosité qu'à l'enseignement sont-ils déjà si nombreux, qu'on puisse manquer l'occasion d'aller les applaudir?

Prouvons donc que les choses de l'intelligence ont aussi leur part dans nos plaisirs.

..

Le mois de novembre s'annonce comme devant offrir aussi beaucoup de concerts. Cette bonne aubaine est en partie due à M. Wallace, ancien rédacteur du *Star*, qui a pris la direction de l'Académie de musique et qui, à ses risques et périls, veut faire les délices du public dilettante de Montréal.

Nous lui devons d'avoir entendu madame Rivé-King, nous lui devons d'entendre Marie-Rose et Whielmj.

Une bonne amélioration serait que M. Wallace revisât les programmes et les élevât à la hauteur des artistes qu'il engage

GUILLAUME COUTURE.

## REVUE EUROPÉENNE

---

C'est encore par la nécrologie que je suis obligé de commencer cette revue, ce qui a été trop fréquemment le cas dans cette année 1878, qui pourrait s'appeler l'année des morts illustres.

Depuis la mort de Pie IX, suivant de si près celles de M. Thiers et de Victor - Emmanuel, un nombre considérable de cardinaux et d'évêques, choisis, on le dirait, à dessein parmi les plus grands et les plus connus, ont formé comme un cortège funèbre au saint pontife. Au mois dernier, c'était le cardinal Franchi et Mgr Conroy ; cette fois, c'est le cardinal Cullen et Mgr Dupanloup.

Le cardinal Cullen, par sa sagesse et sa modération, qui n'excluaient point le zèle et la fermeté, a su maintenir la paix dans cette malheureuse Irlande, où la rancune des anciens griefs semble ne tenir aucun compte des concessions, de plus en plus larges, faites par le gouvernement anglais. On peut dire qu'à certains égards, le cardinal Cullen a été le continuateur, et le plus heureux continuateur du grand O'Connell.

Né en 1805, en Irlande, le cardinal Cullen a passé plus de trente années de sa vie à Rome, où il a été longtemps le supérieur du collège irlandais, et le conseiller naturel du sacré collège et des congrégations, en tout ce qui concernait son pays \*.

En 1849, à la mort de Mgr Crolly, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, Mgr Cullen devint son successeur, mais il fut transféré à l'archevêché de Dublin, rendu vacant par la mort de Mgr Murray. Au mois de juin 1866, il fut créé cardinal : il est donc le premier irlandais auquel cette dignité ait été conféré, depuis l'établissement du protestantisme dans les îles britanni-

---

\* Beaucoup de prélats irlandais sont dans le même cas. Je me rappelle qu'à un dîner chez le cardinal, ceux qui étaient présents formèrent plus d'un siècle en additionnant leurs années respectives de résidence dans la capitale du monde catholique. Mgr Conroy et Mgr Moran étaient du nombre. Ce dernier était le neveu du cardinal : il a été question de lui comme délégué apostolique en Amérique.

ques. Fortement opposé aux écoles mixtes, le saint et habile prélat luttait en faveur des écoles catholiques et parvint à établir une université catholique à Dublin. Mais s'il combattait le système de gouvernement imposé à l'Irlande, il n'en était pas moins fidèle à l'allégeance envers sa souveraine, et, plus qu'aucun autre, il s'est opposé avec force et avec succès aux progrès du fébianisme.

Il considérait avec raison les *fébiens* comme des sectaires dangereux, non moins hostiles, au fond, à l'Église catholique qu'à l'Église anglicane, et les événements ont prouvé qu'il avait bien jugé cette société secrète, liée avec toutes les autres qui menacent en ce moment la paix du monde.

Doué des manières les plus aimables, d'une affabilité constante, le cardinal Cullen exerçait la plus bienveillante hospitalité, et j'ai reçu, pour ma part, et plusieurs autres Canadiens ont aussi reçu de lui, le plus cordial accueil.

Si la coïncidence de la mort de Mgr Conroy avec celle du cardinal Franchi a frappé vivement tous ceux qui connaissaient les rapports qui unissaient ces deux grands hommes d'Église, la mort du cardinal Cullen, survenant immédiatement après, ajoute encore à la pénible sensation que les deux autres avaient produite. On peut se dire, il est vrai, que le jeune et charmant évêque d'Ardagh, qui a laissé de si gracieux souvenirs, est allé jouir un peu prématurément de la récompense qu'il méritait, et cela en compagnie de deux illustres cardinaux qui l'avaient guidé et protégé dans cette vie, l'un le précédant, et l'autre le suivant.

La mort de Mgr Dupanloup a produit, en France et dans tout le monde catholique, une très-grande sensation. Elle a aussi occupé la presse protestante en Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne. L'évêque d'Orléans était une de ces grandes personnalités dont la gloire rayonne au loin, et si ses admirateurs n'étaient point tous d'accord sur les motifs de leur admiration, ils n'en ont pas moins rivalisé de zèle dans les éloges funèbres qu'ils lui ont décernés.

Orateur sacré et orateur profane, homme d'État et homme d'Église, panégyriste et polémiste, publiciste et moraliste, il a traité de tous les grands sujets, touché à tout ce qui s'est fait ou tenté d'important dans l'Église ou dans l'État depuis plus d'un demi-siècle. «Sa perte, dit l'*Osservatore Romano*, cause un deuil

universel, et le nom de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, demeurera gravé dans l'esprit et dans le cœur de ses contemporains ; il aura une place incontestable et glorieuse dans l'histoire de notre temps\*.»

« Homme d'une prodigieuse activité, ajoute le recueil *La Scienza e la Fede*, d'un zèle ardent, et d'une âme généreuse et capable des plus grands sacrifices, il a parcouru une existence laborieuse d'au-delà de soixante et dix années, attirant sur lui les regards de tous\*\*.»

Mgr Félix-Antoine-Phillibert Dupanloup naquit à Saint-Félix, diocèse de Chambéry, en Savoie, le 3 janvier 1802. Il vint à Paris en 1810 et fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Il fut ordonné prêtre, et en 1827 il devint confesseur du duc de Bordeaux, puis catéchiste des princes d'Orléans, et enfin aumônier de M<sup>me</sup> la Dauphine. En 1831, il fonda une maison d'éducation sous le titre d'Académie de Saint-Hyacinthe ; en 1834, il fut chargé des conférences de Notre-Dame, et en 1841, ayant été nommé à la chaire d'éloquence sacrée de la Sorbonne, il donna, dans le grand amphithéâtre de cette institution, des leçons qui attirèrent un public nombreux, mais qui furent suspendues, à raison du tumulte provoqué par les paroles courageuses que le professeur s'était permises à l'adresse de Voltaire, dont la mémoire comptait alors plus de vrais admirateurs qu'aujourd'hui. En publiant dernièrement une vigoureuse brochure contre le grand coryphée de l'impiété, à propos du centenaire qu'on a célébré tant bien que mal, l'évêque d'Orléans a dû se rappeler cette épreuve déjà ancienne dans sa carrière.

Nommé évêque d'Orléans en 1849, il fit cette première lutte contre Mgr Gaume et *l'Univers*, au sujet de la part à donner aux classiques païens dans les études chrétiennes, qui a eu un si grand retentissement et dont les échos se sont prolongés jusque dans notre pays.

---

\* « La sua perlità è un lutto universale, e il nome di monsignor Dupanloup, vescovo d'Orléans, rimarrà scolpito nella mente e nel cuore de' suoi contemporanei, e avrà posto incancellabile e luminoso nella storia de' nostri tempi. »

\*\* « Uomo di prodigiosa attività, di zelo ardente e di animo generoso per nobili sacrifici, ha vissuto vita laboriosissima di settantasei anni, a sè attirando gli sguardi di tutti. »

C'est surtout dans la question de la liberté de l'enseignement, que le grand évêque s'est distingué, en même temps que M. de Montalembert, M. Cochin, M. de Falloux et plusieurs autres hommes éminents. Les nombreux discours qu'il a prononcés et les nombreuses brochures qu'il a publiées sur cette question, forment une très-grande partie de son avoir littéraire et philosophique.

L'élégance de son style, la forme large et noble de ses discours, ses qualités remarquables comme polémiste, ses mandements, dont quelques-uns sont de véritables chefs-d'œuvre du genre, le désignaient pour l'Académie française. Il fut élu en 1854, pour y remplacer M. Tissot. En 1872, l'élection de M. Littré, dont il avait tout récemment signalé l'impiété froide et implacable, le força d'offrir sa résignation à l'illustre compagnie, qui, d'après ses réglemens, ne put l'accepter.

Toujours sur la brèche et courant au-devant des besoins de la catholicité, Mgr Dupanloup venait de publier en faveur du denier de Saint-Pierre un chaleureux appel, où il démontrait la nécessité d'un accroissement de zèle et de générosité à l'endroit de cette œuvre. Léon XIII l'avait remercié de ce nouveau service par un bref conçu dans les termes les plus affectueux.

Voici, du reste, la lettre que le cardinal Nina, secrétaire d'Etat, a adressé au journal la *Défense*, qui était, on le sait, publié sous le patronage immédiat de Mgr Dupanloup.

« Depuis que le télégraphe a apporté au Saint Père et à moi la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Dupanloup, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les détails que Votre Seigneurie s'est complu à nous communiquer avec le journal du 12 courant racontant ce funeste événement.

« Comme les amis et les ennemis du Saint-Siège ont dû rendre justice au zèle avec lequel l'illustre défunt en avait défini les droits, il serait superflu de ma part d'y ajouter mes louanges.

« Si l'admirable prélat avait pu accomplir son dessein de venir *ad liminâ Apostolorum*, il aurait certainement causé à Sa Sainteté une vive satisfaction; mais puisque le Seigneur en a disposé autrement, le Saint Père prie pour le repos de l'âme du défunt,

---

\* L'Académie n'a pas gardé rancune à l'illustre évêque : elle était représentée à ses funérailles par M. Saint-René Taillandier, chancelier, M. John Lemoinne, directeur, qui portait un des coins du poêle. M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, M. Caro et M. Alexandre Dumas.

en vous remerciant des soins que vous lui avez prodigués jusqu'au dernier jour, et vous accorde du fond du cœur la bénédiction que vous lui avez demandée.

« En vous exprimant mes condoléances, j'ai le plaisir de vous attester les sentiments de mon estime très - distinguée, etc. »

S. E. le Cardinal Guibert, archevêque de Paris, dans une circulaire à son clergé, annonçant un service funèbre pour le repos de l'âme du regretté prélat, fait de lui le plus complet panégyrique. Le *Tablet*, de Londres, et *La Palavra*, de Lisbonne, contiennent aussi les articles nécrologiques les plus élogieux. L'écrivain de *La Palavra* demande où l'on a trouvé un athlète plus courageux, plus infatigable dans ses luttes pour la religion, la vérité et la liberté. Dans une longue énumération des travaux et des combats de cet homme apostolique, il demande quels sont les adversaires, quelles sont les puissances qui ont jamais pu l'effrayer. Enfin le *Monde*, de Paris, autre journal catholique, raconte comme suit les funérailles du grand homme dont la France et le monde catholique déplorent la perte.

« ... Et ce n'est pas seulement la France qui entourait ce cercueil ; ce n'était pas seulement la Savoie qui était venue pleurer sur la tombe d'un de ses fils les plus illustres, qu'elle place déjà entre deux autres de ses glorieux enfants : Joseph de Maistre et François de Sales.

« La Suisse et la Belgique avaient tenu à montrer qu'elles n'oublient pas le vaillant et opiniâtre défenseur de leurs libertés ; l'Irlande s'était souvenue du secours que lui avait apporté son éloquente parole ; l'Angleterre y voyait des membres distingués de sa diplomatie, et il n'est pas jusqu'à la Russie catholique qui n'y eût de nobles représentants.

« On sait que Mgr Dupanloup avait interdit toute oraison funèbre : il l'a eue malgré lui ; — non pas dans cette chaire voilée d'un long crêpe de deuil et demeurée silencieuse en face de celui qui l'a fait retentir de si pathétiques accents, — mais par le fait seul de ce concours inouï et international d'illustrations et de notabilités de tout ordre, par le muet hommage des admirations et des respects d'une foule innombrable et recueillie, où les grands noms de France étaient confondus avec les paysans de l'Orléanais et les pauvres agriculteurs de la Sologne.

« On se montrait avec déférence le prince de Joinville, suivant avec tristesse le convoi du vaillant évêque qui, dans nos jours de revers, l'avait abrité contre les recherches de l'ennemi, alors que, traqué à la fois par les Allemands, qui tenaient toutes les issues, et par les dictateurs de Tours, qui, sans se battre eux-mêmes, lui refusaient obstinément l'autorisation de combattre

pour son pays, il ne savait plus où trouver asile. — Touchant et amer épisode que celui de ce prince fugitif dont on refuse le sang, et de ce vieil évêque cachant le proscrit dans son palais pour le soustraire à un double péril, celui de la capture par les Allemands ou celui de la capture par les républicains !

« On saluait aussi, sur le parvis de la basilique, Mme la marquise de Mac Mahon, en robe de deuil, qui avait quitté le bal officiel de Versailles, pendant la nuit, pour venir publiquement s'agenouiller au pied du catafalque du grand évêque.

« C'est là un acte de délicatesse et de courage, et nous vous honorons, madame la duchesse, d'avoir élevé votre âme, en cette occasion solennelle, au-dessus des misères de la politique, et de l'avoir fièrement gardée des tristes défaillances qui nous enveloppent et nous entraînent !

« Oui, la foule, si souvent et si grossièrement trompée sur le détail des choses, ne se trompe guère sur les qualités supérieures des hommes ; et si elle a tressailli en apprenant la mort d'un évêque et fait de ses funérailles un véritable triomphe, c'est qu'elle avait bien reconnu en lui l'âme d'un grand citoyen ayant servi avec autant d'éclat que de désintéressement la cause éternelle de l'honneur et de la vertu !

« Et maintenant nous n'avons plus qu'un mot à dire : c'est que, hier, dans cette journée mémorable, on a vu — spectacle sans précédent — vingt-cinq cardinaux, archevêques et évêques, accompagnés de 500 prêtres, parmi lesquels plus de vingt curés de Paris et des représentants de la plupart des ordres religieux, des membres de l'Institut, du Conseil d'Etat, de la cour de cassation, du barreau, de l'université de l'Etat aussi bien que des universités catholiques, des sénateurs et des députés de toute opinion, des ministres d'hier et des ministres de demain, des hommes aussi dissemblables que le général de Charette et le comte de Rampon, des généraux, des diplomates, des écrivains, des princes de la maison de Bourbon, presque le chef de l'Etat, — en un mot, la France, oui, la France entière, d'un côté, — et M. Louis Veillot, de l'autre ! »

Cette dernière phrase contient une allusion à un article nécrologique signé par le rédacteur de l'*Univers*, et dans lequel cet écrivain célèbre avait dit entre autres choses : « que Mgr Dupauloup était discutable non-seulement comme docteur mais encore comme orateur et comme écrivain ; et que c'était un de ces passants que l'on remarque, mais qui n'arrivent pas. » En se plaçant ainsi au point de vue du succès, qui n'est certainement pas le plus noble des points de vue, on pourrait encore discuter avec M. Veillot, et lui demander si un homme qui est arrivé au Sénat, à l'Académie, à l'épiscopat et à une immense réputation

n'est pas arrivé un peu plus haut que ses ennemis ne l'eussent voulu ; de plus, toujours à ce point de vue, on pourrait dire, en faisant une variante à un mot célèbre, que cet article est plus qu'une inconvenance, que c'est une maladresse. Il n'a certainement pas été étranger à l'éclat des démonstrations qui se sont produites à l'occasion de la mort de Mgr Dupanloup.

D'ailleurs, si l'on croyait nécessaire, dans un pareil moment, de protester une fois de plus contre certains actes ou certaines tendances, il eût été facile de le faire sans avoir l'air d'amoindrir une des plus grandes gloires de la France contemporaine.

Voici comment s'est exprimée sur ces délicates questions la revue italienne citée plus haut. Parlant de la persistance avec laquelle l'évêque d'Orléans avait soutenu ses opinions au concile du Vatican, l'écrivain catholique ajoute : « Mais à cette ombre dans le tableau de sa vie, Mgr Dupanloup a su opposer les services extraordinaires qu'il a rendus à l'Eglise et à la papauté ; et sa pleine adhésion au décret du Vatican, et l'introduction de la liturgie romaine dans son diocèse, bien que trop longtemps différée, ne laissent aucun doute sur son dévouement au Saint-Siège »\*.

La mort de Mgr Dupanloup n'est pas la seule qui ait fait des vides au Sénat pendant la vacance des Chambres. M. le duc d'Audiffret Pasquier a eu une tâche pénible à remplir, celle d'annoncer le décès de pas moins de six de ses confrères : MM. Charreton, Renouard, Pernette, Vandier, Kergariou et Mgr Dupanloup. Le président a dû se livrer à un genre d'éloquence qui manquait autant de variété que de gaieté.

« La droite, dit une correspondance, avait *heureusement* autant de morts que la gauche, et je dois dire que M. d'Audiffret Pasquier a fort justement départi la louange : ces six oraisons funèbres étaient parfaitement équilibrées ; M. de Kergariou, qui faisait parler de lui pour la première fois, a eu quinze lignes, M. Renouard a eu en revanche toute une colonne ainsi que Mgr Dupanloup. »

---

(\*) Ma a queste ombre del quadro di sua vita, Monsignor Dupanloup ha saputo contrapporre servigi straordinarii verso la Chiesa e il Romano Pontificato, e la sua piena adesione a' Decreti Vaticani, e la introduzione della Liturgia Romana, benchè troppo differita, nella sua Diocesi, han tolto di mezzo qualunque dubbiezza di sua devozione verso la Romana Sede.

Le renouvellement partiel du Sénat, qui doit avoir lieu en janvier, ôte beaucoup d'intérêt à la reprise des travaux législatifs; ce n'est pas non plus une nouvelle session, mais une sorte de prolongement, d'appendice d'une session déjà longue et pendant laquelle députés et sénateurs se sont voté une belle vacance, dont la fin devait coïncider avec la clôture de l'exposition universelle. Il eût été difficile en effet d'offrir au public simultanément ces deux spectacles. La pièce qui ne se joue que tous les dix ans aurait naturellement éclipsé celle qui se joue tous les ans.

D'après toutes les apparences, les nouvelles élections pour le Sénat donneront à ce corps une majorité républicaine et y ajouteront même une certaine force à l'élément radical.

M. Saint-Genest rappelle à ce sujet, dans le *Figaro*, que, lors des premières élections, les légitimistes et les impérialistes s'étaient entendus avec l'extrême gauche pour exclure les orléanistes, et que c'est grâce à cette coalition anormale que les conservateurs de toutes les nuances seront bientôt en minorité dans le corps qui devait leur servir de protection.

La clôture de l'exposition universelle a eu lieu d'une manière très-solennelle, par une grande séance publique où les récompenses ont été distribuées, et par une grande fête donnée à Versailles. Ces deux solennités n'ont pas eu, sous certains rapports, tout le succès qu'elles auraient pu avoir. Il y a eu une certaine confusion et presque du tumulte, chose qui, dans ces occasions, arrive rarement en France.

L'exposition elle-même a donné de très-grands résultats; elle a justifié, si elle n'a pas dépassé, l'attente de la France.

Le maréchal MacMahon a donc eu raison de dire, dans le discours très-concis qu'il a prononcé à la clôture :

« Quand le gouvernement de la république convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves, et son industrie n'avait point échappé à cette vaste crise commerciale qui pesait déjà sur le monde entier, et cependant l'exposition de 1878 a égalé, sinon dépassé ses devancières.

« Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée.

« Nous constatons avec d'autant plus de satisfaction ces heureux résultats que, dans notre pensée, le succès de l'exposition internationale devait tourner à l'honneur de la France. Il ne s'agissait pas seulement, pour nous, d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de production. Nous avions surtout à cœur de démontrer ce que sept années passées dans le recueillement et consacrées au travail avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres

« On a pu voir que la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, la paix de nos cités, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée, aujourd'hui reconstituée, témoignaient d'une organisation qui, j'en suis convaincu, sera féconde et durable.

« Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie. »

Croirait-on que ces paroles calmes, relativement modestes et touchantes dans leur simplicité, ont excité la bile de M. de Bismarck, que ses organes y voient des menaces et des provocations? Ces excellentes gens n'ont pas évidemment la conscience en repos; ils sont comme le criminel, qui a peur de tout et qui s'imagine toujours entendre courir derrière lui. Mais M. de Bismarck pourrait avoir, s'il le voulait, et il a de fait des sujets de préoccupation plus près de lui, *nearer home*. Le nombre considérable de feuilles et de publications socialistes presque toutes publiées en allemand, qu'il vient de faire saisir, indique que le foyer des dangereux éléments avec lesquels il pactisait lorsqu'il ne s'agissait que de porter le désordre chez ses voisins, est bien et dûment établi chez lui. Le chancelier a bien mauvaise grâce à accuser la France d'être un repaire de conspirateurs. C'est pourtant ce qu'il a encore osé faire dans un débat où, prenant un de ses adversaires à partie, il lui a reproché de parler comme parleraient des journaux français. Que ce fût là une ruse de guerre, un grand moyen pour enlever des votes et nullement le résultat d'une conviction sérieuse, il n'y a guère moyen d'en douter; mais le succès d'une pareille ficelle donne une petite idée de l'intelligence de ce bon peuple allemand, avec tout son *culturkampf* et ses imperturbables prétentions. §

Les progrès du socialisme, du nihilisme, et de toutes sortes de sociétés secrètes les plus dangereuses, dans tous les pays de l'Europe, ne peuvent pas être niés ; aux attentats commis en Russie et en Allemagne s'ajoutent deux tentatives d'assassinat, la première contre le jeune roi d'Espagne, qu'un malheur cruel vient de frapper, malheur qui devait attirer sur lui la sympathie, non la haine. C'est bien la monarchie, et non le monarque, que l'on a voulu atteindre, comme le fait remarquer M. Gaillardet, dans sa dernière lettre au *Courrier des Etats-Unis*. La seconde tentative était contre le roi Humbert, certainement le moins réactionnaire des souverains. L'Europe est donc plus que jamais menacée dans sa paix intérieure, tandis que les complications augmentent, au lieu de diminuer, dans ses rapports avec ces contrées de l'Orient qu'elle a pour mission de racheter et de civiliser, et que chaque grande puissance s'occupe seulement d'exploiter à son profit et au détriment de ses rivales.

Que sortira-t-il de toutes ces prétentions, de toutes ces menaces, de toutes ces marches et contre-marches ? L'Angleterre et la Russie, qui tour à tour ont eu peur l'une de l'autre en Europe, semblent maintenant désireuses de se rencontrer en Asie. On parle d'un nouveau congrès. Quelle raison y a-t-il d'espérer qu'il aurait un meilleur résultat que le premier ? Ne remettrait-il pas tout en question ?

Où sont tous ces beaux projets de paix universelle que l'on prenait au sérieux vers la fin du règne de Louis-Philippe ? Depuis cette révolution si singulière et si imprévue de 1848, le monde a constamment été en guerre et en révolution. Hélas ! la chose a été chantée du haut ciel il y a dix-huit cents ans : la paix est pour les hommes de bonne volonté. Avec les convoitises, les ambitions, la soif de l'or, qui tourmentent plus que jamais les nations comme les individus, où sont aujourd'hui les hommes de *bonne volonté* ?

P. C

Montréal, 17 novembre 1878.

## L'ART ET LES ARTISTES AU CANADA

---

Il y a déjà longtemps que l'on applique au Canada français l'épithète de *race inférieure*. Des personnes d'une extrême bonne volonté ont voulu trouver la cause de cette appellation dans le fait que notre province a presque toujours été désignée sous le nom de *Bas-Canada*. C'est pousser un peu loin l'esprit de conciliation. On a toujours prétendu et l'on prétend encore dire, par là, que les Canadiens-Français sont bien en arrière des autres nationalités qui vivent sur ce territoire à l'ombre du drapeau britannique. Je ne veux pas entreprendre de démontrer, dans ce court article, si l'on a tort ou raison. J'aime trop mon pays pour affirmer sans nécessité un fait qui n'est pas à son avantage; mais, d'un autre côté, je respecte trop la vérité pour nier un état de choses dont je suis le premier à gémir. Les apparences sont contre nous et, aux yeux de la majorité, les apparences auront toujours raison. Et, cependant, nous ne sommes pas une race inférieure; bien au contraire; mais nous occupons une position inférieure: voilà la triste réalité. En nous qualifiant de race inférieure, on confond le rôle avec les aptitudes, l'emploi avec la personnalité; on donne à un effet une cause qui n'est pas la sienne.

Il serait facile d'appliquer ce raisonnement sur tous les points. Pour aujourd'hui, je me contenterai de le développer en ce qui concerne le domaine des arts. Et c'est ici, surtout, qu'il s'agit de ne pas confondre le rôle avec les aptitudes.

Il faut avouer, tout d'abord, que le Canada n'est pas un pays où les arts fleurissent; et la province de Québec ne fait pas exception sous ce rapport. Les arts sont ici à l'état d'enfance, et je crains bien qu'il ne restent longtemps au même niveau. Pourquoi? Est-ce le manque de talent? Non: c'est que l'art ne trouve pas ici l'encouragement et l'appui dont il a besoin. Et la chose n'est pas difficile à établir.

Prenons d'abord la musique. Le Canada français, sous ce

rapport, n'est inférieur, comme talent, ni à la France ni à l'Italie, deux pays qui sont censés n'avoir pas de rivaux en musique. Voilà une assertion qui semblera hardie, peut-être ; mais je la maintiens parce qu'elle est vraie. Nous n'avons pas les moyens de nous développer, nous n'avons pas la culture ; mais le talent existe, et dans une proportion qu'on est loin de soupçonner.

Parcourez nos campagnes et donnez-vous la peine d'arrêter aux portes de nos chaumières. Presque partout vous entendrez des voix fraîches et pures chantant, non pas avec un art consommé, mais avec ces inflexions et ce goût naturel qui, à l'oreille du connaisseur, dénotent immédiatement un talent inné, ne demandant que l'étude pour se développer et s'accroître. On bien, c'est le son d'un violon qui s'élève dans le calme du soir, — le violon est l'instrument canadien par excellence. Vous ne reconnaissez, dans l'obscur joueur, ni un Prume ni un Paganini ; mais, pour peu que vous ayez le sens musical, vous ne pourrez pas vous empêcher de saisir, au milieu d'une légion de notes sans expérience, une certaine distinction de phrase, une *maëstria* que l'on ne rencontre pas chez nos compatriotes des autres origines. Ailleurs, c'est un modeste organiste de village qui, sur un mauvais instrument, vous fait rêver et pleurer. Il n'a pas *appris la note* ; ses études se sont bornées à quelques leçons de plain-chant ; et, néanmoins, par la force du talent naturel, je dirais presque par instinct, il en arrive à produire des effets qui l'étonnent lui-même. J'ai entendu, il n'y a pas longtemps, un duo de clarinette et de violon joué par un laboureur et un ouvrier, — ce dernier était forgeron. La musique ne valait pas, sans doute, celle de Gounod ; mais, au point de vue de la phrase et de l'inspiration, elle était bien supérieure à la plupart des morceaux recherchés que l'on entend jouer dans nos salons. Je ne sais quelle grâce naturelle, et quelle fraîcheur perçaient au milieu des inexpériences inséparables d'une exécution à laquelle l'étude fait complètement défaut. C'est ainsi que la beauté, chez un enfant, ressort toujours, même à travers la poussière et les habits grossiers.

Je ne parle pas ici de faits isolés ; vous rencontrez la même chose presque partout. Et si ces talents qui surgissent de toutes parts étaient placés dans un milieu favorable ; s'il leur était donné d'entendre des œuvres de maîtres, vous les verriez croître, s'épanouir et former une magnifique couronne nationale. Où

en serait Albani, si elle n'avait pas réussi à sortir de ce petit cercle dans lequel nous végétons ? A son arrivée aux Etats-Unis, son talent commence à se sentir apprécié et ouvre ses ailes. En Europe, il se trouve tout-à-fait dans sa sphère et donne la mesure de ses immenses ressources. Quant à notre appréciation, à nous, elle s'est bornée à des éloges dans les journaux ; et, lorsque la grande artiste est venue à New-York, véritable berceau de son talent, on n'a pas pu recueillir, dans les deux villes réunies de Québec et de Montréal, c'est-à-dire parmi une population de plus de deux cent mille âmes, une somme suffisante pour faire venir au Canada la troupe d'opéra dont Albani était l'étoile. Et voilà comment notre compatriote est retournée en Europe sans mettre le pied sur le sol natal.

En présence de faits semblables, comment pouvons-nous espérer que le talent indigène perce et se fasse connaître ? Et n'avons-nous pas un autre exemple frappant dans la personne de M. Calixa Lavallée, ce pianiste dont le talent a su se faire remarquer aux Etats-Unis et même en Europe ? Deux fois, il a tenté de s'établir dans son pays, deux fois l'indifférence de ses compatriotes l'en a éloigné. Et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de citer le fait que, en 1877, à Québec même, la ville artistique par excellence, un pianiste du talent de M. Lavallée, avec le concours d'un violon comme celui de Prume, n'a pas pu rassembler un auditoire assez nombreux pour défrayer les dépenses de son concert. Fatigué de lutter en vain comme pianiste, M. Lavallée tourne ses efforts vers la composition. Il a déjà écrit des pages qui resteront. Mais vous verrez que le compositeur sera forcé, encore une fois, d'aller demander à l'étranger cet appui que notre indifférence lui refuse.

Avec de semblables résultats, la carrière de l'art musical se trouve réduite à un obscur professorat qui rapporte plus de travail que d'argent.

Encore une fois, ce qui manque, ce n'est pas le talent, c'est un théâtre où il puisse se déployer. Le talent existe partout. On dit familièrement : « Grattez un Russe, vous trouverez un Cosaque ; » appliquez le même procédé à un Canadien et vous trouverez un artiste. Vous en avez un exemple dans la formation si extraordinaire du corps de musique de Beauport. Voilà des hommes de bonne volonté et de tous les âges, des cultivateurs pour la plupart, qui, un bon jour, se mettent en tête de créer

une harmonie. Un jeune professeur de talent se rencontre qui s'offre à diriger leurs efforts. Moins de deux ans après, ces mêmes hommes, qui ont dû apprendre l'A B C de la musique, vont har- diment à Montréal, prendre part à un grand concours, et rem- portent un premier prix.

Un autre exemple non moins frappant. Dans presque tous nos collèges, il existe un corps de musique, harmonie ou fan- fare, que l'on appelle *la bande*. Les instrumentistes se rempla- cent nécessairement tous les trois ou quatre ans; néanmoins la musique subsiste et fait merveille. En 1874, lors de la grande convention nationale à Montréal, le corps de musique le plus remarqué était composé d'élèves des Frères de la doctrine chré- tienne. Les instrumentistes n'étaient guère plus longs que leurs instruments, et les pavillons des trombones auraient pu leur servir de tentes.

Je n'en finirais pas, si je voulais citer tous les traits qui s'offrent en foule à ma mémoire. Vous rencontrez à chaque pas le talent musical. Seulement, il est rare qu'il s'élève à un degré supérieur, parce qu'il est forcé, pour subsister, de s'en tenir au métier, seule condition qui lui permette de vivre, ou, pour être plus vrai, de ne pas mourir de faim.

La même chose existe pour les autres arts. En peinture, nous avons Falardeau, Bourassa, Hamel (Théophile et Eugène), Plamondon, Taché (Eugène et Jules), Legaré, Huot, Rhô, sans compter une foule d'autres talents qui n'ont pas encore pu mettre leurs œuvres devant le public. Sur ce nombre, je ne crois pas qu'un seul puisse vivre exclusivement de son art: il lui faut en même temps suivre une autre carrière.

L'architecture nous offrirait également une série de noms tout aussi distingués. Pour être plus bref, je me bornerai à citer M. Charles Baillargé, dont les travaux ont été si justement appré- ciés en Europe, et qui a eu l'honneur d'être nommé membre de plusieurs sociétés savantes. Nous ne le connaissons pas; c'est encore l'Europe qui s'est chargée de nous révéler son mérite.

En somme, j'en ai dit assez pour démontrer que le talent artistique abonde chez nous. Ce qui nous manque, c'est l'en- couragement du public et des autorités. Il a été plusieurs fois question de fonder un conservatoire de musique: la chose n'a jamais pu sortir de l'état de projet. Il est bien vrai que nous avons l'*Académie de musique de Québec*. Cette institution a déjà

fait beaucoup de bien ; c'est un commencement, mais ce n'est pas assez. L'Académie, d'ailleurs, ne se supporte que par des sacrifices constants de la part des professeurs qui en forment partie. L'Etat lui donne cent piastres par année. Dans ces conditions, elle est condamnée fatalement à rester stationnaire, si toutefois elle ne finit pas par s'éteindre.

Une école des Beaux-Arts, à Montréal, n'a pas eu un sort meilleur.

Il semble que tout ce que nous entreprenons soit destiné à périr misérablement sous l'apathie du public. Que faut-il donc faire ?

C'est ici que la presse aurait un rôle important à remplir. Au lieu de ces tristes chicanes personnelles qui ne laissent après elles qu'une phraséologie de carrefour, que nos journaux consacrent aux arts une colonne au moins par jour ou par semaine. Que cette partie de la rédaction soit confiée à une personne compétente, chargée également de faire les comptes-rendus des séances artistiques. De cette manière, le public sera éclairé, son goût se formera. Il saura faire la distinction entre une mauvaise toile et une peinture de valeur ; entre une construction grotesque et un édifice bien proportionné. On ne le verra pas, surtout, se presser pour aller applaudir la mauvaise musique des *minstrels*, tandis que de bons artistes jouent devant les banquettes vides. La presse doit faire cela et peut le faire. Pour commencer, elle doit cesser cet affreux système de comptes-rendus faits par des personnes qui n'entendent pas le premier mot du sujet qu'elles traitent, et qui prodiguent à tort et à travers des conseils et un encens—l'encens surtout—qui font gémir les véritables connaisseurs. Tout le monde y gagnera.

D'un autre côté, ceux que la fortune a comblés de ses faveurs ont aussi un devoir à remplir. Plusieurs d'entre eux se ruinent à engager des paris sur des chevaux ou sur des Hanlan et des Courtney. Croit-on qu'il ne serait pas plus raisonnable, plus humain, de prendre cet argent pour doter quelque établissement artistique et fonder des bourses en faveur de ceux qui ont des aptitudes pour les arts ? D'autres ne savent véritablement que faire de leur superflu : voilà un emploi tout trouvé ; on n'a qu'à ouvrir la main et à laisser tomber.

Enfin, n'est-il pas temps que le gouvernement lui-même

intervienne et fasse quelque chose pour l'art et les artistes ? Ma position me rendrait trop délicate l'étude de cette question ; je laisse à la presse la tâche de dire son mot là-dessus.

Bref, remuons-nous un peu ; secouons l'apathie qui nous paralyse, et occupons, dans les arts, la place à laquelle nous avons droit. On n'aura plus aucun prétexte pour nous qualifier de race inférieure ; car notre place, disons-le sans fausse humilité, est au premier rang.

NAPOLÉON LEGENDRE.

---

## L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

---

*Discours prononcé par LE DOCTEUR D'ORSONNENS à la réouverture des cours de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1878.*

*A propos de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, par UN MÉDECIN DU NORD, ancien élève de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.*

### I

Nous écrivons hardiment ce titre pour trois raisons principales.

D'abord c'est notre droit.

En abordant le sujet qu'il annonce, nous ne péchons pas contre les dispositions contenues dans la décision de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876. Ces dispositions, en effet, ne regardent que la manière dont les évêques doivent exercer leur haute surveillance sur l'université Laval. Rome leur dit de réclamer l'attention de l'archevêque et du recteur, quand ils jugeront à propos de faire entendre quelque conseil, mais « sans jamais recourir au moyen de la presse. »

Nous ne péchons pas contre le XXII<sup>e</sup> décret du V<sup>e</sup> concile de Québec, qui, en traçant leurs devoirs aux écrivains catholiques, ne leur interdit aucun sujet en particulier.

Nous ne péchons pas, non plus, contre l'article XVI<sup>e</sup> du règlement sanctionné par le Saint-Siège pour le Conseil de haute Surveillance ou Conseil Supérieur de l'université Laval. Cet article, en effet, parle uniquement de ceux « qui pensent avoir quelque motif de se plaindre, soit de l'université elle-même, soit

de quelqu'un de ses professeurs\*.» Or, nous ne venons nous plaindre ni de l'une ni des autres. Au contraire, nous ne pourrions que les louer; et, si nous avions l'honneur d'être leur avocat, rien ne nous serait plus facile que de les défendre. Mais nous ne sommes ni un aggresseur ni un avocat.

Libre du côté de l'autorité suprême, nous ne le sommes pas moins du côté de l'université. Elle ne sait pas, et n'a que faire de savoir, avant leur publication, quels sont les sujets que nous traitons ici, ni comment nous voulons les traiter: le sût-elle, qu'elle n'aurait aucun droit de gêner notre liberté.

C'est peut-être l'occasion de rappeler ce que nous écrivions, il y a deux ans, dans notre prospectus, auquel, Dieu merci, nous sommes resté fidèles :

« *La Revue de Montréal* n'est, et ne sera jamais, tant qu'elle restera entre nos mains, ou qu'elle dépendra de nous, ni la servante, ni l'organe d'une institution quelconque.

« Nous sommes nous-mêmes, et voilà tout.

« Nous n'avons pas la pensée de nous soustraire à l'action de l'autorité ecclésiastique ou civile, ni d'échapper aux obligations de respect et d'obéissance qui nous incombent de droit commun, et que nous aimons. Nous sommes également disposés à suivre le plus fidèlement que nous pourrons les ordres ou les inspira-

---

\* On remarquera que le *tanquam professores* (comme professeurs), dont on a fait récemment tant de bruit, ne se trouve pas dans la phrase que nous citons. Rome ne savait pas, à ce qu'il paraît, que ce *tanquam professores* est « extrêmement important, » comme dit le *Courrier du Canada* du 23 novembre, et qu'en l'omettant « on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas. » S'il eût consulté un simple élève de philosophie, le rédacteur du *Courrier* aurait aperçu son erreur. On lui aurait dit que le but du décret est simplement de faire respecter le Conseil Supérieur de l'université et de la protéger elle-même contre les attaques des écrivains imprudents; or, pour cela, il n'est pas nécessaire de protéger ses professeurs autrement que *comme professeurs*. On lui aurait dit aussi qu'il serait absurde de donner à ces derniers une inviolabilité générale, et par conséquent, que la proposition, avec ou sans le *tanquam professores*, ne peut s'entendre du professeur universitaire que *comme professeur universitaire*. Ainsi s'interprètent les propositions réductives spécifiques, etc., sans qu'il soit besoin, en général, d'exprimer le *tanquam*, le *quatenus*; le *secundum quod*, etc. Selon l'herméneutique du *Courrier du Canada*, on pourrait, avec Voltaire, se moquer de l'Écriture sainte quand elle dit: *Les aveuglés voient*, etc., sans indiquer comment il faut entendre cette proposition ou sans exclure expressément le *sens composé*.

tions qui nous viendraient d'en haut. Notre devoir et notre honneur seront toujours de nous conformer à la volonté et à la pensée de ceux qui commandent et qui jugent, selon les principes que nous énoncions plus haut.

« Nous sommes sous la loi commune.

« De cette manière, sans échapper à la sollicitude générale des pouvoirs constitués par Dieu, nous aurons cette heureuse consolation de n'avoir, dans les écarts où peuvent tomber quelquefois la volonté la plus droite et la sincérité la plus pure, — si l'on peut nous en reprocher, — compromis personne autre que nous-mêmes. »

Nous écrivons encore ce titre sans hésiter, parce que des personnages bien connus, qui auraient dû se montrer mieux inspirés, ont, les premiers, mis devant le public la *question*, comme ils aiment à l'appeler, de l'université Laval à Montréal, et l'ont traitée à un point de vue contraire aux injonctions que nous avons rappelées plus haut. Nous nous voyons par là même réduits à l'alternative inévitable ou de sanctionner leurs prétentions par le silence, ou de les convaincre d'erreur et de venger les droits de la vérité.

Nous écrivons ce titre parce que le sujet dont il s'agit intéresse au plus haut point, non-seulement la ville de Montréal, mais encore le pays tout entier. On a beau essayer de l'abaisser au niveau de ses préjugés et de ses intérêts personnels; on a beau en faire un élément de rivalité entre deux villes sœurs et qui doivent se considérer comme telles, jamais on ne réussira à faire croire à personne que le sort de notre université catholique, — par là même celui des hautes études, nous devrions dire la vie intellectuelle, morale et religieuse de la patrie, — puisse trouver le public indifférent; jamais on ne persuadera à personne qu'il faille, pour oser dire un mot, appartenir à Montréal plutôt qu'à Québec ou aux Trois-Rivières, voire même aux montagnes du Nord plutôt qu'à tout autre coin du pays, ou qu'on doive obtenir l'autorisation ou l'agrément de ceux-là qui ont leurs raisons pour étouffer la lumière et répandre partout les ténèbres.

Enfin nous abordons ce sujet, qui s'impose à notre attention, parce que, bien convaincu de notre droit, d'une part, et de son importance, de l'autre, nous sentons aussi au fond de notre âme la volonté ferme de le traiter avec sincérité, avec calme, et avec toute la réserve qu'il réclame. Loin de nous les conseils d'une passion aveugle et mesquine, d'intérêts privés, de

rancunes personnelles; arrière, ces ardeurs aveugles que les ambitions politiques ou les rivalités de partis traînent après elles. Nous ne voulons, nous ne pouvons voir dans la vie ou l'extension de l'université, dans l'intérêt ou l'honneur des hautes études, qu'une question patriotique, nationale et religieuse, et c'est à ce point de vue, oui, de cette hauteur, que nous voulons la considérer et la résoudre.

## II

✓ Certes, s'il est une question jugée et réglée, et à Rome et au Canada, c'est bien celle de l'université à Montréal :

Point d'université distincte ou indépendante, mais une succursale de Laval.

Telle est la sentence finale prononcée par le Saint-Siège, et accueillie de bonne grâce par l'autorité ecclésiastique qui nous gouverne immédiatement. Il ne serait pas nécessaire de la remettre sous les yeux de nos lecteurs, mais puisqu'on manifeste quelque part, autant de répugnance et d'hésitation à se rendre au jugement de Rome qu'on montrait d'empressement et de persistance à le provoquer, il devient presque obligatoire pour les écrivains catholiques de le proclamer, de le proclamer avec énergie, de le proclamer encore, jusqu'à ce qu'on ait cessé de soulever la poussière qui aveugle et pris noblement et sincèrement le parti de s'y conformer.

Mais avant de rappeler, à ceux qui l'oublient ou feignent de l'ignorer, la décision suprême qui mit fin à la question de l'université distincte et indépendante, et amena l'établissement d'une succursale de l'université Laval à Montréal, rappelons, en aussi peu de mots que possible, les principales phases de cette importante question. Alors, la décision suprême du Saint-Siège nous apparaîtra dans toute sa valeur, et la résistance qu'on y oppose, dans toute sa folle présomption.

La question de l'université distincte et indépendante à Montréal ne date pas d'hier. Elle remonte au berceau de l'université Laval, à l'année 1852, et elle s'est reproduite sous plus d'une forme, à divers intervalles, jusqu'au mémorable jugement du 1er février 1876, et aux événements qui viennent, cette année même, de se passer sous nos yeux.

· C'est un fait que l'université Laval n'était pas encore née, qu'elle.

n'était encore qu'à l'état de projet, quand Mgr Bourget, alors évêque de Montréal, qui avait eu le mérite et l'honneur de remettre à l'ordre du jour la question longtemps assoupie de fonder une université catholique en ce pays\*, exprima des vues qui ne s'accordaient pas complètement avec celles de l'archevêque de Québec. En conséquence, profitant de l'occasion où celui-ci demandait le concours de ses suffragants pour obtenir du Souverain Pontife la permission d'établir une université catholique, Mgr Bourget, manifesta la pensée d'avoir aussi son université à Montréal :

« Je me ferai un véritable bonheur, » répondait-il à l'archevêque de Québec le 4 mai : « Je me ferai un véritable bonheur de signer cette supplique, si telle est la volonté de V. G. Maintenant, puisqu'il n'y a plus espoir de former de longtemps une université provinciale, je me permettrai de supplier V. G. de nous accorder son concours pour la formation d'un pareil établissement à Montréal. Il ne s'agira aussi pour elle que de signer la supplique que je me propose d'adresser au Saint-Siège à ce sujet. »

L'archevêque de Québec donna toutes les explications nécessaires, les difficultés disparurent, et Mgr Bourget se déclara parfaitement satisfait. C'est ce que prouve sa lettre à l'archevêque, datée du 14 mai 1852 :

« En réponse à l'honneur de vos lettres des 7 et 10 mai, je dois protester à V. G. que je suis très-satisfait des explications que Mgr de Tloa a bien voulu me donner sur l'université projetée à Québec, lesquelles se trouvent confirmées par sa dernière. Nos collègues pouvant participer aux privilèges de cette institution, je serai justifiable à leurs yeux si, plus tard, on venait à dire que j'ai porté plus d'intérêt à un établissement étranger qu'à ceux de ce diocèse. La raison qu'il faut s'unir pour donner à une pareille

---

\* Voici comment s'exprimait l'illustre évêque dans une lettre à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, en date du 31 mars 1851 : « Votre Grandeur croirait-elle que le concile (le premier concile de Québec, tenu en 1851) devrait s'occuper de la formation d'une université et de l'érection régulière des collèges dépendant de cette maison mère d'éducation?... N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'université catholique de notre Amérique britannique ? Quelle force nous aurions dans une pareille institution, après que nous en aurions obtenu, comme de droit, la sanction pontificale ! C'est une idée comme une autre, que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin : c'est une autre chose. Je la dépose pour ce qu'elle est aux pieds de Votre Grâce. »

institution teute l'importance qu'elle peut et doit avoir, sera toujours péremptoire pour moi.»

L'université Laval fut donc « établie dans sa forme présente pour tout le Bas-Canada, avec l'approbation, donnée en connaissance de cause, de Nos Seigneurs les évêques de la province, et conformément au désir du gouvernement civil. »

Mais le projet de l'université à Montréal allait bientôt renaître, et dès 1862, pas plus de dix ans après la fondation de Laval, commence, en faveur de ce projet, la série des appels à Rome et des réponses que le Saint-Siège y oppose.

Donnons - les successivement :

PREMIER APPEL, 1862.

Mgr de Montréal en informe Mgr de Tloa dans une lettre du 15 mars de la même année.

RÉPONSE DE ROME, communiquée en ces termes, par Mgr de Montréal lui-même, aux supérieurs des collèges de son diocèse, dans une circulaire datée de Rome, 31 mai 1862 :

« Quoique vous n'avez pris aucune part au projet d'une université à Montréal, je m'empresse, toutefois, de vous informer que le Saint-Père n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce plan. Je me suis fait en conséquence un devoir d'y renoncer : *Roma locuta est, causa finita est.* »

DEUXIÈME APPEL, 1863 et 1864.

Dans une lettre du 20 mai 1863, le cardinal Barnabo, préfet de la S. C. de la Propagande, annonce à Mgr de Tloa que l'évêque de Montréal fait de nouvelles instances pour obtenir une université à Montréal. La question, à la demande de Rome, est traitée entre les évêques de la province. Le 19 décembre 1864, une supplique officielle est adressée par Mgr de Montréal au Saint-Siège.

RÉPONSE DE ROME, 28 mars 1865 : *Non expedire* : ce n'est pas expédient.

TROISIÈME APPEL, la même année, 1865.

Mgr l'évêque de Montréal présente la même question sous une autre forme, et le cardinal préfet de la Propagande en informe Mgr de Tloa dans une lettre du 8 juin.

Le procès recommence par lettres.

RÉPONSE DE ROME : *negative.*

Le cardinal préfet de la Propagande mettait fin au procès le 17 août en donnant gain de cause à l'université Laval.

#### QUATRIÈME APPEL A ROME, 1872.

Au mois d'octobre de cette année, les RR. PP. Jésuites, appuyés de Mgr de Montréal, demandent une charte au Parlement provincial.

Le procès recommence et dure quatre ans.

#### QUATRIÈME RÉPONSE DE ROME, 1<sup>er</sup> février 1876.

La S. C. de la Propagande donne une décision explicite, motivée, approuvée dans toutes ses parties par le Saint-Père, Pie IX, d'illustre et sainte mémoire, dans l'audience du 13 du même mois, et transmise par S. E. le cardinal Franchi, préfet de la S. C. de la Propagande, à Mgr l'archevêque de Québec, dans une lettre du 9 mars. Cette décision devait être et fut en effet communiquée à tous les évêques de la province\*.

Voici cette sentence finale; nous en soulignons nous-même certaines parties.

Le cardinal secrétaire de la S. C. de la Propagande dit à l'archevêque et aux évêques de la province de Québec :

« Dans la Congrégation du 1<sup>er</sup> février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'évêque de Montréal pour l'érection d'une université dans son diocèse, et les Eminentissimes SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

« Au 1<sup>er</sup> doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'évêque de Montréal, *ad mentem*. Mens est que l'on écrive à l'archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, ON EN A RECONNU L'IMPOSSIBILITÉ, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, la -

---

\* Voir Lettre de S. E. le cardinal Franchi, du 9 mars 1876, transmettant à Mgr l'archevêque de Québec la décision de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876, reproduite *in extenso*, texte et traduction, dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal*, Montréal, Chapleau et fils imprimeurs et relieurs, 31 rue Collé, 1878, publiée par l'administration de la *Revue de Montréal* et en vente à ses bureaux, 295 rue Dorchester, ainsi que chez Fabre & Gravel, 219 rue Notre-Dame, Montréal.

*quelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée.*

« Que néanmoins, cette université devant servir d'une manière particulière POUR TOUTS LES DIOCÈSES de la province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux et un avantage pour l'université elle-même.

« Que l'on reconnaît LA NÉCESSITÉ de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine existant dans la dite ville NE CONTINUENT d'être AFFILIÉES A DES UNIVERSITÉS PROTESTANTES, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités.

« Que du reste, comme il est ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE de la part de Laval D'ACCORDER L'AFFILIATION AUX DITES ÉCOLES, laquelle équivaldrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire, distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la NÉCESSITÉ énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui D'ÉTABLIR A MONTRÉAL UNE SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, projet à l'exécution duquel les évêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes.....

« Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février (1876), présentée au Saint Père, qui a daigné l'approuver dans TOUTES SES PARTIES. »

Voilà les faits.

Qui peut les nier, les révoquer en doute, ou les ignorer ?

Eh bien ! qu'est-ce qu'on attend pour se soumettre ?

Est-ce que quatre appels à Rome et quatre réponses, toutes négatives, ne suffisent pas ?

Voudrait-on en appeler au pape mieux informé ?

S'imaginerait-on, par hasard, que les évêques intéressés dans la question, et de nombreux avocats, tous entendus, n'ont pas su plaider leur cause ; que Rome a prononcé, quatre fois en seize ans, sur des données imparfaites et sans rien approfondir ; ou, qu'ayant bien et dûment jugé en pleine connaissance de cause, Rome va revenir sur ses pas et se dédire d'un jugement rendu quatre fois sur la même question, toujours dans le même sens et avec une précision de plus en plus marquée ?

Essaierait-on de se rabattre sur ces prétendues modifications de circonstances, — qu'on a toujours invoquées vainement

depuis seize ans, — quand la dernière décision ne date que de 1876, et qu'elle s'appuie sur des motifs qui ne peuvent changer, — les services déjà rendus à l'Eglise, les services déjà rendus à la société, et les sacrifices pécuniaires déjà faits par l'université Laval, laquelle doit être soutenue et conservée ; — quand la fondation d'une université indépendante est déclarée impossible, l'affiliation des écoles à Laval déclarée impossible, et l'établissement d'une succursale de Laval à Montréal déclaré le moyen, et l'unique moyen de pourvoir à la nécessité que l'on reconnaît ?

Songerait-on à retourner une cinquième fois devant le même tribunal provoquer un cinquième refus ?

Mais l'appel à Rome va-t-il devenir une comédie ?

Les sentences de Rome ne valent-elles plus rien dès qu'elles contrarient nos humbles vœux, ou nos folles rivalités ?

Pousserait-on l'aveuglement jusqu'à raviver des espérances déçues et condamnées tant de fois, qu'elles constitueraient aujourd'hui un signe d'aberration ou de révolte ?

Est-il permis à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de parler encore d'université « indépendante » à Montréal, quand Rome a quatre fois déclaré qu'elle n'en veut pas ?

Peut-elle encore caresser l'espoir d'une « affiliation » à Laval, quand Rome a jugé solennellement qu'il est « ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE » à Laval de la lui accorder, car cela équivaldrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire distincte et indépendante, que Rome a quatre fois refusée.

Sied-il bien à des journaux catholiques \* de reproduire, du moins de les reproduire sans protester, de pareilles visées, aussi dénuées de raison qu'injurieuses au Saint-Siège ?

Au moins si l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, si l'orateur officiel de cette école, si les journaux qui recueillent son discours et le répandent partout, — quand ils négligent ou refusent de publier les déclarations d'une institution qui vient au nom de Rome et sous les auspices de l'évêque du diocèse, — veulent en agir ainsi, qu'ils avouent donc franchement que les jugements de Rome ne sont rien pour eux ; qu'ils cessent donc de faire parade de leurs beaux sentiments, et qu'ils s'attendent qu'on leur dise : Soumis au pape, vous ? oui, quand cela vous convient ; autrement, non.

\* Comme la *Minerve* et le *Nouveau Monde*.

## III

Jugée et réglée à Rome, la question de l'université à Montréal est encore réglée à Montréal même. Ce n'est plus une question, comme les messieurs du *Nouveau Monde* se plaisent encore à l'appeler \*, mais un fait accompli, et accompli conformément aux décisions du Saint-Siège.

Avons-nous besoin de rappeler des faits qui nous touchent immédiatement, que tout le monde a vus et qui sont encore sous les yeux de tout le monde ?

Cette année même, le 6 janvier, à côté de nous, au Grand Séminaire, en présence de tous les évêques de la province, S. E. le délégué apostolique, inaugurerait, suivant les volontés du Saint-Siège, et au nom du Saint-Siège, la succursale de l'université Laval à Montréal \*\*.

Mgr de Montréal était à ses côtés ; tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec, pasteurs de l'église canadienne, étaient là, « non-seulement pour répandre les bénédictions sur la nouvelle entreprise, mais encore, » comme s'exprimait alors le vénérable représentant du Saint-Siège, « pour s'engager devant Dieu et devant le peuple à garder toujours pure et brillante la lumière que l'Eglise allume ici aujourd'hui. »

Mgr Conroy terminait son discours d'installation par ces paroles éloquentes :

« Pierre lui-même n'est pas absent de cette belle réunion.

« Quand le vieux patriarche approchait de la fin de sa vie, l'Écriture nous dit qu'il se leva sur son lit pour donner aux enfants qui devaient être les pères des tribus d'Israël, chacun leur bénédiction particulière. Aujourd'hui, à Rome, le patriarche de l'Eglise catholique, de son lit de douleur, bénit, une à une, les églises de la chrétienté, chacune d'une bénédiction particu-

---

\* Voir le *Nouveau Monde* du 15 novembre.

\*\* Il est vrai qu'il ne s'est pas trouvé un seul journal catholique de Montréal pour recueillir le beau discours que le délégué apostolique prononça en cette circonstance solennelle.

Ce discours nous est arrivé par une revue de Brooklin, *The catholic Review* ; nous l'avons traduit et publié, texte et traduction, dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal.*

lière. Cette bénédiction, il a commandé à mes lèvres, tout indignes qu'elles sont, de la prononcer aujourd'hui. Donc, en son nom, et en vertu de sa suprême autorité, je bénis cette nouvelle université. Puissent ceux qui la bénissent être eux-mêmes comblés de bénédictions, et puisse de cette université jaillir pendant les âges, de génération en génération, sur la jeunesse chrétienne, la lumière de la divine vérité ! »

Encore une fois, qu'on veuille bien le remarquer :

C'est le délégué du Saint-Siège qui agit et parle ainsi, de concert avec l'évêque du diocèse, entouré, comme d'une couronne, de tous les évêques de la province.

Il agit et parle au nom du Saint-Siège : il exécute lui-même un décret supérieur et souverain ; car, il ne faut pas s'y tromper, le pouvoir de Mgr Conroy, au lieu d'être discrétionnaire, comme on l'a cru ou feint de le croire, était, au contraire, presque uniquement exécutif. Le délégué avait ses ordres d'en haut ; la voie était minutieusement tracée devant lui, et tout son rôle se bornait à exécuter avec prudence ce qui était déjà arrêté dans les conseils de la cour pontificale.

Et quand même, il eût, en présidant à l'inauguration de l'université Laval à Montréal, exercé un pouvoir discrétionnaire, il n'en serait pas moins vrai qu'il faisait alors, comme représentant du Saint-Siège, acte d'autorité, et que cet acte, non désavoué par le Saint-Siège, se trouve, par là même, authentiquement confirmé aujourd'hui.

Il y a deux mois à peine, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Mgr de Montréal, qui avait assisté, à côté du délégué apostolique, à la cérémonie du 6 janvier, inaugurerait à son tour, par une messe solennelle au vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, et, le soir, par sa présence au Cabinet de Lecture paroissial, l'ouverture des cours de la Faculté de droit.

Or, comment ne pas voir, dans ces actes de l'autorité diocésaine, la ratification publique et solennelle de ce qui avait eu lieu au Grand Séminaire neuf mois auparavant ? Avant même qu'elle eût prononcé un mot, un seul mot, Sa Grandeur en avait dit assez, et plus qu'il n'était nécessaire, pour mettre au nombre des *faits accomplis* l'établissement de l'université, pour dissiper les yeux des plus aveugles et condamner toute velléité d'opposition.

Mais Sa Grandeur a parlé. Et certes, nous sommes bien sûr de n'être jamais démenti par personne, quand nous affirmons

publiquement, devant tous ceux qui l'ont entendue, que sa parole loin d'avoir été en opposition avec ses actes,— comme on a essayé de le faire entendre, — n'en a été, au contraire, que l'éclatante confirmation \*.

Et s'il faut préciser d'avantage, quand il s'agit d'un discours prononcé devant un nombreux auditoire, et en un jour encore si près de nous, nous ajouterons, avec la même assurance, que Sa Grandeur, quand elle inaugura la Faculté de droit, le 1<sup>er</sup> octobre, et la succursale, le 6 janvier, prétendait si bien par là se conformer à une volonté supérieure, faire acte solennel d'obéissance au Saint-Siège, et clore à jamais, pratiquement, autant qu'il était en elle, la question de l'université et la longue série des appels à Rome, qu'elle eut soin, pour dissiper sur ce point jusqu'à l'ombre d'un doute, de le proclamer hautement, en répétant après son illustre prédécesseur, à seize ans d'intervalle, en face des réponses de Rome, expressément rappelées : *Roma locuta est, causa finita est.*

Sa Grandeur ajoutait, avec une noblesse de sentiments qui devrait, à elle seule, entraîner tous les cœurs :

«Le Souverain Pontife, notre chef, le chef de votre évêque comme le vôtre, a décidé que ce qu'il fallait à Montréal, c'était une succursale de l'université Laval.

— Je comprends que si l'on veut commander avec avantage, il faut d'abord savoir obéir.

— J'obéis.

— L'évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée : il n'y a plus de cause dès que Rome a parlé.

— Eh bien ! messieurs, nous avons une succursale de l'université Laval. Déjà la Faculté de théologie a commencé son œuvre... Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes.

— C'est donc avec bonheur que j'ai assisté ce soir à cette inauguration : c'est avec plaisir que j'ai constaté publiquement que pour obéir au Souverain Pontife je n'ai pas d'efforts à faire ; que ce n'est pas un antagonisme qui surgit entre la ville de Montréal et la ville de Québec, mais que c'est un nouveau lieu

---

\* Voir le discours de Sa Grandeur reproduit dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal*, page 25.

qui unit ces deux villes, et, espérons - le, un lien qui ne se brisera jamais.»

Nous avons donc mille fois raison de dire que la question de l'université Laval à Montréal est une question réglée et à Rome et au Canada ; non - seulement une question réglée, mais un fait accompli.

#### IV

Oui, c'est un fait accompli, et tant mieux !

Certes, nous ne nous croyons pas plus catholique que les autres et nous n'avons jamais spéculé sur les protestations publiques d'orthodoxie, ou de respect pour les décisions du Saint-Siège ; mais nous avons, Dieu merci, assez de bon sens chrétien pour dire, et le croire quand nous le disons :

Ce que Rome et l'évêque du diocèse, en conformité des décisions de Rome, donnent à Montréal, c'est le meilleur que Montréal puisse désirer ; et cela nous suffit, à nous, non-seulement pour l'accepter sans répugnance, mais encore pour l'accueillir de grand cœur, avec empressement et gratitude.

Cependant il y a d'autres motifs de se réjouir quand l'université Laval, dilatant ses tabernacles, vient, sous la protection de l'Eglise, dresser ses blanches voiles au milieu de notre ville.

Nous saluons en elle non-seulement une institution fondée sous les auspices réunis de l'Eglise et de l'Etat, non-seulement la plus haute institution du pays, mais encore une institution noble, savante, généreuse, riche, indépendante, nationale, dévouée à la patrie, glorieuse à l'étranger, et, de plus, essentiellement canadienne. Ajoutons, — ce qui vaut encore mieux que tout cela, ou plutôt ce qui le suppose et le couronne, — visible-ment estimée, aimée, protégée, favorisée du Saint-Siège.

Il nous serait agréable de développer chacun de ces points, mais bornons-nous au dernier, sur lequel nous ne dirons que quelques mots.

Oui, le Saint-Siège estime, aime, protège et favorise l'université Laval.

Nous venons de le voir. Admirable secret de la Providence ! chaque appel à Rome n'a été pour cette institution que l'occasion d'un nouveau triomphe.

Le dernier de ces jugements lui apportait, avec l'assurance d'une constante protection de la part de l'Eglise, un glorieux témoignage tombé des lèvres des Eminentissimes et Révérendissimes SS. cardinaux et ratifié par Pie IX, le seul témoignage qu'elle ait jamais ambitionné : celui des *sacrifices* généreux, celui des *services rendus à l'Eglise et à la société*. Et c'est là précisément la raison pour laquelle, aux yeux de Rome, l'université Laval *doit être soutenue et conservée*, protégée contre toute concurrence qui compromettrait sa vie, et en particulier contre celle d'une université distincte et indépendante \*.

Hâtons-nous d'arriver à l'événement connu sous le nom d'*Erection canonique* de l'université Laval.

Qui ne comprend la signification et l'immense portée de ce grand acte du Saint-Siège érigeant canoniquement l'université Laval? — ce grand acte par lequel le Souverain Pontife Pie IX, abaissant, du haut de la chaire de Pierre, un regard mêlé de sollicitude et de compassion sur cette jeune université canadienne, exposée à la fureur des vents qui désolaient nos plages, la prend de ses mains puissantes, au milieu des flots en courroux et au fort même de la tempête, pour la placer à sa droite, sur le roc vainqueur des orages, au milieu de ces royales institutions qui font la gloire des nations civilisées et l'ornement de l'Eglise.

Oui, c'est le spectacle, le grand spectacle qu'offre à nos yeux le Vicaire de Jésus-Christ et la grande leçon qu'il nous donne.

Père tendre et compatissant, il a mieux connu, plus généreusement voulu qu'eux-mêmes, et souverainement protégé les intérêts et l'honneur de ses enfants lointains.

Oh! puisque Dieu a fait guérissables les nations de la terre, ouvrons donc nos yeux à la lumière et nos oreilles aux victorieux accents de la vérité, aux avertissements solennels de celui que Jésus-Christ a constitué son Vicaire en ce monde \*\*.

Pie IX déclare d'abord que parmi les sollicitudes variées de sa charge, il en est une qu'il accepte volontiers, celle de fournir, en tout lieu, aux intelligences désireuses de se livrer à

---

\* Voir *Lettre de S. E. le cardinal Franchi*, du 9 mars 1876, reproduite dans la brochure déjà citée, page 35.

\*\* La bulle d'érection canonique de l'université, — *Inter varias sollicitudines*, — est adressée à Mgr l'archevêque et aux autres évêques du Canada, au recteur et autres professeurs de cette institution, et datée du 15 mai 1876.

l'étude des lettres, le moyen de s'en rendre facilement maîtresses. Il fait connaître ensuite le motif qui l'anime, en même temps qu'il assigne à la science sa noble mission : détruire entièrement, si c'est possible, les erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance des lettres et qui défigurent la doctrine sacrée de la République chrétienne.

« Or, cet objet, ajoute le Pontife, l'expérience nous apprend que les universités ont puissamment concouru à l'atteindre. »

Alors, portant ses regards du côté de l'université Laval, il constate que depuis longtemps l'archevêque et les autres évêques du Canada lui avaient fait exprimer le vœu de voir ériger canoniquement une université catholique dans la ville de Québec.

Cette affirmation souveraine, on voudra bien le remarquer, donne une entière certitude et ajoute une grande portée au fait, déjà plusieurs fois prouvé, que nous rappelions plus haut, savoir : que l'université Laval a été établie avec l'approbation, donnée en connaissance de cause, de Nos Seigneurs les évêques de la province.

Il ne restait plus qu'un mot à dire pour consacrer la noble origine de cette université et donner à son berceau l'auréole qui convient à une institution catholique ; ce mot est écrit : Pie IX témoigne, en effet, que, pour la fonder, le vénérable Séminaire de Québec « s'était assuré du bon plaisir du Saint-Siège et du plein appui du pouvoir civil. »

Avant de prononcer le décret souverain, le Pape expose ainsi les faits qui se rattachent à la ville de Champlain, et à la noble institution qu'il va consacrer.

« Par le témoignage de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine attachés à la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom chrétien et réunis en assemblée générale le 8<sup>e</sup> jour de mai 1876, Nous sommes assuré de la certitude des faits suivants, à savoir : la ville de Québec doit être regardée comme la Métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses ; cette ville offre un accès facile aux habitants de toutes les parties du Canada ; l'Université dont on demande l'institution canonique est abondamment fournie de très-vastes édifices, dignes d'admiration par l'art qui y préside et par la grandeur des frais qu'ils ont occasionnés ; de plus elle renferme une riche bibliothèque, des musées variés et très-bien montés, capables d'aider à l'acquisition des sciences de tout genre ; elle est soumise au gouvernement et à la direction d'hommes

pleins de sagesse, dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de Saint-Apollinaire ; elle a produit les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile elle-même, en protégeant les jeunes gens contre la corruption des mœurs, par la construction de vastes édifices où ils demeurent sous la surveillance et la discipline de prêtres expérimentés ; elle laisse à espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs.»

Arrêtons-nous un instant.

Voilà un nouveau témoignage plus solennel et plus accentué que tous les autres, déjà si forts : le témoignage des cardinaux de la sainte Eglise romaine, agréé par le Souverain Pontife, et, par là même, souverainement confirmé.

Quant aux points que ce témoignage embrasse, il était peut-être difficile d'en trouver de plus nombreux et de plus honorables, nous ne disons pas seulement pour l'université Laval et la ville de Québec, mais encore pour le pays tout entier.

Quel honneur plus grand le Souverain Pontife pouvait-il faire au Canada que celui de donner à l'ainée de ses villes, à sa vieille capitale, à l'âme même de ce qui fut la Nouvelle-France, le titre de « Métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale ? »

Quel honneur aussi, pour un jeune pays, que celui de posséder une institution dont le pape lui-même daigne apprécier la richesse !

Mais ce n'est pas encore là ce qui nous touche de plus près, car un pays ne vit pas seulement de son passé, ni même de la splendeur matérielle de ses institutions, quelque nobles qu'elles soient. Ce qui l'honore le plus, ce qui le rassure et lui permet, à bon droit, d'envisager l'avenir avec une entière confiance, c'est d'entendre proclamer, de la bouche même du Chef de l'Eglise, que la royale institution qui couronne toutes ses autres institutions est « soumise au gouvernement et à la direction d'hommes pleins de sagesse.»

Le mot *sagesse*, pris dans toute l'étendue de sa signification, comprend ici, d'une manière particulière, la doctrine ; car le Saint Père, en appelant les directeurs de l'université des hommes pleins de sagesse, ajoute immédiatement, pour confirmer son témoignage et en indiquer la portée :

« Dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même, dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de Saint-Apollinaire. »

Cette circonstance, — que plusieurs professeurs de Laval ont puisé leur doctrine aux universités romaines, — signalée avec honneur dans la bulle, avait déjà frappé les esprits réfléchis. Ils se disaient : Quelle meilleure garantie peut-on désirer que celle d'études sérieuses faites au cœur même de la catholicité, dans les grandes institutions qui se groupent avec honneur autour de la chaire du successeur de Pierre, pour distribuer, sous ses yeux, sous sa haute direction, sous sa vigilante surveillance, le pain de la saine doctrine, non-seulement à la jeunesse romaine, mais encore à celle de tout le monde catholique : *et adolescentes illi qui ad germanam sapientiam sibi comparandam undique in urbem conveniunt, catholicae Religionis dogmata et disciplinam heic prius perdiscerent, dein per varias qua patet Orbis regiones et docerent verbis et exemplo moribus-que confirmarent?* Quel signe plus certain de capacité et d'orthodoxie que ce grade octroyé au nom du Saint Père, par les meilleurs maîtres en Israël, et obtenu après un cours complet, *post absolutum universae theologiae cursum*, après l'émission d'une profession de foi solennelle où le nouveau docteur se lie par serment à garder et défendre les dogmes de l'Église : *emissa fidei professione, idem N... gravissimo sese obstrinxit iuramento ad Ecclesiae catholicae dogmata ubique ac semper tuenda et confirmanda?* Quelle meilleure lettre de créance, enfin, que ce diplôme qui emporte, entre autres privilèges, le droit spécial et illimité d'enseigner la doctrine dans toute l'étendue de l'univers : *ius theologiae ubique gentium tradendae, quod inter ceteras auctoritates illi nunc potissimum accedit* \* ?

Voilà ce que disaient les hommes réfléchis; le Pape leur a donné raison.

Comme trait final, le Pontife romain constate que l'université Laval a produit « les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile; » il sanctionne l'établissement de ce *Pensionnat*, qui n'a pas été suffisamment apprécié parmi nous, et il daigne reconnaître que l'université « laisse

\* Extraits du diplôme de Docteur.

espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs.»

Tous ces témoignages empruntent une nouvelle force du fait même qu'ils sont ici donnés comme autant de *considéran*ts pour expliquer et justifier le décret.

Enfin le Souverain Pontife prononce :

« A ces causes, Nous avons décrété d'ériger, d'instituer et de confirmer la susdite Université canoniquement, sur les mêmes bases, aux mêmes titres et avec la même importance que les Universités les plus célèbres.»

Nous ne commentons point.

Le Pontife ajoute immédiatement :

« Suivant le désir de Nos mêmes Vénérables Frères, Nous voulons et décrétons que cette institution soit faite avec les clauses suivantes, savoir : le Protecteur de la dite Université sera le Préfet *pro tempore* de la<sup>1</sup> susdite Sacrée Congrégation de la Propagande, fonction remplie aujourd'hui par Notre Fils Chéri Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie *in Trastevere* ; l'Archevêque de Québec remplira la fonction de Chancelier Apostolique ; la dite Université jouira du pouvoir de conférer les honneurs du Doctorat et les autres degrés académiques inférieurs dans chacune des facultés, suivant les règles ordinaires des Universités ; la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, sera confiée à l'Archevêque et à tous les Evêques de la Province de Québec ou du Bas-Canada ; quant au reste, tout devra être réglé d'après la sentence de la Sacrée Congrégation de la Propagande prononcée le 1<sup>er</sup> février 1876, et d'après les lois mêmes de l'Université, lois dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité.»

Comme on le voit, le Souverain Pontife, en faisant l'institution canonique de l'université Laval, veut et décrète au même titre plusieurs clauses : qu'elle aura un Protecteur dans la personne du Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande ; un Chancelier Apostolique dans la personne de l'archevêque de Québec : un gardien vigilant « de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, » dans la réunion du corps épiscopal de la province de Québec.

Il y a donc là, comme s'exprimaient les Eminentissimes cardinaux de la Propagande, d'un côté un avantage pour l'université, de l'autre une garantie pour tous, pasteurs et fidèles, et conséquemment une nouvelle preuve de l'extrême sollicitude de l'Eglise pour la plus haute institution de notre pays.

Certes, après cet acte du Saint-Siège, à la vue de ces anges qui veillent en son nom à la garde du sanctuaire de la science, nous pouvons bien le dire hautement : Si jamais l'université Laval laisse pâlir la lumière qui brille à son foyer, ou se refroidir dans son sein le feu qui l'anime, elle sera bien coupable ; de même qu'elle serait bien pusillanime, le jour où elle sentirait son cœur défaillir ou ses espérances chanceler. Mais, nous le dirons aussi avec la même franchise à ces hommes, — s'il y en a, — qui se croiraient encore permis, non pas de suspecter la doctrine de l'université Laval, même pour l'avenir, mais simplement de lui ménager leur confiance, nous leur dirons : Il y a une prudence qui est un aveuglement, et une foi que Jésus-Christ a trouvée trop *modique*. Pourquoi êtes-vous si timides, quand vous savez que c'est l'Eglise qui dispose tout, et qu'elle est généreusement assistée par la divine Providence, même dans les actes où l'on pourrait absolument la croire faillible ?

Mais ce n'est pas tout.

Le Souverain Pontife veut et décrète une cinquième clause, en ces termes :

« Quant aux autres points, tout devra se régler conformément à la sentence de la Sacrée Congrégation de la Propagande, prononcée le 1<sup>er</sup> février 1876, conformément aux lois de l'université elle-même, lois dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité. »

Sans oublier l'éloge que le Saint Père fait ici des règlements de l'université, nous constatons d'abord que la décision de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876 n'est pas seulement une décision, mais un jugement, une sentence.

C'est le Saint Père qui la qualifie ainsi dans une bulle.

Nous constatons encore que le Saint Père, après l'avoir déjà approuvée, *dans toutes ses parties*, le 13 février 1876, la sanctionne aujourd'hui, dans la même bulle, avec plus de solennité ; qu'il la ratifie ; qu'il en fait spécialement l'expression de sa volonté ; qu'il va jusqu'à l'élever à la hauteur d'un décret : « Nous voulons et décidons, etc. ; » et ce décret, ou, si l'on veut cette clause voulue et décrétée est ainsi voulue et décrétée au même titre que les autres, — celles qui concernent le Protecteur, le Chancelier, le Conseil de haute surveillance, — c'est-à-dire comme loi : *cu lege*, et cela généralement pour tous les points de la sentence qui se trouvent en dehors de ce qui vient d'être

explicitement indiqué : « *In ceteris vero omnia esse moderanda iuxta sententiam Sac. Congregationis de Propaganda Fide editam die 1 februarii 1876.* » ..

Qu'on vienne dire maintenant que cette sentence \* n'est, après tout, que la décision plus ou moins théorique d'une congrégation romaine.

C'est peut-être le temps de la mieux connaître et d'écarter une difficulté.

Quelques-uns de ceux qui ont bien voulu nous lire jusqu'ici auront sans doute été surpris de voir que nous donnions tant de portée à cette mémorable décision, surtout en ce qui concerne la succursale de Laval et les bases sur lesquelles on doit s'appuyer pour l'établir.

Nous savons qu'elle n'a pas paru à certaines personnes aussi expresse et aussi obligatoire qu'à nous.

Il n'y a pourtant qu'une manière de la comprendre, sur ce point comme sur tous les autres.

Non, les dispositions contenues dans le jugement de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876, et relatives à l'établissement de la succursale de l'université Laval à Montréal, ne sont pas, pour ceux qu'elles concernent, simplement *facultatives*. Tout bien considéré, elles s'imposent à quiconque sait lire et peser les choses.

Considérons que dans ce jugement le Saint-Siège refuse d'abord, et pour la quatrième fois, la permission d'ériger à Montréal une université distincte et indépendante, par la raison qu'un tel projet est impossible ; et il est impossible, parce que cette fondation compromettrait l'existence même de l'université Laval, laquelle DOIT ÊTRE SOUTENUE ET CONSERVÉE.

Cependant, tout en refusant à Montréal une université indépendante, le Saint-Siège reconnaît trois choses : la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure des jeunes gens de cette ville qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, la nécessité d'empêcher que les écoles de droit et de médecine existant dans la même ville ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, la nécessité d'empêcher

---

\* Reproduite plus haut, page 665.

que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités.

Voilà donc, aux yeux de Rome, une triple nécessité.

Comment y pourvoira-t-on ?

Ce ne sera pas au moyen d'une université indépendante : Rome la refuse pour des raisons supérieures ; — ce ne sera pas au moyen des écoles (ou de l'école) qui existent, puisque Rome trouve NÉCESSAIRE, non-seulement d'empêcher que ces écoles ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, mais encore de pourvoir, tout comme si elles n'existaient pas, à l'instruction des jeunes gens qui ne peuvent fréquenter l'université Laval ; — ce ne sera pas au moyen de l'affiliation de ces écoles à Laval, puisque Rome la déclare ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE.

Encore une fois, comment pourvoira-t-on à cette triple NÉCESSITÉ ?

Il n'y a qu'un expédient, un seul.

C'est Rome qui le dit : établir à Montréal une succursale de l'université Laval.

Eh bien ! nous le demandons :

Quand Rome déclare : — Il y a chez vous une triple NÉCESSITÉ à satisfaire : NÉCESSITÉ de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure des jeunes gens qui ne peuvent fréquenter l'université Laval à Québec ; NÉCESSITÉ d'empêcher que vos écoles (ou votre école) ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes ; NÉCESSITÉ d'empêcher que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. Or, pour y pourvoir, vous n'avez qu'un expédient devant vous, un seul, lequel n'est ni dans la fondation d'une université distincte et indépendante, ni dans l'affiliation de vos écoles à Laval, ni, à plus forte raison, dans l'affiliation de vos écoles à des universités protestantes, affiliation que j'ai déclaré nécessaire d'empêcher, ni dans vos écoles isolées, ni enfin dans les universités protestantes : il se trouve, et uniquement, dans l'établissement d'une succursale de Laval, — nous le demandons, peut-on soutenir, avec une ombre de raison, que cet établissement soit facultatif ?

Mais quand il s'agit de pareilles nécessités, est-on moralement libre d'accueillir ou de rejeter le seul moyen qu'on ait d'y pourvoir ?

Rome pouvait-elle dire : C'est une NÉCESSITÉ d'atteindre tel

but, libre à vous d'user ou non du seul expédient que vous ayez pour cela ?

L'autorité diocésaine peut-elle dire : Voilà trois points importants, trois points jugés *nécessaires* par Rome, trois points que nous lui avons nous-même, depuis seize ans, représentés comme *nécessaires* et en même temps un seul moyen de les régler, libre à moi de le prendre ?

Non.

Et c'est quand Rome vient de déclarer que l'université Laval *devra servir d'une manière particulière pour TOUS LES DIOCÈSES* de la province de Québec ; c'est quand elle prononce « qu'à l'exécution duquel projet (la succursale de Laval) les évêques *devront* procéder en union avec Laval sur telles et telles bases ; » c'est après cela qu'on aurait droit de se croire libre !

Non, jamais.

Nous comprenions donc, qu'en face de ce décret, le délégué apostolique fit tous ses efforts pour établir en effet cette succursale ; nous comprenions que le vénérable évêque du diocèse secondât religieusement ses vues et n'épargnât rien de son côté pour en arriver enfin à faire l'inauguration de cette même succursale et de chacune de ses facultés ; nous comprenions la raison de ses actes et l'à-propos de cette parole, qui en résume plusieurs autres aussi énergiques : J'obéis.

Nous regardions comme déplorable toute opposition directe ou indirecte et toute résistance, même passive, à la réalisation de ses volontés authentiquement manifestées.

C'est ainsi que nous le comprenions.

Mais si nous ne l'eussions pas encore compris par l'examen de la décision du 1<sup>er</sup> février, nous le comprendrions aujourd'hui, en lisant les quelques lignes de la bulle que nous venons de transcrire.

Qu'y voyons-nous en effet ?

Nous y voyons qu'après avoir décrété quatre clauses, le Souverain Pontife en arrive à une cinquième, qu'il décrète également, savoir :

Qu'en *tout* le reste *tout* DEVRA être réglé d'après la sentence prononcée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 1<sup>er</sup> février 1876.

Or, cette clause lie, aussi bien que les quatre autres. Donc, en dehors des points déjà explicitement indiqués par la bulle, — le Protecteur, le Chancelier, les statuts relatifs à la collation des grades, et le Conseil de haute surveillance, — en dehors de ces points, *in ceteris*, tout devra être réglé, *omnia esse moderanda*, d'après le jugement du 1<sup>er</sup> février. Or, en dehors de ces points, qu'y a-t-il autre chose, dans ce jugement, que les dispositions qui concernent les écoles de Montréal, la succursale de Laval et les bases sur lesquelles les évêques en union avec Laval devront procéder à son établissement ?

Donc, c'est tout cela qui, en vertu de la bulle, *devra* être réglé d'après le jugement de la Propagande.

Donc le jugement, ou, comme l'appelle ici le Saint Père, la sentence du 1<sup>er</sup> février est plus impérieuse qu'on ne croit quelque part.

Après avoir ainsi souverainement établi ou ratifié tout ce qui concerne la vie, l'honneur et la paix de l'institution qu'il élève si haut, et nous avoir tracé, à nous tous, nos devoirs de justice, de respect et de confiance envers elle, après avoir jeté sur l'université Laval un reflet de cette auréole qui brille d'un éclat divin au front de l'Eglise catholique, le Pontife, heureux de l'œuvre qu'il vient d'accomplir, n'oublie pas ce qu'il doit à l'Etat.

« Mais comme la Souveraine de la Grande Bretagne, la Reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une Charte renfermant les plus amples privilèges et à laquelle Nous ne voulons déroger en rien ; et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de Nos Vénérables Frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec. »

Cette attention du Souverain Pontife indique assez l'importance qu'il attache aux bons offices de l'Etat envers l'université et le respect qu'il professe pour les dispositions civiles qui ne blessent aucun de ses droits.

Alors, Pie IX s'adresse aux évêques, et enchérit sur les éloges déjà faits ; nous soulignons quelques unes des expressions qu'il est bon de remarquer :

« Enfin, nous *exhortons !fortement* les Evêques de la Province de Québec à faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges soient affiliés à l'Université Laval, *qui a fourni et fournit encore*

*tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi : afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution. Nous recommandons aussi à tous les Archevêques et Evêques de la Puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette Université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'études ; pour persuader aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences ; pensionnat élevé au prix de si grands et de si nombreux sacrifices par le Séminaire de Québec ; pensionnat au soutien duquel ont contribué, avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers.*

Voici la fin de cette bulle, qu'il est urgent de méditer :

« Nous décrétons que les présentes et leur contenu ne pourront être d'aucune manière notées, combattues, enfreintes, retirées, sursies, restreintes, amoindries, sujettes à dérogation en quelque point, ni parce que certains intéressés dans cette matière, ou ceux qui prétendraient l'être, n'auraient pas été appelés, cités ou entendus, ni pour toute autre cause, occasion ou prétexte provenant de subreption, obreption, nullité ou défaut d'intention de Notre part ; Nous entendons de plus que les présentes Lettres ne soient en aucune façon comprises dans les constitutions quelconques, révocations, restrictions, dérogations, modifications, ordonnances, déclarations, soit générales soit particulières, même que ce Siège Apostolique pourrait faire par son propre mouvement, science certaine et plénitude de pouvoir ; mais qu'elles en soient toujours exceptées ; qu'elles soient et demeurent à perpétuité valides, stables et efficaces ; qu'elles sortent et produisent leurs effets pleins et entiers, et soient observées à perpétuité et inviolablement par tous ceux que cela concerne ou concernera d'une manière quelconque à l'avenir ; qu'elles soient à tout jamais *un appui souverain pour l'Université*, érigée comme il vient d'être dit, *ainsi que pour tous ses membres* ; et ainsi qu'il a été dit, devra-t-il être pensé, jugé et défini par les juges quelconques ordinaires ou délégués, même par les Auditeurs des causes du Palais Apostolique, ainsi que par les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, tout pouvoir et autorité de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous et à chacun d'eux, de telle sorte que, s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance, de vouloir attenter à ce qui est ci-dessus statué, son jugement serait nul et de nulle valeur, quelle que fût d'ailleurs son autorité.

« C'est pourquoi Nous enjoignons, par Rescrit Apostolique, à Notre Bien-aimé Fils Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la

Sainte Eglise Romaine, Préfet de Notre Sacrée Congrégation de la Propagande, et à ses successeurs *pro tempore*, de faire exécuter Nos présentes Lettres et leur contenu, et à cet effet Nous lui donnons et lui accordons toute faculté, autorité et juridiction de toute nature, *afin qu'il devienne pour l'Université et tous ses membres un appui et un défenseur efficace*; qu'il veille à ce que les présentes Lettres et leur contenu soient inviolablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard; qu'il fasse que *l'Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avantages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'il réprime au besoin les contradicteurs*, en observant ce que de droit.

« Nonobstant, autant que de besoin, Notre Règle et celle de Notre Chancellerie *de iure quaesito non tollendo*; nonobstant les édits généraux de nos Prédécesseurs les Pontifes Romains, ou Leurs constitutions et ordonnances spéciales; nonobstant les Règlements de la dite Université ou les Indults et Lettres Apostoliques de quelque teneur et forme que ce soit; auxquels documents, et à chacun d'eux, nous dérogeons pour l'effet des présentes, pour cette fois seulement, aussi largement et pleinement que possible, quand même il serait nécessaire pour cela d'en insérer ici la teneur totale, d'en faire mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par des clauses générales comportant cet effet, ou bien de les exprimer de quelque autre manière et d'employer quelque forme particulière; toutes lesquelles teneur, mentions, clauses, expressions et formes, Nous voulons par la teneur des présentes, être regardées comme pleinement et suffisamment exprimées et insérées, tout en leur conservant leur force ailleurs, et nonobstant toutes les autres choses contraires. .... »

« Que nul homme donc ne se permette d'enfreindre ou de contredire par une audace téméraire, cet écrit par lequel Nous érigeons, instituons, confirmons, soumettons, accordons, exhortons, ordonnons, dérogeons et exprimons notre volonté. Si quelqu'un se rend coupable d'une telle présomption, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Pierre et Paul ses Apôtres \* . »

Il nous est impossible d'aborder un autre point sans nous faire l'écho d'une pensée bien juste, d'un sentiment d'orgueil bien légitime : c'est que, par le fait même de l'institution canonique de l'université Laval, nous, Canadiens - français, laissés, depuis

---

\* *Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Pii divina Providentia Papae IX Litterae Apostolicae quibus Universitas Lavallensis nuncupata in urbe Quebeci canonice erigitur.*

un siècle, orphelins sur ces bords, nous passons au rang des nations enseignantes.

Jusque là, il manquait un anneau, l'anneau principal, au cercle de nos institutions, une tête, une âme à leur groupe. Le Vicaire de Jésus-Christ a soufflé sur cette organisation imparfaite et elle est devenue âme vivante.

Cette vie, nous ne sommes plus contraints de la chercher ailleurs; nous pouvons même, à notre tour, la communiquer aux autres.

A nous maintenant de nous montrer dignes de siéger dans l'aréopage des nations et de porter avec honneur, au milieu de nos aînées, le noble drapeau de la science unie à la foi chrétienne.

## V

L'établissement de l'université Laval à Montréal est un fait accompli et tant mieux!

Pourquoi, encore?

Parce que cette disposition, — la seule possible, — est en même temps la meilleure de toutes au point de vue de l'intérêt des études, et par conséquent de l'avenir intellectuel ou moral du pays.

Sans nous mettre en frais de chercher des arguments ici ou là, disons tout de suite :

Oui, cette disposition est la meilleure, parce que c'est Rome qui le veut.

Oui, cette disposition est la meilleure, parce qu'elle est basée sur l'unité.

Il y a des gens qui ont d'étranges idées en fait d'instruction ou d'éducation, surtout d'instruction ou d'éducation supérieure. Pour eux le nombre est tout, la qualité rien. Ils multiplieraient les collèges, voire même les universités, à l'égal des sables de nos rivages. Dès qu'il s'élève un établissement, peu leur importe la richesse des bibliothèques et des musées, le nombre ou la capacité des professeurs.

Après avoir essayé de jeter partout des académies, des collèges, on a cru qu'on pouvait faire de même pour les universités, et chacun se mit à rêver son petit *chez soi* universitaire.

Le programme était : diviser.

Heureusement que Rome est venue opposer, en ce qui regarde l'éducation supérieure, une barrière à cet aveugle et fatal torrent.

Au lieu d'approuver la division, Rome a dit : Unité !

Elle a dit :

Une seule université ;

Un seul Protecteur, à Rome ;

Un seul Chancelier apostolique, à Québec ;

Un seul Conseil pour la haute surveillance de la foi et des mœurs, composé de l'archevêque et des évêques de la province ;

Un seul Recteur ;

Un seul Conseil universitaire, composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté, par ordre de nomination, qu'ils soient de Québec ou de Montréal ;

Un seul Corps de professeurs, nommés par le même Conseil, lesq<sup>ls</sup> ils feront partie de la faculté respective établie à l'université ;

Une seule faculté de Théologie, comprenant au même titre es professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté de Droit, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté de Médecine, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté des Arts, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Un Conseil permanent des Professeurs de chaque faculté, à Québec et à Montréal, pour s'occuper de tout ce qui regarde non-seulement une des branches, mais la faculté en général ;

Cours uniformes, tant pour la durée que pour la distribution des matières, dans chaque faculté et dans chaque année.

Mêmes règlements ;

Mêmes statuts concernant la collation des degrés académiques ;

Même traitement pour les professeurs.

Mêmes taxes à payer par les élèves pour les cours, les diplômes, etc.

C'est là ce qu'on voit dans la bulle \*, et dans le jugement de la S. C. de la Propagande \* \*.

\* Page 676.

\* \* ..... Afin de pouvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval, à l'exécution duquel projet les évêques devront pourvoir en union avec Laval sur les bases suivantes : *all' esecuzione del quale progetto dovranno provvedere i vescovi in unione con Laval sulle seguenti basi.*

On remarquera la force du texte original.

Du reste voici ces bases :

1° Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du Diocèse de Montréal.

2° Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque année ; et là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval ni à l'instruction des jeunes gens, en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat.

3° Que les professeurs de Droit et de Médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

4° Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les Professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce Conseil.

5° Les Professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

6° Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résident, nommé par le Conseil Universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'Evêque de Montréal y pourvoira entièrement.

7° Les Professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal, ayant été préalablement consultée.

8° Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

9° Egalement, la somme que les étudiants doivent payer pour les cours, sera la même à Montréal qu'à Laval.

10° Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront

Eh bien ! qu'on nous dise, — en face de cette organisation qui est la vraie, — qu'on nous dise s'il était possible de mieux protéger l'unité, et de se montrer en même temps plus équitable, plus généreux envers tout le monde, envers notre ville en particulier.

Mais quoi ! nous pénétrons jusque dans le sanctuaire même de l'université Laval.

Les professeurs de Montréal deviennent membres de l'université ; ils font partie de ses facultés, au même titre que ceux de Québec ; ils arrivent au Conseil universitaire sous la protection de la même charte, dans le même ordre, aux mêmes conditions, et avec les mêmes droits.

Comme membres du Conseil permanent de chaque faculté, ils ont le droit et le devoir de connaître de tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais aussi la branche de Québec, c'est-à-dire la faculté en général.

Quant à leur nomination, elle se fait, comme celle des professeurs de Québec, de la même manière, sur l'avis spécial de la branche de Montréal, par le même conseil, le Conseil universitaire, où siègent au même titre et dans une même proportion les représentants de Montréal et de Québec.

Enfin, le Saint-Siège ne pouvait faire plus, sans détruire la constitution même de l'université ?

Il était impossible d'exiger plus de justice et d'attendre plus de générosité, même du Saint-Siège ?

Serait-ce donc, en effet, un avantage si minime, que d'entrer tout à coup en participation immédiate de tous les droits et privilèges conférés à l'université par la charte impériale et par la bulle ?

Serait-ce donc si peu de chose que de se trouver tout à coup partie intégrante d'une grande institution, la plus haute institution du pays, avec le même nom, la même constitution, les mêmes règlements, les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même vie, que de pouvoir l'amener réellement chez soi, sans l'arracher à son foyer, pour jouir de ses bienfaits plus à son aise ?

---

payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evêques de faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges s'affilient à l'Université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux coordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Serait-ce donc un si petit honneur, que d'appartenir à une institution si solidement assise, si noble et déjà si renommée ?

Ils se montrent donc bien injustes, bien ingrats envers le Saint-Siège, bien étroits dans leurs pensées et bien aveugles, ceux qui, ayant tout vu et tout entendu, s'en vont encore criant à la domination d'une ville sur une autre, aux empiétements d'une institution qu'ils osent encore appeler étrangère.

Comme si c'était Québec ou Laval et non pas le Saint-Siège qui eût tout réglé !

Comme si on n'avait pas soi-même voulu recourir au Saint-Siège, comme au juge naturel, incorruptible et souverain !

Comme si l'université Laval n'était pas dans la pensée de NN. SS. les évêques, du gouvernement impérial et du Saint-Siège, une institution provinciale et canadienne !

Mais ce n'est pas tout.

A part la question d'équité et d'honneur personnel, il y a quelque chose de plus important, et de plus noble, qui devrait élever les cœurs et les réunir tous dans la même pensée et le même sentiment : c'est l'intérêt suprême des études.

Certes, on ne peut pas prétendre, à Montréal en particulier, que l'on n'ait rien à désirer ou à gagner sur ce point.

C'est le contraire qui est vrai : tout le monde le sent et le dit.

Eh ! bien, si l'intérêt des études, nous devrions ajouter l'intérêt de la foi et celui de la patrie, à quelque empire sur nos cœurs, rallions-nous, tous ensemble, sans arrière-pensée, sans hésitation, vaillamment et généreusement, autour du drapeau que Rome élève et tient d'une main ferme au-dessus de nos têtes, drapeau qu'elle veut planter dans le sol, dans les entrailles même de la patrie : Unité !

L'unité, c'est la force, par là même qu'elle fait un seul faisceau de toutes les actions dispersées.

Nous aurions tort d'insister sur une vérité si connue.

Qu'on nous permette un argument du plus au moins.

Voyez l'Eglise. Cet édifice, assis sur le roc, s'élève jusqu'aux nues, défiant la fureur des vents, la foudre et les orages. Il a vaincu les flots et découragé la persévérance des siècles. Voulez-

vous connaître la raison de ce prodige ? Creusez jusqu'à la base et vous y trouverez une pierre fondamentale : l'unité. Voilà le secret de sa force, non-seulement dans l'ordre surnaturel, mais encore dans l'ordre naturel et humain.

L'Eglise est la plus forte organisation du monde, parce qu'elle en est la plus une.

Fondée sur l'unité, elle se prolonge dans le temps et dans l'espace, toujours la même, une, quoique universelle, ou plutôt réellement universelle parce qu'elle est une.

Il y a donc tout sujet de se réjouir et d'espérer, quand on voit la première institution du pays, — le sanctuaire de l'éducation supérieure, — établie sur l'unité, à l'instar de l'Eglise, et tellement fixée dans l'unité, que, sans quitter le foyer ardent où elle puise la vie, elle se porte, elle aussi, au loin, toujours la même, ou plutôt se dilate, sans rien perdre ni de son unité, ni de ses propriétés, ni de sa force.

L'unité, c'est l'émulation, mais une émulation douce et généreuse, comme il convient aux membres et aux élèves d'une même institution.

Cette émulation n'aura d'autre motif que l'intérêt des études et l'honneur de l'institution.

L'unité, c'est le maintien des Règlements, « dont une longue expérience, dit le Saint-Siège, a prouvé la sagesse et l'utilité. »

L'unité, c'est le respect des Statuts qui règlent la collation des diplômes, statuts consacrés par les universités les plus célèbres et spécialement imposés par le Saint-Siège.

L'unité, c'est l'honneur des degrés académiques.

L'unité c'est la force des études.

Avec une seule université sans concurrence ni rivalité, personne ne sera tenté de diminuer la durée des cours ou le nombre des leçons, ni de faciliter de plus en plus l'accès aux degrés, en vue d'attirer de son côté un plus grand nombre d'élèves.

Et supposé qu'elle-même voulût le faire, les règlements qui lient chaque faculté, qu'elle enseigne à Québec ou à Montréal, y mettraient un obstacle insurmontable.

Rome a même pourvu sur ce point capital aux éventualités de l'avenir, quand elle a dit :

« Là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens, en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat. »

L'unité, c'est la distinction du mérite, le découragement de l'ignorance et de l'incapacité.

L'unité, qui fera la gloire des hautes études, élèvera par là même le niveau de l'instruction secondaire, si, comme il est impossible d'en douter, les solennels accents du Saint-Siège sont entendus dans la province de Québec et dans le pays tout entier :

« Nous exhortons fortement les évêques de la province de Québec à faire en sorte que leurs séminaires et collèges soient affiliés à l'université Laval, qui a fourni tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi ; afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution.

« Nous recommandons, aussi à tous les archevêques et évêques de la Puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'étude. »

Nous laissons au lecteur le soin de mesurer, s'il en est capable, l'effet de cette immense conspiration de toutes les volontés, pour le progrès des études et, par conséquent, pour le bien et l'honneur de la patrie.

## VI

Entrons maintenant dans ce que nous pourrions appeler la seconde partie de notre travail : la réfutation.

Il nous en coûte assurément de fermer nos yeux aux grands spectacles et nos oreilles aux solennels accents de Rome, — sans oublier toutefois ni les uns ni les autres, — pour aller rencontrer, dans les voies où ils s'engagent, des hommes appelés à marcher en avant, à la lumière qui vient d'en haut, dans le chemin royal que Rome nous ouvre et qu'elle nous presse de suivre.

Il le faut cependant.

Ce n'est pas notre faute, si le secrétaire de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal a rendu nécessaire cette partie de notre travail.

Il faut bien rétablir les faits et dissiper les nuages.

Nous réunissons dans la même réfutation le discours du Dr d'Orsonnens et l'écrit d'*Un médecin du Nord*, parce que ces deux *pièces d'éloquence* se ressemblent, ou plutôt parce que l'une est presque uniquement la reproduction de l'autre.

Jamais il n'a été plus vrai de dire : Tel maître, tel disciple.

On voit clairement que ce dernier, formé à l'école de *l'ipse dixit*, aime ses chaînes et qu'il ne songe pas encore, malgré sa faconde, à reconquérir cette noble liberté de jugement qui convient à l'homme mûr et aux sujets sérieux. Dispensé de raisonner par lui-même, il se garde bien de contrôler les faits, ou d'exercer la moindre critique.

Il est écho, et voilà tout.

Il ne sera donc pas blessé si nous le laissons que que peu à l'écart, et dans l'ombre, pour réserver la parole au maître.

Le discours de M. d'Orsonnens, — ou discours officiel de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, — se divise en deux parties distinctes, l'une où il s'agit des relations de l'École avec les autorités ecclésiastiques et l'université Laval, l'autre où il s'agit de la noble profession de médecin.

Nous n'examinons que la première, — la seule qui concerne le sujet actuel, — en suivant, pour plus de clarté, nous ne disons pas l'ordre, mais la marche adoptée par l'orateur lui-même.

Après un exorde pompeux où il parle du rôle honorable dont il est chargé, du plaisir qu'il y a pour les anciens professeurs de l'École « de voir encore leurs élèves *revenir se grouper* auprès de leurs chaires, » de « la bonne conduite, » du « travail énergique, » de la « constante assiduité » de ces derniers ; où il rappelle « ce passé si sage, ce temps si bien employé, » qui seront pour eux, cette année, « une assurance de succès plus grands encore, » et pour les professeurs, « une garantie certaine de travail et de moralité parfaite *de la part* des nouveaux élèves ; » où il exprime le bonheur qu'il éprouve à voir l'École de Médecine et de Chirurgie « ouvrir ses portes pour la trente-sixième année *consécutive* à notre jeunesse si studieuse ; » où il jette enfin, avec orgueil, un regard en arrière pour contempler le nombre de médecins distingués que l'École a déjà formés, l'orateur, ravi d'admiration, emporté par l'enthousiasme au point de sacrifier

aux sentiments qui l'obsèdent jusqu'aux lois les plus absolues du langage \*, aborde ainsi la triste réalité :

« Eh bien ! messieurs, cette Ecole si fière de son passé n'est pas moins *anxieuse* pour son avenir, *car* elle existe encore, la même de nom, la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur important concours. »

\* Pardonnons à l'orateur trop ému cette incohérence d'idées.

Ce n'est pas tous les jours, assurément, qu'on offre ainsi le spectacle d'une école qui ouvre ses portes pour la trente-sixième année *consécutive*, aussi *anxieuse* pour son avenir qu'elle est fière de son passé, et cela *parce* qu'elle existe encore, et qu'elle existe encore la même de nom, la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur important concours.

Cependant il y a dans cet étrange tableau plus de vérité que l'orateur lui-même ne pense.

Oui, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a bien raison d'être aussi anxieuse pour son avenir qu'elle est fière de son passé, et de reconnaître en même temps que ses inquiétudes naissent du fait qu'elle existe encore aujourd'hui la même ; car si elle existe encore aujourd'hui la même, la même de nom (Faculté de médecine du collège Victoria), la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur concours, et ajoutons, ce que l'orateur n'ose pas encore avouer, la même par son affiliation avec l'université protestante de Cobourg, c'est bien réellement en contradiction aux volontés clairement manifestées du Saint-Siège, aux engagements solennels qu'elle a pris envers l'autorité ecclésiastique et envers l'université, Laval ainsi qu'aux actes subséquents qu'elle a solennellement posés.

Il n'en faut pas plus, sans doute, pour assombrir l'horizon, et justifier les cruelles inquiétudes qu'elle éprouve.

---

\* Il est bon d'avertir que n'examinant ici le discours de M. d'Orsonneus qu'au point de vue des idées, nous sommes par là même dispensé d'en faire la critique littéraire. C'est heureux, car nous blesserions peut-être des susceptibilités respectables ou des sentiments trop naturels pour être heurtés. Nous ne prendrons pas même la peine de signaler les nombreuses incorrections dont il est rempli.

Elle ne saurait, en effet, envisager de sang froid et sans remords d'un côté le décret souverain du Saint-Siège, qui ne veut pas qu'elle *continue* d'être affiliée à une université protestante, et de l'autre côté les deux actes authentiques, signés par tous ses membres et scellés de son sceau, par lesquels, dans un moment d'heureuse inspiration et d'obéissance, ils abdiquaient tous entre les mains de l'autorité ecclésiastique, conformément aux vœux de Rome, et s'effaçaient, comme professeurs de la faculté Victoria, — sans rien perdre assurément, — pour reparaître comme professeurs et membres de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, la seule faculté autorisée, la seule voulue, la seule appelée par le Souverain Pontife, à l'exclusion de toute autre ?

Ce décret et ces documents sont là, mais avant de les élever en face de l'École de Médecine, — «qui existe encore aujourd'hui là même,» — laissons parler quelque peu le docteur.

S'adressant aux élèves, il leur dit :

«Vous vous attendiez peut-être à une métamorphose complète, du moins à un changement considérable. Mais bénissons la divine Providence, qui toujours conduit les événements pour notre plus grand bien !»

Oui, et qui permet le mal aussi.

Mais écoutons.

«Des *pourparlers*, il est vrai, je dois l'avouer, ont eu lieu avec les autorités ecclésiastiques, des *démarches prises* même avec l'université Laval, mais encore *sans résultat définitif* ! Des *questions vitales*, qui ne sont pas résolues, n'arrêtent que momentanément, du moins osons l'espérer, l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes. Espérons que le temps, ce grand maître qui décide de tout ici-bas, que la réflexion, qui doit toujours mûrir sagement les démarches sérieuses des corps, comme celles des individus, espérons de plus même encore que l'institution la plus forte, la plus comblée de faveurs, *aura la magnanimité de céder* à celle qu'elle peut peut-être regarder pour le moment comme la plus faible.»

Quoi ! seulement des *pourparlers* et des *démarches* ! Certes, on est bien modéré dans l'expression et bien circonspect tout à coup. Sans doute, il y a eu des *pourparlers*, entre l'École et les autorités ecclésiastiques, des *démarches* aussi, sinon «prises,» du moins faites, de part et d'autre, entre l'École et Laval : c'est ce que tout le monde sait et il était bien inutile de venir nous en informer. — Mais est-ce bien là tout ?

Des pourparlers, des démarches, « encore sans résultat définitif ! »

Mais est-ce que ces pourparlers et ces démarches n'ont pas abouti à quelque chose de très-pratique et d'absolument définitif, dont on n'ose point parler ?

Si l'on en croit les messieurs de l'École de Médecine, tout s'est réduit entre l'École, Monseigneur de Montréal et l'université, à des pourparlers, à des démarches, sans aucun résultat définitif.

Le docteur le déclare publiquement, officiellement, et l'assertion fait son chemin.

Eh ! bien, il est temps que le public le sache, c'est là une erreur.

A part les pourparlers et les démarches, et comme résultat définitif de ces pourparlers et de ces démarches, il y a eu bien réellement deux conventions, l'une entre l'École de Médecine et Monseigneur de Montréal, ou, si l'on veut, la corporation épiscopale, l'autre entre l'École de Médecine et l'université Laval.

Ces deux conventions furent écrites, bien et dûment signées, le 15 décembre 1877, et par la corporation épiscopale et par l'université Laval, et par le Conseil de l'École\*, puis scellées, pour qu'elles fussent plus authentiques, des sceaux de la corporation épiscopale, de l'université Laval, de l'École de Médecine et de Chirurgie.

La convention signée entre Mgr de Montréal et l'École réglait, d'une manière définitive, toutes les questions de propriété, de revenu, de salaire, le mode de paiement des salaires, tant pour le présent que pour l'avenir, ainsi que l'entrée de deux nouveaux professeurs, et même le sort du docteur d'Orsonnens en particulier.

Par cet acte même l'École de Médecine abdiquait pour se transformer et devenir la Faculté de l'université Laval à Montréal.

De son côté, la convention signée entre l'École et Laval réglait l'administration financière, la nomination des professeurs,

---

\* Voici les noms des signataires du côté de l'École de Médecine : Pierre Munro, président ; J.-G. Bibaud, J.-Emery Coderre ; H. Pelletier, secrétaire-trésorier ; G.-H. Trudelle, Ths.-G. d'Odet d'Orsonnens, J.-P. Rottot, A.-T. Brosseau. Pour la corporation épiscopale, S. G. Mgr de Montréal ; pour l'université Laval, le Très-Révérénd T.-E. Hamel, recteur.

l'organisation de la Faculté de médecine à Montréal, la durée des cours, etc., etc.

Oui, tout cela est vrai, et pas un membre de l'École de Médecine ne le niera sans nier ses propres actes et sa propre signature.

Or, en présence de ces deux documents authentiques, signés par l'École avec l'évêque de Montréal d'un côté, avec l'université Laval de l'autre, il est plus qu'étrange, il est inexplicable que les signataires eux-mêmes s'en viennent tout réduire à des pourparlers, à de simples démarches, et essayer de donner le change, en alléguant l'intervention de la divine Providence.

Oh ! la divine Providence, vous avez raison d'admettre son action souveraine ; mais si on veut la reconnaître quelque part, c'est bien plus dans les actes authentiques consentis et signés par l'École en conformité des vues du Saint-Siège, — interprète authentique des volontés divines, — que dans la résistance qu'elle oppose aujourd'hui à la voix de Rome, et dans la répudiation de ses engagements solennels. Ce que veut la Providence, c'est ce que Rome veut ; et quand les professeurs de l'École de Médecine seront revenus à ce que Rome veut, qu'ils auront incliné leur drapeau, si fier et si glorieux qu'il soit, devant la majesté de l'autorité pontificale, qu'ils auront repris, noblement, le rôle que Rome leur assigne, et que deux conventions ont fixé, alors ils pourront proclamer l'action de la divine Providence, car le doigt de Dieu sera là : *Digitus Dei hic est*.

Il y a des restrictions permises, mais il y en a d'autres qui équivalent à une négation de la vérité.

Il eût donc fallu dire :

Des pourparlers, IL EST VRAI, JE DOIS L'AVOUEE, ont eu lieu avec les autorités ecclésiastiques, des démarches « prises même avec » l'université Laval, qui ONT EU, Dieu merci, un résultat définitif.

Quel meilleur résultat des pourparlers ou des démarches peuvent-ils avoir, en effet, que celui de contrats qui règlent tout à la satisfaction de toutes les parties intéressées ?

Ce ne sont donc pas les pourparlers ou les démarches qui sont restés sans résultat définitif, — car ils ont eu tout le résultat qu'ils pouvaient avoir, — mais ce sont les contrats signés et scellés qui n'en ont pas encore eu, pratiquement.

A qui la faute ?

Disons-le franchement, puisque c'est vrai : ce n'est ni Mgr de Montréal, ni l'université Laval qui ont répudié leurs signatures.

Mais il n'y a pas eu que des contrats.

Il y a eu des faits aussi, des faits publics et solennels, posés en vertu de ces contrats, qui les sanctionnaient, les ratifiaient, et qui suffirent, à eux seuls, pour montrer, jusqu'à l'évidence, que l'Ecole a bien et dûment abdiqué pour devenir la Faculté de Médecine de l'université Laval à Montréal.

Mentionnons-en quelques-uns.

On s'occupait d'organiser à Montréal, selon les volontés du Saint-Siège, la succursale de l'université.

Les négociations se faisaient sous la direction de S. E. le délégué apostolique.

Il fallait quatre facultés, puisqu'il s'agissait d'une succursale

Concernant la Faculté de médecine, on voulut bien entrer en arrangement avec l'Ecole, qui existait.

Les négociations commencèrent donc et furent longues : l'Ecole hésitait

Il y eut un moment où l'entente parut tellement impossible, que le Recteur eut toute liberté de former la Faculté de médecine en dehors de l'Ecole.

Certes, on avait parfaitement le droit d'en agir ainsi.

De fait, le Recteur entra en pourparlers avec plusieurs médecins de Montréal, reçut leur parole, et forma la liste complète des professeurs, laquelle fut approuvée, comme de droit.

Sur ce, l'Ecole, qui délibérait encore, manifesta un commencement d'adhésion, puis une volonté arrêtée de se rendre.

Le Recteur, qui en fut officiellement informé, dut retourner auprès des médecins qui avaient bien voulu consentir à former la Faculté en dehors de l'Ecole, pour demander qu'on voulût bien lui rendre sa liberté. Ce qu'on fit de bonne grâce.

Enfin, le samedi, 15 décembre, après une séance prolongée assez avant dans la soirée, l'Ecole accepta.

Tout était conclu.

L'Ecole cessait d'être l'Ecole de Médecine pour devenir la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal.

Un des plus anciens professeurs fit remarquer que, par une

heureuse coïncidence, c'était le jour de l'octave de l'Immaculée Conception que les difficultés se trouvaient résolues et les négociations terminées.

Le même professeur se hâta de porter l'heureuse nouvelle à S. E. le délégué apostolique.

Rien ne pouvait faire au délégué un plus grand plaisir. Il le disait, le répétait à tout le monde.

Sûr que tout était conclu, il convoqua tous les évêques de la province, pour l'inauguration de la succursale, qui se fit, comme on l'a vu, le jour des Rois, au Grand Séminaire, sous sa présidence, en présence de tous les évêques.

Tous les professeurs de l'ex-Ecole y assistaient, comme Faculté de médecine de Laval.

C'est là un fait public.

La nomination des professeurs eut lieu selon les conventions et les règlements de l'université.

Tous ceux qui étaient professeurs à l'Ecole acceptèrent.

Les plus anciens consentirent à l'admission de plusieurs autres médecins de Montréal qui complétaient le personnel de la Faculté.

La nouvelle Faculté eut son président, son secrétaire, lequel était le Dr d'Orsonnens lui-même.

Elle tint plusieurs assemblées.

Elle compléta son organisation.

On fit y la distribution des cours.

Enfin, comme s'il eût fallu mettre le comble à la série des actes que l'on dément aujourd'hui, au mois d'avril, dans une assemblée générale de la Faculté, on adopta la proposition suivante, qui parlera d'elle-même :

« Proposé par le Dr Dagenais, secondé par le Dr Laramée :

« Que la Faculté médicale de l'université Laval à Montréal profite de sa première réunion régulière pour témoigner sa reconnaissance à Son Excellence Mgr Conroy, à Sa Grandeur Mgr Fabre et au Très-Révérend Th.-E. Hamel, pour avoir procuré à la ville de Montréal tous les avantages d'une université catholique, et pour les assurer en même temps du concours cordial de tous les membres de cette Faculté. »

Cette proposition fut adoptée sans division.

Le lendemain, une proposition analogue, faite par deux professeurs absents la veille, fut adoptée de la même manière.

Enfin, aussi tard que le 22 juin dernier, le Dr d'Orsonnens convoquait en ces termes une assemblée de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal :

« Monsieur,

« Sur la demande de Monsieur le Recteur et sur l'ordre du Doyen, il y aura aujourd'hui à 8 heures P. M., chez le Dr Munro, une assemblée de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, pour l'élection d'un secrétaire et fixer les heures des leçons pour les cours. »

« T. d'Odet d'Orsonnens, M. D.

Secrétaire de la Faculté de Médecine  
de l'université Laval à Montréal. »

Eh bien ! quand on connaît de tels faits, peut-on s'expliquer que le Dr d'Orsonnens vienne tout limiter à des pourparlers et à des démarches sans résultat définitif ?

Peut-on s'expliquer l'attitude actuelle de l'École de Médecine ?

## VII

Mais l'interprète de l'École de médecine veut nous faire une révélation :

« Des questions vitales, qui ne sont pas résolues, n'arrêtent que momentanément, du moins osons l'espérer, l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes. »

Quoi ! encore des questions vitales non résolues qui arrêtent l'entente cordiale, lorsque cette entente est déjà conclue, signée, scellée, quand on a parlé, agi publiquement et officiellement, comme Faculté de Laval, pendant sept mois au moins, depuis le 15 décembre jusqu'au 22 juin dernier !

Mais y pense-t-on ?

Oh ! sans doute, il est bien facile, trop facile, de venir ainsi après coup dresser un fantôme de « questions vitales » pour détourner l'attention, en imposer au public, et se protéger soi-même ; mais un fantôme, après tout, n'est qu'un fantôme, et trahit beaucoup plus les légitimes inquiétudes d'hommes qui se cachent que la conscience de la vérité ou du droit.

Non, Monsieur l'ex-secrétaire de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, on ne croira pas à ces questions vitales, parce que vous avez assez solennellement et assez longtemps, vous et vos collègues, déclaré, par vos conventions et vos actes, qu'il n'y en avait plus.

Non, on n'y croira pas, à ces questions vitales non résolues, parce que, en effet, il n'y en a pas.

Après tout « les questions vitales », en pareil cas, ne doivent pas être des infiniment petits : on peut donc les voir ; elles ne sont pas non plus légion : on peut donc les énumérer.

Énumérons-les.

Est-ce la question vitale de propriété qui ne serait pas résolue ?

Non, puisque, le 15 décembre 1877, l'École de Médecine consentit, — moyennant un retour convenu que nous verrons, — à passer à la corporation épiscopale de Montréal tous ses biens, propriétés, revenus de ses ecurs, etc., etc.

Est-ce la question de salaire ?

Nous croyons sans peine qu'elle puisse être regardée comme vitale, comme aussi vitale même que bien d'autres qui semblent pourtant plus élevées, mais le docteur d'Orsonnens peut-il dire qu'elle n'a pas été résolue ? Certainement non. Il sait bien, au contraire, que, le même jour, 15 décembre 1877, et dans le même document authentique où la corporation épiscopale acceptait la propriété de l'École de Médecine, il était stipulé que Mgr de Montréal, en retour, remettrait à l'École *tout l'argent* qu'il retiendrait des élèves de la Faculté de médecine, lequel serait distribué entre les professeurs.

Est-ce la question vitale du mode de distribution ou de partage ?

Non plus, puisqu'il fut également stipulé, entre les parties contractantes, que l'on s'en tiendrait au mode suivi à l'École de Médecine, et cela tant que les médecins qui formaient alors le conseil de direction continueraient d'enseigner.

Est-ce la question vitale du nombre des professeurs admis à partager ce montant ?

Non, puisque ces professeurs étaient spécialement nommés dans le contrat. Ce sont les docteurs Munro, Bihaud, Coderre, Pelletier Trudel, d'Orsonnens, Rottot, Brosseau.

Est - ce la question vitale de savoir à qui la corporation épiscopale devait remettre les fonds à distribuer?

Non plus, puisque le document dit encore que ce sera au secrétaire - trésorier de l'École, et que celle - ci fera exclusivement *ad hoc*, tous les ans, l'élection de cet officier.

Certes, voilà la question vitale des intérêts pécuniaires passablement résolue, ce nous semble: tout l'argent retiré des leçons de la Faculté de médecine remis au secrétaire - trésorier de l'École, pour être distribué, d'après le mode de partage actuellement suivi à l'École même, entre les professeurs nommément désignés.

Est - ce tout ?

Non.

Il fut encore prévu aux éventualités de l'avenir, et stipulé que l'arrangement en question persisterait tant que le rapport des autres facultés serait moindre que celui de la Faculté de médecine, mais que jamais les professeurs de cette dernière n'auraient moins que ceux des autres facultés en fait d'honoraires. C'est - à - dire, en termes clairs, que les professeurs de la Faculté de médecine voulaient bien pour le moment retirer de leur enseignement plus que les professeurs des autres facultés, mais jamais moins et que, par conséquent, si jamais il arrivait qu'une faculté, par exemple la Faculté de droit, donnât plus que celle de médecine, les médecins viendraient partager avec leurs confrères de cette faculté, dès que les recettes accuseraient une balance en sa faveur.

Certes, voilà une question vitale assez heureusement résolue pour MM. les médecins.

Enfin, est - ce la question vitale du sort de M. le docteur d'Orsonnens lui-même qui ne serait pas résolue?

— Eh bien! non. On sait que M. le docteur d'Orsonnens est professeur de chimie, et que la chaire de chimie fait partie de la Faculté des arts, — quoi qu'en pense M. le professeur lui-même, qui la met, par inadvertance sans doute, au rang des chaires de la Faculté de médecine. — Celui - ci avait donc à soulever une question vitale pour lui-même. On l'a résolue à la satisfaction de la partie intéressée, en stipulant que la chaire de chimie devant désormais appartenir à la Faculté des arts, le

docteur d'Orsonnens aurait droit à celle d'un cours de six mois ou à celles de deux cours de trois mois.

Donc les questions vitales qui concernent les propriétés et les finances, ou, pour parler d'une manière plus générale, les intérêts matériels de l'École de Médecine, sont résolues. Propriété, administration, revenus, distribution des revenus, mode de distribution, salaires, niveau des salaires, pour le présent et pour l'avenir, etc., etc., rien n'y manque. Tout est si bien résolu que ni la corporation épiscopale, ni les membres de l'École de Médecine eux-mêmes, si intéressés sur ce point et partant si perspicaces et si prudents, n'ont rien vu au-delà de ce qui fut stipulé, et qu'ils ont bien et dûment clos et signé les deux conventions.

Et depuis lors, ils n'ont soulevé aucune question vitale ultérieure.

Nous disons plus : supposé, par impossible, qu'ils eussent oublié quelque chose, même de vital, cela ne leur donnerait nullement le privilège de revenir sur leurs pas, d'effacer ce qui est fait, de renier leur signature et de se considérer comme libres devant Dieu et devant les hommes.

Maintenant, du côté de l'organisation proprement universitaire se trouve-t-il, suivant l'expression de M. le docteur d'Orsonnens, « des questions vitales qui ne sont pas résolues » et qui arrêtent « l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes » ?

Ici, comme au sujet des propriétés et des finances, rien n'a été omis. On est même allé bien au-delà des questions vitales. Oui, tout est réglé entre l'École de Médecine et l'université en ce qui concerne l'organisation de la Faculté de médecine.

Ainsi, la nomination des professeurs est réglée : on en choisit trois dans l'École de Médecine, qui forment le noyau de la Faculté, et qui sont consultés, aux termes des règlements, pour la nomination des autres. Non-seulement cela est réglé, mais cela a été fait, comme on l'a vu.

La question d'approbation est réglée : ces professeurs sont sujets à l'approbation de l'évêque de Montréal. Et c'est encore fait : l'approbation a été donnée.

La question de nomination et de révocation est réglée : les

professeurs de la Faculté de médecine sont nommés par le Conseil universitaire et révocables *ad nutum*, pour des causes jugées suffisantes par le conseil.

La question des règlements est résolue : les professeurs sont soumis aux règlements de l'université.

La question générale des cours est résolue : ils seront de neuf mois.

La question provisoire de la durée des cours et du nombre des leçons est résolue.

On a stipulé, en effet, dans les mêmes contrats, que si la Faculté les commençait en 1878, elle pourrait renfermer le nombre voulu de leçons dans des sessions annuelles de six mois, sujettes d'ailleurs à tous les autres règlements universitaires, et cela pendant deux ans, afin que, au moment où la Faculté de médecine remplaçait l'École, les élèves qui avaient commencé à cette École ne fussent pas soumis à des conditions autres que celles sous lesquelles ils y étaient entrés.

On a pu dire le contraire ; mais c'est à tort.

La question, — vitale, celle-là, — des conditions imposées par le Saint-Siège est résolue, car il fut spécialement stipulé que toutes les conditions énoncées dans la lettre du 1<sup>er</sup> février 1876 seraient observées de part et d'autre. Or, cela veut dire que l'École de Médecine reconnaissait avec Rome :

— Que le projet de fonder une université distincte à Montréal est IMPOSSIBLE ;

— Que l'université Laval doit servir d'une manière particulière POUR TOUTS LES DIOCÈSES de la province de Québec ;

— Qu'il est NÉCESSAIRE de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval à Québec ;

— Qu'il est également NÉCESSAIRE d'empêcher que les écoles de droit ou de médecine existant à Montréal, — par conséquent l'École de Médecine et de Chirurgie, — ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, — par conséquent au collège Victoria, de Cobourg ;

— Qu'il est ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, — par conséquent à l'École de

Médecine et de Chirurgie de Montréal, — parce que cette affiliation équivaudrait à l'érection d'une université pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal ;

— Que, pour pourvoir à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval ;

— Enfin que les évêques *devront* pourvoir à l'exécution de ce projet en union avec Laval, sur les bases déterminées par le Saint-Siège.

Or, ces bases, implicitement comprises dans le contrat, ce qu'on peut revoir, page 686, embrassent toute l'organisation de la succursale et règlent tout.

Assurément, il était impossible d'aller plus loin en fait d'organisation.

Donc, et quant à la partie matérielle et quant à la partie que nous appellerons intellectuelle et morale de la question, entre l'Ecole d'une part et l'autorité ecclésiastique ainsi que l'Université de l'autre, tout est réglé, tout est écrit, tout est signé, tout est scellé, tout est fait.

Donc il est doublement impossible de dire que « des questions vitales non résolues » arrêtent l'entente cordiale ou la marche que se proposent les deux parties contractantes.

## VIII

Il est bien vrai qu'après cela, M. le docteur d'Orsonmens veut bien encore manifester des espérances.

Il compte sur le temps, sur la réflexion, sur tout, ... excepté sur l'Ecole de Médecine. Il va même jusqu'à espérer « de plus même encore » que l'institution la plus forte, « la plus comblée de faveurs, aura la magnanimité de céder à celle qu'elle peut peut-être regarder, pour le moment, \* comme la plus faible. »

---

\* Ce *peut peut-être* arrive singulièrement dans une phrase où l'orateur a déjà dit qu'en effet, des deux institutions, c'est l'université qui est la plus forte ; et ce *pour le moment*, qui s'y ajoute, est bien un peu menaçant dans la bouche d'une Ecole si anxieuse pour son avenir.

Voilà des espérances bien touchantes, mais nous n'y croyons pas plus qu'aux insaisissables « questions vitales non résolues. »

On voudra bien nous comprendre : l'espérance, nous l'avons ; seulement notre espérance n'a ni le même objet ni les mêmes motifs que celles de l'orateur de l'École.

Ce que nous espérons, nous, c'est que, la Faculté de médecine de l'université Laval s'ouvrira à Montréal, et bientôt, soit à côté de l'École, soit, ce que nous préférons, à la place de l'École transformée, selon le vœu de l'autorité ecclésiastique et les conventions faites et encore existantes, en faculté de l'université Laval.

Cette espérance, bien légitime, puisqu'elle est conforme aux décisions répétées du Saint-Siège, a pour appui tous les faits exposés plus haut :

— Les jugements de Rome, qui finissent toujours par prévaloir ;

— L'action du délégué apostolique, qui n'est autre que l'écho des volontés du Saint-Siège ;

— Le concours actif de NN. SS. les évêques de la province, solennellement manifesté par leur présence lors de l'inauguration de l'université Laval à Montréal, le 6 janvier ;

— Les actes publics de l'évêque du diocèse et ses paroles solennelles du 1<sup>er</sup> octobre dernier :

« Nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes, » etc., etc.

Or, on sait que l'Église ne recule pas. Ce n'est pas à elle qu'on osera dire : Courbe ta tête ; brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. Ce qu'elle veut, c'est une succursale de l'université Laval, ou, en d'autres termes, l'université Laval à Montréal. Elle ne saurait ni renoncer à son œuvre, ni la laisser essentiellement imparfaite.

Ainsi appuyé, nous pouvons, à bon droit, compter sur la Providence, qui inspire et bénit les vues de son Église.

Sans doute, nous n'excluons pas le temps, — « ce grand maître qui décide de tout ici-bas » comme veut bien le qualifier l'orateur de l'École, — pourvu, toutefois, qu'on ne veuille pas en faire une simple abstraction : ce n'est pas le temps qui agit, c'est l'homme, sous le regard de Dieu.

Nous n'excluons pas, non plus, « la réflexion, qui doit toujours mûrir sagement les démarches sérieuses des corps comme celles des individus, » — pourvu toutefois qu'il ne soit pas admis qu'on puisse renier ce qui a déjà été mûri, réglé, signé et professé publiquement.

Voilà nos espérances, ou, pour mieux dire, notre certitude.

Mais, bien différentes sont celles que manifestent MM. les professeurs de l'Ecole.

Ce qu'ils espèrent, eux, supposé qu'ils espèrent quelque chose, ce n'est pas de voir s'établir à Montréal la Faculté de médecine de Laval : ils ne le voulaient peut-être pas quand ils signaient l'engagement solennel de lui céder la place, ou, du moins, ils n'en veulent plus, malgré les engagements qu'ils ont signés. Tout le prouve : leur langage habituel, leurs efforts incessants pour préjuger leurs amis, leurs élèves et le public, leur attitude actuelle, et même, à défaut de tout cela, leurs propres déclarations officielles. Que disent-ils le 1<sup>er</sup> octobre ? Ils parlent bien d'*entente cordiale*, d'*union* avec Laval ou plutôt avec *son titre* d'université catholique, même de *fusion*, mais rien de cela n'est la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, que l'Eglise veut. Au contraire, c'est le maintien de l'Ecole plus ou moins affiliée à Laval, ce que l'Eglise ne veut pas. Et afin que personne ne s'y trompe, ils ont soin de faire connaître à bon entendeur qu'ils ont : « une garantie du succès de la continuation de l'Ecole de Médecine, » et ils ajoutent :

« On voudrait nous faire consentir à l'anéantissement de notre institution, en permettant qu'on lui enlève son autonomie, et qu'on en passe même la propriété en mains étrangères. Ce sacrifice est au-dessus de nos forces ! Je dirai plus, il ne nous est pas même permis de le faire. L'Ecole est pour nous un bien sacré ; elle est et doit être pour tous les médecins qui y sont venus puiser leur éducation, cette *Alma Mater* que tous doivent aimer, respecter, défendre et travailler à toujours faire grandir et à rendre plus florissante ! ... Il faut qu'elle conserve son nom, son autonomie, son indépendance parfaite et son affiliation avec l'université Victoria ..... Il faut que nos élèves puissent, dans le cas même de cette union (union avec Laval), « prendre leurs diplômes à Victoria. »

Donc ce que les professeurs de l'Ecole de Médecine espèrent, ce n'est pas l'établissement de la Faculté de médecine de Laval à Montréal, — loin de là, — mais le maintien de leur Ecole telle

qu'affiliée à l'université du collège Victoria, avec tout au plus une affiliation à Laval, ou plutôt à son titre d'université catholique.

Eh bien ! de telles espérances ne sont ni légitimes ni fondées en raison.

Il n'est pas légitime d'espérer le maintien de l'École de Médecine telle qu'affiliée à l'université du collège Victoria, car c'est espérer précisément ce que Rome, comme on le voit par la lettre du 1<sup>er</sup> février 1876, veut empêcher. Si l'on croit que Rome reviendra sur ses pas, ou, en d'autres termes, décidera autrement qu'elle n'a fait, c'est une illusion aussi condamnable que la résistance même.

Rome ne se dédit pas.

Il en est de même de l'affiliation à Laval, que Rome déclare **ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE**, par la raison que cette affiliation équivaldrait, — c'est encore Rome qui parle, — à l'érection d'une université pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, université que Rome refuse pour la quatrième fois.

En face d'un tel jugement prononcé par le tribunal suprême, jugement qui oblige Laval aussi bien que l'École de Médecine, on ose se rabattre sur la première et on fait semblant d'espérer que cette institution, « la plus forte et la plus comblée de faveurs, » aura la magnanimité de céder.

Mais elle ne peut pas céder, et vous le savez bien : elle est liée par Rome, comme vous ; elle ne peut pas vous accorder l'affiliation quand Rome prononce qu'il est *évidemment impossible* de l'accorder.

L'orateur en appelle à la magnanimité de Laval. Oh ! ce n'est pas la magnanimité qui manque à l'université Laval ; elle l'a plus d'une fois montré ; mais, pour accorder à l'École de Médecine de Montréal une affiliation que Rome déclare **ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE**, il faut un genre de magnanimité qui ne tient pas compte des jugements de Rome ; or, l'université Laval n'en est point rendue là, malgré les beaux exemples qu'on lui met sous les yeux.

## IX

Après avoir essayé de se donner une contenance derrière ce fantôme de questions vitales et d'espérances plus que chimériques, le secrétaire de l'Ecole « anxieuse » se met en frais de poser la question.

C'est là un point capital : une question bien posée est presque à moitié résolue. Mais l'essentiel est de la poser clairement.

Écoutons bien le savant docteur :

« Il s'agissait, dit-il, comme vous le savez tous, d'attacher ou plutôt d'unir cette Ecole à Laval, à son titre d'université catholique. »

Comprenez-vous maintenant la question ? Il s'agissait d'attacher l'Ecole de Médecine ..... non, pas tout à fait, mais plutôt de l'unir à Laval ..... non, pas à Laval, mais à son titre d'université catholique !

Est-ce clair un peu ! On dirait un de ces phénomènes inattendus, un de ces précipités de contrebande dont l'habile professeur offre quelquefois à ses élèves l'hilarant spectacle !

Quel dommage cependant qu'il ne nous montre pas aussi la différence qu'il y a, dans ce cas-ci, entre *attacher* et *unir*, en quoi *unir* est meilleur qu'*attacher*, car enfin ce mot vient comme correctif : « il s'agissait d'attacher ou plutôt d'unir ! » Quelle distinction fait-il aussi entre unir l'Ecole de Médecine à Laval et l'unir à son titre d'université catholique ? Est-ce la même chose ? Et que peut signifier attacher ou plutôt *unir* une école au titre d'université catholique de Laval ? Vraiment, cela nous paraît fort étrange : Unir une école à un titre !

Quoi qu'il en soit, le Docteur a beau dire, en appeler à la science de tout le monde, ce que tout le monde sait, au contraire, c'est qu'il ne s'agissait ni d'attacher, ni d'unir l'Ecole soit à Laval, soit à son titre d'université catholique.

Comment cela ?

Parce qu'aucune des parties, — ni l'évêque de Montréal, ni l'université Laval, ni l'Ecole de Médecine, — ne pouvait agiter une pareille question.

Pourquoi ?

Parce qu'elle était déjà réglée par le Saint-Siège.

En effet, quelque vague que soit la formule employée par le Dr d'Orsonnens, il est certain, que l'union de l'École à Laval, à son titre d'université catholique, loin de transformer l'École de Médecine en Faculté de Laval, lui eût laissé, encore mieux que l'affiliation, une existence distincte et indépendante, sans l'amener à rompre avec Victoria une affiliation qui lui est si chère

Or le Saint-Siège s'oppose également et à cette existence indépendante et à ces affiliations.

Donc, ni Mgr de Montréal, ni l'université Laval, ni l'École de Médecine ne pouvaient légitimement remettre ces points en question.

Ne l'ayant pu légitimement, ils ne l'ont pas fait.

Cette conclusion est rigoureuse.

Nous le prouvons en second lieu par le fait même.

La question dont il s'est agi entre Mgr de Montréal, l'université Laval et l'École de Médecine doit être, évidemment, celle qui en effet fut réglée.

Or, la question qui fut réglée entre Mgr de Montréal et l'université Laval d'une part, et l'École de Médecine de l'autre, c'est l'abdication de cette dernière ou, si l'on veut, sa transformation en Faculté de l'université Laval à Montréal.

C'est amplement prouvé.

Donc, il s'agissait de toute autre chose que d'attacher ou d'unir l'École à Laval ou à son titre d'université catholique.

Du reste, le Docteur lui-même l'avoue assez quand il se plaint qu'on veut enlever à l'École son nom, son autonomie, etc.

N'insistons pas sur ce point, puisque l'orateur a la bonne foi de se contredire lui-même.

## X

C'est à peine s'il dissimule son propre étonnement, quand il s'aperçoit que la question agitée devient ainsi tout à coup, sous sa plume, une simple affiliation de l'École au titre de Laval.

On dirait même qu'il s'en indigne :

« Mais, vous n'ignorez pas, Messieurs, et personne ne peut l'ignorer, que nous tous, professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, sommes catholiques, que nous avons toujours soumis et que nous soumettons encore, et que nous

soumettrons toujours notre enseignement aux règles tracées par la sainte Eglise catholique romaine, dont l'ordinaire à Montréal est pour nous le guide dans ces circonstances.

« Notre Ecole est donc réellement la seule en cette province dont tous les membres soient catholiques. De plus, nos élèves ne fréquentent-ils pas que nos établissements religieux? Ils sont donc mieux placés sous ce rapport que ceux de tous les autres corps enseignants. La seule chose donc qui puisse paraître donner un PRÉTEXTE pour l'accomplissement de ce fait est que l'Ecole est affiliée à une université protestante, mais dont jamais aucun élève n'approche, pas même pour aller y recevoir son diplôme.

« Cette belle institution, l'université du collège Victoria, à Cobourg, dans la province d'Ontario, nous a tendu la main, en poussant la délicatesse jusqu'à ce point pour respecter les susceptibilités religieuses. Elle nous octroie toutes ses faveurs, toutes les dignités universitaires, sans s'immiscer en rien dans nos affaires, nous en abandonnant complètement le contrôle. Honneur donc à cette noble institution, qui, laissant chacun libre dans le domaine de sa conscience, donne seulement à chacune de ses facultés le soin de répandre les sciences, se contentant pour elle de les protéger, de les honorer! L'Ecole, je le répète, est donc véritablement une faculté de médecine catholique, catholique par son enseignement, catholique par tous ses professeurs, catholique par les établissements qui lui servent à former ses élèves puisque tous se trouvent être des communautés religieuses, catholique enfin, puisqu'elle est l'œuvre impérissable du vénérable évêque Bourget! Mgr Fabre lui-même a bien voulu relever encore le caractère de l'Ecole par les éloges dont il a daigné l'honorer dans son mandement du 22 décembre dernier.

*Quo, Musa, tendis?.....*

C'est bien le moins qu'on puisse demander, quand on a entendu jusqu'au bout cette ode composée par le savant professeur à la gloire commune de l'Ecole de Médecine et de l'université du collège Victoria, avec l'intention évidente de jeter dans l'ombre l'université qui fait l'orgueil de notre province, et de lui imputer tous les défauts contraires aux qualités qu'il exalte dans la première.

Faut-il s'en formaliser?

: Non.

Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur le compte de l'université du collège Victoria, «Cobourg, dans la province d'Ontario,» et l'orateur lui-même — moins coupable qu'on ne pense, — a cru

sans doute que l'université de notre province a eu d'assez grands éloges, sous le double rapport matériel et moral, de la part du Saint-Siège, et de trop grandes faveurs pour mériter les siennes.

Au reste, nous avons d'autres points à régler :

L'École de Médecine est catholique : son orateur le répète une douzaine de fois ; il fait toutes les protestations possibles de soumission à l'Église et à l'ordinaire.

Que devrait-il conclure de ces belles prémisses ?

Ceci :

Donc, d'un côté, nous rompons, avec l'université du collège Victoria, une affiliation que le Saint-Siège veut empêcher ; nous renonçons, d'un autre côté, à nous affilier à Laval, affiliation que Rome juge évidemment impossible ; et, de plus, pour ne mettre aucun obstacle, même indirect, à l'exécution des volontés du Saint-Siège, qui veut dans notre ville une succursale de Laval, et même pour les seconder autant qu'il est en nous, nous consentons, comme c'est déjà convenu du reste, à redevenir ce que nous avons été pendant sept mois et sommes encore *de droit* : la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal.

Voilà [comme il aurait dû raisonner. ; mais il l'a fait, paraît-il, assez de protestations de catholicisme et de soumission pour se soustraire à la rigueur d'une conclusion si catholique.

Bien plus, ces protestations mêmes, il s'en fait une arme, non-seulement pour se défendre, mais encore pour attaquer.

L'affiliation de l'École à une université protestante n'est plus, à ses yeux, un inconvénient, un désordre que le tribunal suprême a raison de vouloir empêcher, c'est un simple « prétexte ».

Ne qualifions pas cette hardiesse : il suffit de savoir que c'est le Saint-Siège qui a jugé et l'École qui censure.

Pour montrer qu'il n'a pas tort, l'orateur en appelle à ce qu'il croit des preuves, savoir : qu'aucun élève n'approche de Victoria, pas même pour y recevoir ses diplômes ; que cette « belle institution a tendu la main » aux professeurs de Montréal, en poussant la délicatesse « jusqu'à ce point » pour respecter les susceptibilités religieuses ; qu'elle leur octroie toutes ses faveurs, toutes les dignités universitaires, sans s'immiscer en rien dans leurs affaires, leur en abandonnant complètement le contrôle.

Peine inutile : ces raisonnements ne prévaudront jamais contre un jugement porté spécialement pour l'école. Si le Docteur avait

raison, Rome aurait tort : car, — pas de milieu, — ou Rome aurait jugé sans connaissance de cause, ou elle se serait trompée malgré tous les renseignements.

Il est bien facile, du reste, sans entreprendre une justification dont le Saint-Siège n'a pas besoin, de prouver que son jugement est conforme au droit et que la position de l'École de Médecine n'est pas dans l'ordre.

L'Eglise, on le sait, est en possession d'ériger et de protéger les universités, de leur donner des lois, et même d'en confirmer l'institution civile. Autrefois ces grandes institutions étaient, en vertu de la bulle *Immensa* de Sixte-Quint, sous le protectorat de la Congrégation cardinalice des Etudes. Si cette congrégation, réorganisée par Léon XII, a semblé perdre la juridiction universelle qu'elle possédait primitivement, le Saint-Siège, lui, ne peut point la perdre, et il ne fait que suivre aujourd'hui sa politique traditionnelle en nommant lui-même, sur la proposition de la Congrégation des Etudes, le chancelier des nouvelles universités catholiques — lequel représente auprès d'elles l'autorité apostolique, — et en confirmant par décret le choix des recteurs.

Or, si telle est la condition d'une université catholique, telle doit être *a fortiori* celle d'une faculté. Car qui préside au tout, doit présider aux parties. Une faculté ne saurait avoir plus de titre pour se soustraire au droit commun que l'université même. S'il était loisible à une faculté d'exister et de fonctionner en vertu d'une affiliation à une institution étrangère qui ne reconnaît pas l'Eglise, pourquoi pas une deuxième, une troisième, une quatrième ? pourquoi pas l'université tout entière ?

Donc, l'École de Médecine est contre l'ordre et n'a pu subsister, même avant le jugement du 1<sup>er</sup> février 1876, que par simple tolérance.

Libre à ses membres maintenant de s'écrier que cette « belle institution, l'université du collège Victoria, à Cobourg, dans la Province d'Ontario », — détails géographiques assez nécessaires, — leur a tendu la main, « en poussant la délicatesse jusqu'à ce point pour respecter les susceptibilités religieuses, » qu'elle leur octroie toutes les faveurs, toutes les dignités universitaires sans s'immiscer en rien dans leurs affaires, leur en abandonnant complètement le contrôle ; libre à eux de crier : « Honneur donc à cette noble institution, qui, laissant chacun libre dans le domaine de sa conscience, donne seulement à

chacune de ses facultés le soin de répandre les sciences, se contentant de les protéger, de les honorer ! » ; libre aussi à elle d'en agir ainsi : cela prouve assez le peu de cas qu'elle fait de sa responsabilité, mais ne change rien à la condition anormale de l'École, et ne prouve rien contre la politique de l'Église, qui croit, elle, que les convictions religieuses ne sont pas de pures « susceptibilités » et que l'enseignement n'est pas une chose qu'elle puisse négliger, sous prétexte de laisser chacun « libre dans le domaine de la conscience ».

On ose enfin opposer aux volontés de Rome le nom de Mgr Bourget et celui de Mgr Fabre.

Si on n'a pas cru blesser en cela les plus strictes convenances, c'est à demi mal. Mais tout n'est pas d'invoquer des noms, quelque respectables qu'ils soient.

Que l'École cite donc un mot qui autorise ses raisonnements ou justifie son attitude actuelle, quand elle en a entendu tant qui les condamnent.

Le document même auquel elle en réfère est contre elle.

Lisons-le.

Dans sa lettre du 22 décembre, Mgr de Montréal s'exprimait ainsi :

« Nos Très-Chers Frères,

« C'est avec une grande joie que Nous portons aujourd'hui à votre connaissance une nouvelle qui ne manquera pas, sans doute, de réjouir vos cœurs, si bien disposés et toujours généreusement prêts à bien accueillir les mesures que vos supérieurs jugent à propos d'adopter pour votre plus grand bien.

« Cette nouvelle, N. T.-C. F., est l'alliance et l'union définitivement établies entre l'Université Laval et Montréal. Cette mesure, décrétée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 1<sup>er</sup> février 1876, et qui n'avait pu jusqu'ici recevoir son application pour plusieurs raisons de la plus haute gravité, est enfin aujourd'hui adoptée ; et il Nous semble évident, N. T.-C. F., que Nous ayons à remercier la divine Providence, qui, en aplanissant bien des obstacles et des difficultés, Nous a permis de rencontrer LES VŒS du Saint-Siège. Nous avons aussi tout lieu de croire que, tout en accomplissant un acte d'obéissance envers Notre Premier Supérieur, le Souverain Pontife, dont la Sacrée Congrégation de la Propagande Nous a transmis LES INTENTIONS, Nous aurons contribué, en réalisant cette mesure, à faire le bien qu'il y avait à accomplir et fait justice aux nécessités pressantes,

qui se faisaient sentir depuis longtemps dans Notre Ville Episcopale sous le rapport de l'éducation de la jeunesse se destinant surtout aux professions libérales. Nous pensons aussi rencontrer par là les vues de Notre Illustre et Vénéré Prédécesseur, dont vous connaissez les héroïques efforts et les constants travaux pour procurer à Montréal l'honneur d'institutions toutes catholiques et conformes au désir du Saint-Siège.

.....  
 « Déjà, pour répondre à l'APPEL DU SAINT-SIÈGE, et à NOS EXHORTATIONS, on s'empresse d'établir l'alliance demandée entre nos Maisons d'Education et l'Université Laval. »

Après avoir mentionné les Facultés de théologie et de droit, Sa Grandeur annonce que l'Ecole de Médecine devient, au même titre, Faculté de Laval :

« L'Ecole de Médecine de Montréal, qui a bien mérité du Diocèse et de la Province tout entière, à cause du dévouement de ses Professeurs, continuera l'œuvre par laquelle elle a contribué jusqu'ici à former tant de médecins qui ont fait honneur à leur profession. Ses Professeurs ENTRENT DANS CETTE NOUVELLE ORGANISATION \* ; ils auront, pour les seconder, d'autres hommes distingués, et Nous n'avons aucun doute que l'on continuera, avec plus de zèle et plus de succès encore que par le passé, à former les jeunes gens à cette importante branche des professions libérales. »

Et pour que l'on ne puisse se méprendre sur le caractère de l'entrée des professeurs de l'Ecole dans la nouvelle organisation, Monseigneur ajoute :

« En conséquence, et de l'avis de nos Vénérables Frères les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons, et ordonnons ce qui suit :

« 1<sup>o</sup> Pour nous conformer aux vues du Saint-Siège, Nous réglons que l'Université Laval aura désormais à Montréal les mêmes Facultés qu'à Québec. »

Le Dr d'Orsonnens commençait trop bien, comme on l'a vu, pour ne pas finir de même.

Il se fait donc poser la question suivante :

« Vous me demanderez, alors, mais quelle peut donc être la cause qui empêche *une fusion* qui semblerait devoir être si facile.

---

\* Il est bon de remarquer ici que Mgr de Montréal s'exprimait ainsi sept jours après la signature des deux conventions dont nous avons parlé plus haut : ce qui confirmerait au besoin le sens, d'ailleurs très-clair, de ses paroles.

Puisqu'il s'agit tout simplement en effet d'*unir* une faculté catholique laïque à une université catholique *religieuse*, n'est-ce pas à cette dernière qu'il appartiendrait de tendre la main à ses frères pour les garder entièrement dans le sein de la famille ? Et ne devrait-elle pas le faire avec cette grâce et avec cette générosité magnanime qui sont toujours le cachet de toutes les actions que la religion chrétienne inspire tous les jours à ses dignes ministres ? »

Le Docteur s'abuse.

Nul, parmi ses auditeurs ou ses lecteurs, ne pouvait demander cela. On sait trop bien que ce n'est pas la *fusion* qui est en question ; que cette fusion, loin d'être facile, est, au contraire, déclarée ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE ; que la *fusion*, dans la pensée du Docteur, n'est, après tout, que la ridicule prétention de se couvrir du nom de Laval, tout en restant l'humble dépendance de l'université du collège Victoria ; qu'il ne s'est pas agi et ne pouvait pas s'agir d'*unir* une faculté *catholique laïque*, à une université *catholique religieuse* ; que ces expressions mêmes n'ont pas de sens

On sait bien aussi que les frères de l'université Laval, comme se font appeler les messieurs de l'École, ne veulent pas rentrer dans le sein de la famille, puisqu'ils tiennent, même dans le cas d'une affiliation à Laval, à rester faculté de l'université du collège Victoria, à enseigner sous son nom, à distribuer ses propres diplômes.

Et ce qui étonne les braves gens que le Docteur met en scène à sa place, c'est que l'université Laval ne tende pas la main à ses frères « avec cette grâce et avec cette générosité magnanime qui sont toujours le cachet de toutes les actions que la religion chrétienne inspire tous les jours à ses dignes ministres. »

Voilà une manière indirecte de dire aux vénérables prêtres qui dirigent l'université Laval : Vous n'êtes point de dignes ministres de la religion chrétienne.

Si réellement le Docteur a supposé qu'il y eût dans son auditoire des hommes capables d'une pareille impertinence, il a poussé, lui, la « grâce » et la « générosité magnanime » bien au-delà de ce que demande la religion chrétienne, en daignant ramasser ce *telum imbelle sine ictu*.

Après cela le Docteur se croit obligé de protester de ses bonnes dispositions :

« Pour nous, nous le répétons encore, nous ne voulons pas

mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège. La difficulté, et la seule véritable, consiste donc dans la manière ou plutôt, si vous voulez, dans les moyens à prendre pour atteindre ce but, tout en conciliant les intérêts réciproques !

Vraiment le Docteur nous afflige et il nous découragerait si nous n'en étions rendu enfin aux derniers extraits de son discours.

Que voulez-vous répondre à de pareilles prétentions ?

Est-ce que cela se réfute ?

Donnez-leur une forme et voyez s'il est possible d'être plus illogique et moins français :

— Le Saint-Siège veut empêcher que notre affiliation à l'université Victoria ne se continue ; nous, au contraire, nous voulons la conserver.

Donc, « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège. »

— Le Saint-Siège déclare évidemment impossible l'affiliation de notre Ecole à Laval ; nous, nous la voulons.

Donc « nous ne ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège ».

— Le Saint-Siège refuse à Montréal une université distincte et indépendante ; mais si une union cordiale, — avantageuse, honorable et sauvegardant tous nos droits, — ne peut pas, en dépit de Rome, avoir lieu, espérons que la divine Providence mettra le comble à ses faveurs en nous dotant du bienfait d'une université indépendante. »

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège. »

— Le Saint-Siège ne veut pas que notre école soit affiliée à Laval, parce que cela équivaldrait à une université indépendante à Montréal ; et nous, nous voulons notre indépendance, notre indépendance parfaite.

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège. »

— Le Saint-Siège ne veut pas d'université indépendante à Montréal, et y appelle une succursale de Laval ; eh bien ! nous, nous disons que Montréal ne peut être sacrifié.

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siège. »

Les docteurs de l'École ont trouvé admirables ces raisonnements de leur secrétaire !

Ils ne veulent pas même voir la question.

Pour eux, « la difficulté et la seule véritable consiste dans la manière, ou plutôt, si vous voulez, dans les moyens à prendre pour atteindre ce but, tout en conciliant les intérêts réciproques. »

Oh ! non, il n'en est pas ainsi. Il ne s'agit pas du tout de la manière ou des moyens à prendre pour exécuter les vues du Saint-Siège.

Les vues du Saint-Siège, c'est que l'École rompe son affiliation à Victoria, et la manière, c'est de la rompre. Voilà tout.

Les vues du Saint-Siège, c'est que l'École ne songe pas à s'affilier à Laval. Point de difficultés sur la manière, puisqu'on ne veut pas du tout de cette affiliation.

Les vues du Saint-Siège, c'est qu'il n'y ait point d'université indépendante à Montréal : par conséquent, aucune difficulté, non plus, ici, sur la manière.

Les vues du Saint-Siège, c'est qu'il y ait à Montréal une succursale de Laval. Or cette succursale existe déjà. Donc la manière est toute trouvée.

Il y a bien eu quelques difficultés sur la manière dont l'École deviendrait Faculté de Laval, mais ces difficultés mêmes furent aplanies, puisque l'École l'est devenue en effet Faculté de Laval, en vertu des deux fameux contrats.

A présent que l'École renie ses conventions, et ne veut plus entendre parler d'autre chose que de rester affiliée à Victoria tout en s'affiliant à Laval, il n'y a plus de difficulté sur la manière d'exécuter les vues du Saint-Siège, mais tout simplement volonté chez elle de les contredire.

Les vues du Saint-Siège, c'est que la succursale de Laval à Montréal, soit une succursale complète : Théologie, Droit, Médecine, Arts. Elle existe, elle se complètera.

Il ne s'agit pas d'autre chose.

Elle se complètera avec ou sans l'Ecole.

Si l'Ecole veut être, comme elle en est convenue, Faculté de Laval, fort bien ; si elle ne le veut pas, qu'elle persévère dans son attitude actuelle.

Sans doute, on saura se passer d'elle.

Mais l'attitude qu'elle ose prendre n'en est pas moins hostile à toutes les vues du Saint - Siége. L'Ecole de Médecine affiliée à l'université du collège Victoria, ou indépendante, sera un monument de désobéissance, voué à la ruine.

Il n'y a de salut pour l'Ecole que dans l'obéissance, et il n'y a d'obéissance pour elle qu'en rompant avec l'université Victoria et en devenant Faculté de Laval.

Cela lui répugne !

Mais qu'y a - t - il donc de si répugnant pour des hommes de la province de Québec, des Canadiens - Français, et des catholiques, à cesser d'être Faculté d'une université étrangère, université purement civile et protestante, — qui n'est pas même provinciale, mais simplement *denominational*, — pour devenir également Faculté d'une université canadienne, catholique, bien posée, solidement établie et par l'Etat et par l'Eglise, ayant tous les privilèges des universités du Royaume - Uni et des anciennes universités les plus célèbres ?

Loin d'y perdre, l'Ecole ne ferait qu'y gagner.

Mais il y a des obstacles.

A quoi ?

A se conformer au jugement du Saint - Siége ? Il ne peut pas y en avoir.

A devenir Faculté de Laval ? — Soit, alors qu'elle ne le devienne pas ; mais cela ne l'autorise ni à maintenir une affiliation que Rome n'approuve point, ni à déclarer une indépendance qui ne serait pas plus dans l'ordre que cette affiliation.

Qu'elle cesse d'exister, plutôt que d'exister contre le droit.

Voilà tout.

## XI

Mais voyons donc ces prétextes :

« Nous existons depuis trente-six ans ; simples individus, sans autres ressources que celles de notre énergie et de notre travail,

nous avons lutté jusqu'à ce jour contre tous les obstacles ; nous avons même réussi à élever cette école au rang de faculté de médecine de l'université du collège Victoria, à mériter l'honneur de siéger tous comme ses professeurs, dans son sénat, à donner à nos élèves un diplôme qui est reçu en Europe à l'égal de celui des autres universités de ce continent. Nous comptions l'hiver dernier cent vingt-sept élèves ! Nous possédons une propriété qui vaut près de vingt-quatre mille dollars ; nos leçons annuelles en rapportent en moyenne de huit à dix mille ! Sur nos vieux jours, lorsque nous sommes sur le point de léguer ce riche héritage à ceux qui veulent continuer notre œuvre ; je devrais dire à ceux de nos élèves dont nous connaissons les talents, chez qui nous avons constaté le goût et l'amour du travail, et dont l'éducation classique et médicale est pour nous une garantie du succès de la continuation de l'École de Médecine, on voudrait nous faire consentir à l'anéantissement de notre institution, en permettant que l'on change son nom, qu'on lui enlève son autonomie et qu'on en passe même la propriété en mains étrangères. Ce sacrifice est au-dessus de nos forces ! »

« Nous existons depuis trente-six ans ! »

C'est bien possible ; mais en renonçant à être Faculté de Victoria pour devenir Faculté de Laval, l'École ne cesse que pour renaître, pour régulariser et ennoblir son existence.

Quant à l'énergie, au travail, aux luttes, au rang de Faculté de Médecine de l'université du collège Victoria, à l'honneur de siéger dans son sénat, à la valeur des diplômes, au nombre des élèves de l'année dernière, cela ne donne pas le droit de résister au Saint-Siège, et tout cela subsistera encore ou ne sera transformé que pour le mieux.

Vient l'obstacle de la propriété.

C'est ici que le Docteur est éloquent : — Propriété de vingt mille dollars ! Revenu de huit à dix mille ? Sur leurs vieux jours, quand les professeurs de l'École vont léguer ce riche héritage à leurs successeurs, à leurs élèves, on voudrait les faire consentir à l'anéantissement de leur institution !

L'École nous rappelle, bien malgré nous, le jeune homme de l'Évangile.

Lui aussi avait de grandes propriétés ; seulement l'Écriture ne dit pas qu'elles ne fussent pas encore payées, et qu'il ne pouvait acquitter que difficilement les intérêts du capital.

Lui aussi avait des revenus, mais l'Écriture ne dit pas, en le voyant reculer, que ces revenus lui étaient assurés s'il en-

trait courageusement dans la noble voie que le Maître daignait ouvrir devant lui.

En est-il ainsi de l'École? Son terrain est-il payé? L'argent emprunté pour bâtir est-il remboursé?

Quant au revenu des cours, il restait aux professeurs de l'École par la convention même qu'ils ont signée avec la corporation épiscopale, de sorte que la propriété eût-elle été payée, les médecins ne perdaient absolument rien en la cédant.

Et l'on fait sonner si haut le sacrifice de sa propriété!

Et on en parle sans dire mot de ses dettes, des droits illimités que l'on retenait sur tous les revenus, ni de la perspective de partager encore avec les autres facultés, si jamais elles rapportaient plus que celle de médecine!

Et c'est la grande et généreuse université Laval, c'est leur évêque même, que les messieurs de l'École de Médecine représentent ainsi l'œil ouvert sur ces misérables *cent écus*, convoitant leur propriété, disputant aux élus de l'avenir *ce riche héritage!*

Ces riches de la terre, imaginez qu'on voudrait les faire « consentir à l'anéantissement de leur institution. »

Mais l'École n'est pas une institution : c'est la faculté d'une institution, une dépendance ; depuis quand une faculté se trouve-t-elle anéantie en cessant d'être la faculté d'une institution inférieure pour devenir faculté d'une université beaucoup plus grande et plus noble.

Changer son nom ! s'écrie le Docteur.

Mais l'École n'en a pas, de nom : c'est le nom de l'université du collège Victoria qui la couvre.

Son autonomie ?

Mais elle n'en a pas, d'autonomie ; elle n'est qu'une partie d'un tout, une faculté d'une université étrangère ou plutôt un appendice de ce qu'on appelle à Ontario une institution *not of a provincial character*, une institution *under denominational control*.

Elle ne sera pas moins autonome comme faculté de Laval qu'elle ne l'est comme faculté de Victoria, sans compter qu'elle rentrera dans l'ordre.

« Ce sacrifice est au-dessus de nos forces ! »

Alors les forces des messieurs de l'École ressemblent beaucoup à de la faiblesse.

Et d'où vient cet affaiblissement soudain ? On l'a bien fait, ce sacrifice, le 15 décembre 1877, et on en était content, et on y a tenu pendant sept mois au moins.

Comment le Docteur peut-il s'imaginer qu'on va le croire quand il ajoute :

« Je dirai plus, il ne nous est pas même *permis* de le faire. L'école est pour nous un bien sacré ; elle est et doit être pour tous les médecins qui y sont venus puiser leur éducation, cette *Alma Mater* que tous doivent aimer, respecter, défendre et travailler à toujours faire grandir et rendre de plus en plus florissante ! C'est le patrimoine scientifique, si je puis ainsi m'exprimer, de ses élèves, dont les plus distingués de chaque génération, doivent hériter à leur tour, pour continuer à l'enrichir, à le rendre plus glorieux et plus utile. »

Malgré ce langage hiéroglyphique, nous distinguons, pour la première fois, un sentiment dont nous sommes bien prêt à tenir compte. Mais c'est un pur sentiment. Or le sentiment passe après le devoir. Supposé même qu'on puisse donner le nom d'*Alma Mater* à une simple Faculté, est-ce que les professeurs et les élèves de l'École ne pourraient pas reconnaître leur *Alma Mater* sous les traits de Faculté de Laval tout aussi bien que sous les traits de Faculté de Victoria ? Il y aurait, alors sur son front une ombre de moins, des rayons nouveaux, une auréole qu'ils contemperaient avec bonheur, s'ils sont, comme nous aimons à le croire, sincèrement canadiens, et catholiques avant tout.

Le Docteur a une autre catégorie d'obstacles réputés insurmontables : c'est la liaison intime qui existe, ou existerait, entre l'École et les communautés religieuses de Montréal.

Il nous saura gré sans doute de ne pas le citer sur ce point. Le lecteur, qui peut, au reste, recourir au fameux discours, en saura bien assez long quand il apprendra que l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Général des Sœurs Grises, et la Maternité, ne forment plus qu'un seul établissement avec l'École de Médecine ; quand il apprendra que toutes ces communautés ont pris l'École sous leur protection et ne veulent pas qu'elle se soumette aux volontés du Saint-Siège ou se rende aux désirs de l'évêque ; quand il apprendra que ce ne sont pas les médecins de l'École qui ont mis tout en œuvre pour prendre ces établissements dans leurs filets, mais que ce sont les Sœurs qui tiennent avant tout à l'École de Médecine ; quand il apprendra que les bonnes

Sœurs sont convaincues que leur œuvre serait moins utile au public si l'École était Faculté de Laval au lieu d'être Faculté de Victoria ; quand il apprendra que l'École peut parler et disposer des dispensaires tout comme s'ils n'étaient pas l'œuvre des Messieurs de Saint-Sulpice \* ; quand il apprendra enfin qu'il se fait au dispensaire de la rue Sainte-Catherine une clinique sur la maladie des yeux !

Puisqu'il était en frais « d'attacher ou plutôt d'unir » l'École de Médecine aux communautés religieuses de Montréal et d'arriver, de ce côté, à une de ces *affiliations*, de ces *unions*, de ces *fusions* qu'il aime tant, le Docteur a fait aussi bien de tout dire.

Vous saurez donc, cher lecteur, que « le respectable et vénéré président de l'École est *pour ainsi dire* un des fondateurs de la Maternité \*\* ».

Comme fondateur *pour ainsi dire*, le président avait bien le droit de *passer* tout bonnement cette maison à l'École.

Au reste, les professeurs de l'École se sont montrés bons princes envers l'institution qu'on leur *passait* : ils l'ont aidée *même*

\* Les dispensaires ont pourtant été fondés par M. l'abbé Villeneuve, du Séminaire. Ils étaient sous la direction d'un Conseil composé de l'évêque, du supérieur du Séminaire et du président de l'École.

L'année dernière, les médecins de l'École, après avoir conclu avec la Providence certains arrangements habiles, ont voulu faire de même avec les Sœurs Grises. Mais ils comptaient sans une intervention protectrice : on a dit aux sœurs de se tenir sur leur garde et de s'abstenir.

Les dispensaires ont été soutenus par le Séminaire, qui a consacré à cette bonne œuvre \$1,163.00 de 1873 à 1874, \$1,281.00 de 1874 à 1875, \$1,150.00 de 1875 à 1876, \$800.00 de 1876 à 1877, \$600.00, à compte, de 1877 à 1878.

Nous ne mentionnons pas les sommes fournies par le charitable M. Villeneuve lui-même.

\*\* C'est-à-dire qu'il fut un des premiers médecins de la Maternité ; comme tel, il a rendu service à la Maison et la Maison lui a rendu service : *Do ut des, facio ut facias, facio ut des*. Et la Maison emprunta de lui quelques dollars, une ou deux fois, moyennant intérêt, à très-courte échéance, échéance qu'elle n'a pas dépassée : *contractus onerosus*.

Le lecteur verra si, en pareil cas, l'expression *bienfaiteur pour ainsi dire* ne serait pas assez généreuse.

pécuniairement \* ; ils lui ont facilité son œuvre « en agrandissant son local \*\* et en faisant face aux quelques dépenses \*\*\* en sus nécessaires pour l'admission de leurs élèves. »

« Et voilà pourquoi l'École, qui ne fait plus qu'un avec les établissements religieux de Montréal, se trouve empêchée d'obéir à Rome !

Quand l'École signait les deux conventions du 15 décembre, elle ne songeait par à cet empêchement dirimant ! Aujourd'hui, ce n'est pas l'École qui tâche de circonvenir les communautés, ce sont les communautés qui retiennent l'École !

C'est l'Hôtel-Dieu, la Providence, et la Maternité qui ne veulent pas que l'École se soumette aux volontés de Rome et au désir de l'évêque !

## XII

Voici le dernier effort du Docteur :

« Notre école ainsi constituée, notre école avec un champ si vaste, notre école si patronisée, marchant, comme faculté de médecine de l'université du collège Victoria, sur un pied d'égalité avec ses autres sœurs de la province, que pouvait-elle désirer de plus ! Absolument rien, si ce n'est le remplacement judicieux de ses professeurs à mesure des vides à remplir ! Elle a donc fait preuve de bon vouloir dans ses pourparlers d'union avec Laval, mais aussi elle a défendu et maintenu énergiquement sa position.

« Il faut en effet qu'elle conserve son nom, son autonomie, son indépendance parfaite et son affiliation avec l'université Victoria, comme Laval a la sienne avec le collège Royal des Chirurgiens de Londres. Il faut que nos élèves puissent dans le cas même de cette union prendre leur diplôme à Victoria. Et l'École veut maintenir tous ces droits qu'elle a acquis au prix de tant de sacrifices et de travail, et elle ne peut pas au moment où elle est le plus prospère vouloir se suicider. D'ailleurs Montréal, le fleuron des posses-

\* Comment ? Nous vous le demandons.

\*\* Cela veut dire que l'École fit construire une espèce de bicoque, à quatre côtés moins un, qu'elle appliqua à la maison des sœurs : c'était pour ses propres élèves. Cette construction, à laquelle les sœurs ajoutèrent un second étage, a servi quelque temps de buanderie, quand les élèves eurent un appartement dans la maison même, et elle s'est affaîsée.....

Voilà comment on agrandit le local d'une communauté !

\*\*\* C'est-à-dire un canapé, une table, deux chaises, et un bassin, — à l'usage des élèves, — placés dans un appartement que les bonnes sœurs fournissent et entretiennent.

sions britanniques en Amérique, Montréal le siège de la haute éducation, la ville aux établissements si importants de tous genres, Montréal *ne peut être sacrifiée*, et ne peut être sous la *dépendance de sa cité rivale*. Si donc une *union cordiale, avant-greuse, honorable et sauvegardant tous nos droits*, ne peut pas avoir lieu avec Laval, espérons que la divine Providence mettra le comble à ses faveurs en nous dotant du *bienfait d'une université indépendante*. Tels sont, Messieurs, les motifs, les espérances qui nous ont guidés ! »

Après avoir recommandé au lecteur le raisonnement du premier paragraphe, nous passons tout de suite au deuxième.

Nous y apercevons d'abord un mot nouveau : Indépendance parfaite.

C'est le vrai mot, le mot qui explique autant qu'elle peut être expliquée, l'attitude actuelle de l'Ecole.

« Il faut qu'elle conserve son indépendance parfaite. »

Mais est-ce que l'Ecole ne dépend pas légalement de l'université du collège Victoria ?

Oui.

Alors, que veut donc dire le Docteur avec son « indépendance parfaite ? » S'imagine-t-il que l'Ecole va conserver ce qu'elle n'a jamais eu ?

Il s'agit peut-être d'une autre indépendance, qui serait parfaite, celle-là, mais dans son genre.

Oh ! cette indépendance nous ne la lui contestons pas. L'Ecole de Médecine est parfaitement indépendante, trop indépendante, relativement aux matières qu'elle devrait enseigner, et à la durée de ses cours, et au nombre des leçons qu'elle donne, et à l'assiduité des professeurs et des élèves, et à la solidité de son enseignement, et à la sévérité des examens, et à l'honneur de ses diplômés !

Il est temps, et grand temps, que ce système d'indépendance parfaite cesse.

Il n'est pas juste que certains élèves s'exemptent des examens moyennant finance, et qu'ils obtiennent le titre de Docteur en se moquant de leurs professeurs, de leur *Alma Mater*, et des rares confrères qui ont eu la naïveté de le gagner.

Oui, il est temps que tout cela cesse : l'honneur des études et le bien du pays l'exigent.

C'est, paraît-il, le moment des surprises.

Tout à coup, le Docteur croit apercevoir une ressemblance entre l'affiliation de l'Ecole à l'université du collège Victoria et celle de l'université Laval au collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Mais le Saint-Siège n'a pas vu, lui, cette ressemblance. Le Saint-Siège, qui connaissait l'une et l'autre affiliation, a condamné l'affiliation de l'Ecole à Victoria, sans désapprouver le moins du monde celle de Laval au collège Royal des Chirurgiens.

Est-ce que cela seul ne suffisait pas pour inspirer au Docteur plus que des doutes sur le fondement de l'analogie qu'il découvrait ?

Il devait même savoir d'avance qu'il y a affiliation et affiliation. Autre chose est d'affilier une faculté de médecine, autre chose d'affilier une université, autre chose aussi d'affilier un collège.

Il sait bien que l'université Laval n'est pas devenue, par le fait de son affiliation au collège Royal, une *faculté* de ce collège.

Il sait bien que l'université Laval ne tient de ce collège, ni sa charte, ni son érection, ni son droit de donner des diplômes, ni ses règlements, ni son nom.

Cette affiliation, — qui réellement n'en est pas une, — se réduit à une politesse d'égal à égal, entre deux institutions complètes en elles-mêmes et parfaitement indépendantes l'une de l'autre.

Ainsi l'examen de l'Inscription à Laval est reconnu comme équivalent de l'examen préliminaire du collège Royal des Chirurgiens; les certificats d'assiduité aux cours de médecine suivis à Laval, par les élèves *inscrits*, sont reconnus pour autant par le collège; les docteurs en médecine de Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de *Membre* de ce même collège.

L'université Laval reste absolument ce qu'elle est; elle accorde l'inscription, le diplôme de docteur, en son propre nom, sous sa propre responsabilité, en vertu du pouvoir qu'elle tient directement de l'Eglise et de l'Etat; ce diplôme vaut de soi, sans que le collège Royal de Londres ait à y voir: elle relève de qui de droit; elle est dans l'ordre.

A présent, s'il plaît au collège Royal des Chirurgiens de Londres d'attacher certaines faveurs à l'*inscription* que Laval accorde elle-même de plein droit; s'il lui plaît de reconnaître les certi-

ficats d'assiduité que Laval délivre, d'admettre ses docteurs à l'examen pour le diplôme de *Membre* du collège, c'est une marque d'estime qu'il donne à l'institution, mais cela ne change point la position suprême de Laval.

S'il plaît ensuite aux *inscrits* et aux Docteurs de Laval de se prévaloir de leurs certificats ou de leurs diplômes, cela les regarde.

C'est ainsi, par exemple que l'université Laval ne s'affilie pas l'Université Grégorienne, de Rome, ou l'Apollinaire, et n'en fait pas de simples facultés, par le fait qu'elle reçoit *ad eundem* les docteurs de ces universités.

Il y a des gens qui voient des précédents, des analogies partout, quand ils ont besoin de s'armer contre les jugements qui les condamnent.

C'est ainsi qu'on ose assimiler la position de l'Ecole à celle du collège d'Ottawa, tenu par les RR. PP. Oblats.

D'abord le collège d'Ottawa n'est pas affilié à une université protestante : il est lui-même université. Ensuite, quand même il aurait un sort pareil à celui de l'Ecole de Médecine, cet exemple n'infirmait en rien le jugement qui pèse sur elle. On ne juge pas *a pari* contre une décision rendue particulièrement pour soi, et on sait que le Saint-Siège peut tolérer là ce qu'il veut empêcher ici.

Plus haut, le Docteur s'écriait : « Notre école est donc réellement la seule en cette province dont tous les membres soient catholiques »

Ajoutons : et réellement la seule qui soit affiliée à une université protestante, ou plutôt *faculté* d'une université essentiellement *denominational*.

Or, mieux vaudrait mille fois que ce fût l'inverse.

Que l'Ecole dépende positivement du Saint-Siège, d'un chancelier nommé par le Saint-Siège, d'un conseil épiscopal établi par le Saint-Siège, d'un recteur approuvé par le Saint-Siège, d'une hiérarchie toute catholique préposée à l'enseignement, à la garde de la foi, des mœurs et de la discipline, et alors on lui pardonnera facilement d'employer quelques professeurs non catholiques, obligés d'exposer, en toute occasion, l'enseignement catholique, sans pouvoir jamais le contredire.

Rome a bien su distinguer entre ces deux cas : dans le même

document où elle déclare vouloir empêcher que l'Ecole ne *continue* d'être affiliée à l'université protestante, Rome répond *dilate et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur*, à la question de savoir « si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'université Laval. »

Si Rome a déjà manifesté ou manifeste jamais son intention sur ce point, Laval, qui n'attend qu'un signe de Rome, s'y est conformée, soyons-en sûrs, ou s'y conformera de bonne grâce.

Oh ! tout serait parfait, si l'on pouvait en dire autant de l'Ecole de Médecine, dont la cause est déjà jugée.

Le Docteur qui découvre des ressemblances là où tout diffère, ne voit pas le ridicule là où il éclate.

Imaginez, en effet, l'Ecole de Médecine affiliée à Victoria, faculté de Victoria, relevant de Victoria, appendice de Victoria, et qui s'en vient dire à l'université Laval : Je veux rester ce que je suis ; donnez-moi cependant votre titre de catholique, et alors, moi, faculté de Victoria, je distribuerai au nom de ce collège, et aux conditions qu'il me plaira, les diplômes académiques.

Vraiment, nous sommes à nous demander s'il y a un pays au monde où pareille prétention se soit jamais produite.

Hélas ! comme l'esprit de désobéissance mène loin !

Encore, si l'on se bornait au ridicule !

Mais non.

On accuse le Saint-Siège de sacrifier Montréal. On lui déclare que « Montréal, le fleuron des possessions britanniques en Amérique, Montréal, le siège de la haute éducation » ( Oh ! ), « la ville aux établissements importants de tous genres, que Montréal ne saurait être sacrifié et ne peut être sous la dépendance de sa cité rivale. »

C'est aussi audacieux qu'étroit !

Le Docteur apprendra que les universités sont, de leur nature, au-dessus des rivalités de villes ou de diocèses : elles ne sont pas des institutions *diocésaines* ; elles relèvent de l'autorité suprême de l'Eglise, et sont, « par cela même qu'elles s'étendent au-delà des limites des simples diocèses, des institutions de l'Eglise universelle : *in Ecclesia universali*. »

Ce n'est pas là matière d'opinion : c'est le *Droit* qui parle.

Enfin, si l'École ne peut se parer du titre de Laval, eh bien ! les médecins espèrent que la divine Providence, plus propice à leurs vœux qu'aux volontés de son Eglise, mettra le comble à ses faveurs en dotant Montréal d'une université indépendante.

Alors l'École aura prévalu contre le Saint - Siége.

Est - ce admirable !

### XIII

Concluons.

Comment qualifier le discours officiel de l'École de Médecine ?

C'est une paille destinée au feu, du sable, une poussière, où vous n'apercevez que les signes malheureux de l'esprit de résistance, de division, et le mépris de la parole donnée.

Rien de juste, d'équitable, de généreux, de patriotique.

Est - ce là un drapeau qui convienne à l'École de Médecine ?

Non ?

Eh bien ! qu'on l'enterre à jamais, et qu'on le fasse oublier par ses actes.

Nous n'oserions faire ici appel à nos concitoyens. Ils comprennent tout aussi bien que nous ces mots suprêmes : union, progrès des études, honneur intellectuel et moral de la patrie. Il n'en est pas un qui ne sache s'élever, s'il le veut, au - dessus de ces mesquines rivalités qui nous tuent.

L'université canadienne doit avoir un siège quelque part

Ce siège est fixé.

Pendant, il est une voix que nous pouvons faire entendre, c'est la grande voix de l'exemple.

Regardez la France catholique.

Les universités s'élèvent comme par enchantement sur le sol généreux de notre ancienne mère - patrie ; elles vont s'asseoir au foyer de telle ou telle province, au sein d'une ville que les évêques ont choisie, et toutes les autres provinces, toutes les autres villes, au loin, font taire leurs ambitions pour travailler à l'œuvre commune.

Voulez - vous un exemple particulier pour Montréal ? Il y en a un, c'est celui de la noble ville de Marseille.

Là aussi, une certaine rivalité tendait à se produire contre une ville sœur.

Là aussi l'évêque a parlé.

Là aussi s'est fait entendre la voix du Souverain Pontife.

Et là aussi l'unité triomphe au souffle de l'Eglise.

Nous ne saurions mieux faire, en terminant, que de mettre ce beau spectacle sous les yeux de nos lecteurs.

Il justifie tout notre écrit.

Il contient la solution de toutes les difficultés.

Il répond éloquemment à toutes les objections.

La position de Montréal, centre du commerce, présente une analogie frappante avec celle de Marseille.

La question a été réglée pour ces deux villes, et l'on remarquera que si la décision du Saint-Siège semble favoriser l'une plus que l'autre, c'est du côté de Montréal que se trouve l'avantage.

En effet, Montréal possède déjà ce que Marseille ne saurait contempler qu'en espérance et dans un avenir lointain, et notre grande ville n'aura jamais été obligée, comme l'est aujourd'hui l'Athènes des Gaules, de contribuer à l'établissement d'un centre universitaire placé loin de ses murs.

C'est Mgr l'évêque de Marseille qui parle :

« L'année dernière a été fondée à Lyon une quatrième Université catholique. Les provinces ecclésiastiques d'Alger, de Chambéry, d'Aix et d'Avignon viennent de décider qu'il fallait y concentrer toutes leurs ressources.....

« Désireux d'assurer l'avenir de l'Université catholique de Lyon, vingt-cinq évêques, réunis dans cette ville, se sont engagés à faire un pressant appel à leurs diocésains, habitués à soutenir toutes les bonnes œuvres. Nous remplissons aujourd'hui cet engagement en ce qui nous concerne.

« Nous prions instamment les catholiques de notre diocèse, à qui la Providence a départi les dons de la fortune, de concourir par des offrandes généreuses à l'établissement durable de l'Université de Lyon, comme l'ont fait leurs frères des autres diocèses du Midi.

« Il faut que les dons volontaires soient assez considérables pour rendre possible une de ces fondations qui honorerait un Etat. Sans des offrandes exceptionnelles, comment acquérir de vastes locaux, établir des laboratoires dispendieux, former de riches bibliothèques, assurer à de nombreux professeurs des honoraires dignes de leurs talents et de leur dévouement ? Mais nous comptons sur ces offrandes. Les catholiques, les moins

favorisés de la fortune ne voudront pas rester étrangers à une œuvre qui servira si puissamment les intérêts de la religion et les intérêts du pays. La France ne reprendra la place d'honneur qu'elle occupait autrefois parmi les nations, que lorsque les classes influentes seront redevenues chrétiennes.

« Qui favorisera leur retour vers Dieu sinon ces Universités catholiques, où la science sera, pour ainsi dire, prodiguée aux étudiants, mais une science illuminée de toutes les clartés de la doctrine religieuse ? De ces Universités sortiront des savants chrétiens, des magistrats chrétiens, des médecins chrétiens, des classes dirigeantes chrétiennes, qui exerceront une action salutaire sur la société, pour la plus grande gloire et la plus grande prospérité de la patrie...

« Je ne dois pas terminer cette lettre, N. T. - C. F., sans vous faire connaître l'heureuse solution des difficultés qui avaient préoccupé, il y a quelques mois, un certain nombre de nos pieux diocésains et à laquelle vous-mêmes n'êtes peut-être pas restés indifférents.

« Ils s'étaient demandé, si au lieu de contribuer au développement de l'Université de Lyon, il n'était pas préférable de fonder à Marseille une Université catholique ou au moins une Faculté catholique de droit.

« Nous comprenons d'autant mieux cette question que nous avons commencé par nous l'adresser à nous-même.

« Si Lyon est au cœur de la France, Marseille, assise au bord de la Méditerranée, en face de l'Afrique française, non loin de l'Égypte et de l'Orient, entre Gibraltar et Suez, n'est-elle pas, pour ainsi dire, le centre du monde civilisé ?

« La cité qui a mérité d'être appelée l'Athènes des Gaules, ne peut-elle pas encore aspirer à être à la tête des œuvres intellectuelles comme, dans un autre ordre d'idées, elle tient le premier rang par la grandeur de ses entreprises, la vaillante et intelligente activité de ses enfants, et plus encore par leur générosité ?

« Nous ne renonçons pas à ces espérances, bien loin de là, car nous avons foi dans l'avenir de Marseille, et dans les magnifiques destinées qui lui sont réservées ; aussi dans notre plus intime conviction, elle ne peut manquer d'avoir, un jour, son Université catholique.

« Mais pour le présent, les motifs les plus graves, appuyés sur notre filiale et entière soumission à la suprême autorité à laquelle nous nous faisons gloire d'obéir comme des enfants à un père très-tendrement vénéré, nous font un devoir, en évitant toute tentative particulière et isolée, de concorder nos efforts avec ceux des diocèses réunis, pour soutenir les difficiles commencements de l'Université de Lyon.

« Dans une autre circonstance, nous avons été amené à appeler

votre attention, N. T. - C. F., sur l'impossibilité absolue où se trouverait notre province d'Aix réduite à ses propres ressources, de supporter les énormes charges inhérentes à la fondation d'une Université vraiment digne de ce nom ; d'autant plus que dans la province, un seul diocèse, et ce serait celui de Marseille, devrait porter à peu près exclusivement cet immense fardeau.

« Ces observations, nous vous le faisons remarquer à l'époque à laquelle nous nous transportons en ce moment, n'étaient pas, malgré leur extrême importance, les plus concluantes.

« Nous avons été conduit à vous redire les pressantes recommandations du Souverain Pontife, ne cessant de rappeler aux évêques et aux fidèles qu'il fallait éviter les questions d'amour-propre entre les diocèses ; que ce qui importait, n'était pas d'établir beaucoup d'Universités, mais de les organiser fortement, — peu et bien.

« Quelque autorisé que nous fussions à invoquer les paroles de Notre Très-Saint Père, nous avons pensé que dans une affaire d'une telle importance, notre devoir était de consulter Pierre lui-même, dans la personne de son auguste successeur, et de solliciter de sa paternité notre ligne de conduite.

« Nous avons hâte, N. T. - C. F., de vous faire connaître la réponse de vie, de lumière et d'espérance qu'il a daigné nous faire parvenir. Déjà nous avons pu la communiquer à un certain nombre parmi vous, et elle a tout apaisé, tout pacifié, tout consolé dans leurs cœurs ; il nous a semblé qu'elle appartenait à tous nos diocésains, et qu'elle éveillerait dans leurs âmes les mêmes sentiments. »

*Lettre de Son Excellence Monseigneur Czacki, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes, à Mgr l'évêque de Marseille.*

« Monseigneur,

« Je me trouve aujourd'hui en mesure d'annoncer à Votre Grandeur que la lettre qu'elle a bien voulu m'envoyer pour le Souverain Pontife au sujet d'un projet de fondation d'une Faculté de droit à Marseille, a été remise à Sa Sainteté.

« Le Saint Père a été simultanément informé du contenu de celle que Votre Grandeur m'a adressée à ce sujet, et j'en ai reçu l'ordre, dans ma qualité de secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes, de vous informer, Monseigneur, que le Saint Père a manifesté sa plus complète satisfaction de ce que Votre Grandeur ait pris dans cette affaire une attitude entièrement conforme aux vues de la Sacrée Congrégation et aux résolutions prises par Sa Sainteté dans la question de la fondation de nouvelles Universités ou de Facultés, en dehors des centres choisis dans l'illustre Episcopat français immédiatement après la promulgation de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur en France.

« Sa Sainteté se trouve trop bien informée, tant du zèle admirable qu'ont déployé en faveur de ces glorieuses entreprises, l'Épiscopat et les fidèles de votre illustre patrie, Monseigneur, que des innombrables difficultés que présentent ces mêmes entreprises, pour pouvoir désirer que l'on en augmente le nombre avant que celle dont je parle plus haut, ne soit en état de produire les salutaires effets qu'en attendent légitimement le Saint-Siège Apostolique, notre Sainte Mère l'Église et tous les hommes de bien, qui viennent à leur aide par un admirable concours de tout ce que la France peut offrir sur le terrain de la foi, de la science et des sacrifices de tout genre, que la foi et la science savent inspirer aux catholiques de France.

« Il en résulte que le désir du Saint Père est que Votre Grandeur fasse connaître à ses diocésains aussi pieux que zélés, que s'ils veulent vraiment coopérer avec fruit aux entreprises en question, ils doivent en union avec le Saint-Siège et leur vénérable Pasteur, employer, pour le moment, tous leurs efforts à faciliter exclusivement la fondation de l'Université de Lyon, comme un centre universitaire très-sagement et avantageusement choisi pour la France centrale et méridionale.

» Le respect et l'affection des bons Marseillais dont ils ne cessent de donner au Saint Père des preuves aussi éclatantes que constantes, ne me permettent pas de douter un seul instant qu'ils ne se rangent avec amour et joie à cet avis du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ils sont tous assez pieux et religieux pour ne pas sentir et comprendre, qu'en faisant un généreux sacrifice de leur propre volonté au bien de leur patrie, ils obtiendront du bon Dieu, plus vite peut-être qu'ils ne le pensent, d'avoir les moyens nécessaires pour, avec le temps, fonder non-seulement une Faculté, mais même une Université catholique à Marseille, si obéissant aux dispositions de ceux qui sont leurs guides et leurs pères dans la hiérarchie de notre sainte religion, ils ne concentrent aujourd'hui tous leurs efforts, que vers la fondation de l'Université catholique de Lyon autorisée et bénie par le successeur infaillible de saint Pierre.

« J'espère, par conséquent, que Votre Grandeur pourra bientôt m'en donner l'assurance, afin que je la dépose aux pieds du Souverain Pontife, comme un nouveau témoignage de la filiale affection des excellents Marseillais, témoignage qui, je vous l'assure, Monseigneur, ne sera pas moins agréable à Sa Sainteté que tous ceux qu'Elle reçoit des fidèles confiés à votre pastorale juridiction.

« Je saisis volontiers cette circonstance pour remercier Votre Grandeur des bonnes paroles qu'elle a bien voulu insérer dans sa lettre à mon égard, et je l'assure que toutes les fois qu'elle me

fournira l'occasion de coopérer au bien des Universités catholiques de France, elle me rendra parfaitement heureux.

« Wladimir CZACKI. »

« Vous venez d'entendre, N. T.-C. F., la lecture de la lettre que l'éminent secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes nous a écrite par l'ordre de Sa Sainteté, et dans laquelle il exprime les pensées mêmes et les désirs du Souverain Pontife.

« Ce document restera parmi les actes les plus importants qui auront présidé à la fondation de nos Universités catholiques. Il a par lui-même une telle autorité, que toute parole, tout commentaire que nous essaierions d'y ajouter, ne pourrait que l'affaiblir.

« Nous n'avons donc plus qu'une chose à faire, selon le vœu de Mgr Czacki, c'est de le mettre à même de déposer aux pieds du Souverain Pontife, l'assurance de votre religieuse et affectueuse soumission.

« Ce consolant devoir, nous l'aurons accompli, N. T.-C. F., lorsque vous recevrez cette lettre pastorale, mais ce que nous serons impuissant à exprimer à Sa Sainteté, c'est l'élan plein de filial respect avec lequel ceux d'entre vous à qui nous avons pu communiquer la lettre de Mgr Czacki, ont témoigné de leur joyeux empressement à se conformer aux instructions de notre grand et bien-aimé Pontife.

« Si je ne puis me faire l'interprète immédiat que de ceux avec lesquels je me suis trouvé directement en rapport, vous pouvez, N. T.-C. F., prouver à Notre Très-Saint Père l'unanimité et la cordialité de votre adhésion, ce sera par l'unanimité de vos offrandes en faveur de l'Université de Lyon ; le désintéressement de vos largesses en augmentera encore le mérite et nous obtiendra plus promptement, nous en avons la confiance, la réalisation de nos vœux. Mettons-nous donc à l'œuvre, et sachons faire aujourd'hui pour les fils de saint Pothin et de saint Irénée, ce qu'ils feront un jour pour les fils de saint Lazare. »

« Peut-on imaginer, » — s'écrie le *Courrier des Universités* \*, auquel nous empruntons ces documents, — « peut-on imaginer un plus beau spectacle que celui de cette obéissance filiale et de cette docilité vraiment touchante ? Et que ne doit-on pas attendre d'un zèle doublé par une pareille soumission ? Aussi plus que jamais l'espoir est dans les âmes chrétiennes ! »

L'abbé T.-A. CHANDONNET.

---

\* 10 avril 1877.

## A NOS LECTEURS

---

Nos lecteurs verront que nous leur donnons aujourd'hui, pour novembre et décembre, une livraison qui est plus que double d'une livraison ordinaire.

Nous sommes heureux de pouvoir les informer, en même temps :

1<sup>o</sup> Que nous imprimerons désormais notre Revue sur papier n<sup>o</sup> 1 ;

2<sup>o</sup> Que nous y ajouterons 16 pages, ce qui portera la livraison de 64 pages à 80 ;

3<sup>o</sup> Que nous pourrions ainsi, non - seulement consacrer plus d'espace aux études philosophiques ou théologiques, mais encore reproduire quelquefois les écrits les plus remarquables des revues étrangères ;

4<sup>o</sup> Que nous commencerons avec 1879 la publication d'un roman plein d'intérêt et aussi recommandable que ceux des meilleures revues européennes.

Nous nous permettrons maintenant de leur rappeler que l'abonnement à notre Revue est payable d'avance ; — qu'on ne s'y abonne pas pour moins d'un an ; — que l'abonnement court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, de manière que celui qui s'inscrit, par exemple, en avril 1879, a droit aux livraisons de janvier, de février et de mars, mais que son abonnement date du 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

Nos lecteurs voudront bien ne pas nous taxer d'indiscrétion si nous les prions de nous fournir quelques noms nouveaux, et de nous faire parvenir aussitôt que possible le prix de leur abonnement pour l'année 1879, ne fût-ce que pour reconnaître les nouveaux sacrifices que nous venons de nous imposer, ou qu'en guise d'étrennes.

Quant à ceux qui ont à payer des arrérages, ils doivent comprendre, sans explication, qu'il y a là une question de stricte justice à régler.

Nous comptons d'autant plus sur la bonne volonté de tout le monde, qu'il s'agit de compléter notre matériel par l'achat d'une presse, projet que plusieurs amis ont bien voulu déjà favoriser au moyen d'une contribution généreuse.

Nous leur en offrons nos plus sincères remerciements.

A tous nos lecteurs, les meilleurs souhaits de

*La Revue de Montréal.*

---

ERRATUM

Page 677, 1<sup>re</sup> ligne, au lieu de *ménager le ur confiance*, lisez : *refuser leur confiance.*

---

# TABLE DES MATIÈRES

DE

## TOME DEUXIÈME

2ÈME ANNÉE

LIVRAISONS DE JANVIER A DÉCEMBRE 1878

### Janvier

Impression des ouvrages et des journaux canadiens. — II — L'abbé T. - A. Chandonnet, p. 3.

Wercingétorix, — nouvelle historique, — VI — Le comte Alfred de Vervins, p. 14.

Réforme du tarif. — I — J. - C. Langelier, p. 30.

Hamed le Goulougli, — souvenir d'Alger. — I — Le comte Alfred de Vervins, p. 42.

Colbert et le Canada. — \*\*\* , p. 51.

Revue européenne. — P. C., p. 55.

Un « affreux anglicisme » qui n'en est pas un. — L'abbé T. - A. Chandonnet, p. 63.

### Février

A la mémoire de Pie IX. — L'abbé T. - A. Chandonnet, p. 67.

Colbert et le Canada. — II — \*\*\* , p. 69.

Hamed le Goulougli, — souvenir d'Alger, — II — Le comte Alfred de Vervins, p. 82.

- Notre constitution et nos institutions. — I — Napoléon Legendre, p. 92.
- Revue européenne. — Pie IX — P. C., p. 102.
- Vercingétorix, — nouvelle historique. — VII — Le comte Alfred de Vervins, p. 110.
- Catholiques et Protestants en face de la Bible. — L'abbé T. - A. Chandonnet, p. 116.
- De la signification du mot *place*. — l'abbé Hyac. Martial, p. 121.
- Bibliographie. — Histoire de Pie IX : *sa vie et sa mort*. — l'abbé T. - A. Chandonnet, p. 128.

### Mars

- A Sa Sainté le Pape Léon XIII.
- Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604 - 1710, par E. Rameau. — I — Benjamin Sulte, p. 129.
- Hamed le Coulogli. — souvenir d'Alger. — III — Le comte Alfred de Vervins, p. 139.
- Notre constitution et nos institutions. — II — Napoléon Legendre, p. 149.
- Colbert et le Canada. — III — \* \* \*, p. 161.
- Pédagogie. — *La cour de récréation*. — J. - C. Cassegrain, p. 168.
- Un mot sur l'orthographe latine. — L'abbé Hyac. Martial, p. 171.
- Revue européenne. — Léon XIII. — P. C., 174.
- Bibliographie. — *Les corporations religieuses catholiques de Québec et les nouvelles taxes qu'on veut leur imposer*, par Hubert LaRue. — J. - O. Cassegrain, p. 184.
- Projet de réunion des anciens élèves du collège Joliette. — L'abbé F. - X. Chagnon p. 186.

### Avril

- Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604 - 1710, par E. Rameau. — I — Benjamin Sulte, p. 189.
- Notre constitution et nos institutions. — II — Napoléon Legendre, p. 201.
- Vercingétorix, — nouvelle historique. — VIII — Le comte Alfred de Vervins, p. 219.
- Revue européenne. — P. C., p. 223.
- La foi des simples. \* \* \*, p. 232.
- Colbert et le Canada. — IV — \* \* \*, p. 242.
- Bibliographie. — *La fin des Montmorency, 950 - 1878*, par Ch. de Bonnechese. Extrait du *Correspondant* du 10 février 1878. — Paris, E. de Sève et Fils, imprimeurs, 5, place du Panthéon, 5. 1878. — l'abbé T. - A. Chandonnet, p. 250.

## Mai

- Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604-1710, par R. Rameau.  
— II — Benjamin Sulte, p. 253.
- But principal de l'éducation. — J.-O. Cassegrain, p. 264.
- Vercingétorix, — nouvelle historique. — IX — Le comte Alfred de Vervins,  
p. 269.
- Encore le mot *place*. — Guill. Lonneux, p. 282.
- Revue européenne. — P. C., p. 286.
- Vie du pape pie IX, par J.-P. Tardivel, considérée au double point de vue  
littéraire et théologique, — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 292.
- Roma. — Note étymologique, — H. Martial, p. 311.
- Bibliographie. — *Revue des sciences ecclésiastiques*. — A. de Lévrard.
- Liste complète des cardinaux de la sainte Eglise romaine à l'époque de la  
mort de Pie IX, p. 313.
- Une explication, p. 316.

## Juin

- Lettre encyclique de Notre Saint-Père Léon XIII, p. 317.
- Réforme du tarif. — II — J.-C. Langelier, p. 336.
- Revue européenne. — P. C., p. 348.
- Instruction publique. — Aperçu de son organisation en France et aux Etats-  
Unis. — I — A. Martin, p. 358.
- La Sainte Ecriture et la règle de foi, par l'abbé Louis-Nazaire Bégin. — II —  
L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 366.
- Le jubilé musical. — Guillaume Couture, p. 374.
- Le centenaire de Vouaire. — Le Conseil de la Rédaction, p. 380.

## Juillet

- Claude de Ramezay. — S. Aubin, p. 381.
- Les Canadiens de l'Ouest. — I — P. C., p. 390.
- Instruction publique. — Aperçu de son organisation en France et aux Etats-  
Unis. — II — A. Martin, p. 401.
- Colbert et le Canada. — \* \* \*, p. 410.
- Revue européenne — P. C., p. 419.
- Louisiane et Canada. — F. Tujague, p. 428.
- Le printemps. — Arthur Glebenski, p. 432.
- La monnaie de cartes au Canada. — Edmond Lareau, p. 433.
- Revue scientifique. — Léon Ledieu, p. 439.

## Août

- Mgr George Conroy. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 447.  
 Vingtinq a-csu! — L'abbé Donatien Hiron, p. 449.  
 La monnaie de cartes au Canada. — II — Edmond Lareau, p. 456.  
 L'oïseau chanteur. — Arthur Globenski, p. 460.  
 La césure et l'accent dans la versification française. — l'abbé Hyac. Martial, p. 462.  
 Galon rouge. — Benjamin Sulte, p. 473.  
 Revue scientifique. — Léon Leduc, p. 477.  
 Revue des tribunaux. — Léon Leduc, p. 481.  
 Les Canadiens de l'Ouest. — II — P. C., p. 486.  
 S. E. le cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Léon XIII, et S. Exc. Mgr George Conroy, délégué apostolique au Canada. — l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 495.  
 Ouvrages reçus.  
 Un mot à nos abonnés.

## Septembre et Octobre

- Colbert et le Canada. — \* \* \*, p. 509.  
 Réponses de S. E. le délégué apostolique, Mgr Conroy, p. 519.  
 Un amour vrai. — Laura Conan, p. 533.  
 Le duc de Bassano. — Benjamin Sulte, p. 543.  
 Inauguration de la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 558.  
 Revue européenne. — P. C., p. 588.  
 Revue scientifique. — Léon Leduc, p. 598.  
 Bibliographie. — *The heavenly bodies : how they move and what moves, them*, — a new theory, — by D. Macdonald. — T.-A. de Saint-Claude p. 603.

## Novembre et Décembre

- Pleurez les morts! — Napoléon Legendre, p. 605.  
 Le Canada français et sa littérature. — Raoul Frary, p. 607.  
 Un amour vrai. — II — Laura Conan, p. 615.  
 Les Canadiens de l'Ouest. — III — P. C., p. 624.  
 Chronique musicale. — Guillaume Couture, p. 631.  
 Revue européenne. — P. C., p. 643.  
 L'art et les artistes au Canada. — Napoléon Legendre, p. ~~644~~ 653  
 L'Université Laval à Montréal. — *Discours du Dr d'Orsonnens, et Un médecin du Nord*. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 659.  
 À nos abonnés, 735.